

Veillez trouver le compte rendu des journées des 22 et 23 janvier 2010 consacrées à l'accessibilité dans le cadre du colloque européen organisé par l'association Accès Universel.

Nous espérons pouvoir compter sur votre indulgence pour les imperfections qui subsistent malgré notre vigilance. Il est très difficile de retranscrire les propos de tous les intervenants ; propos riches et denses, quelquefois dans une autre langue et parfois interrompus pendant la transcription.

Néanmoins, nous espérons que ce document, regorgeant d'abondantes informations, vous sera utile malgré ses défauts inhérents à une telle démarche.

Nous regrettons aussi que l'anniversaire du 11 février n'ait pas eu l'amplitude espérée dans tous les médias ce qui aurait réchauffé le cœur de beaucoup de personnes en situation de handicap. Les quelques articles que l'on a pu trouver dans la presse ne sont pas suffisants pour rappeler l'importance de cette loi et tous les espoirs qu'elle suscite.

Avec nos meilleurs sentiments.

Roland DREYFUS

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'ACCESSIBILITÉ

Colloque

Animé par Paul JOLY Architecte DPLG et Anne VOILEAU Directrice de la revue *Etre et de Vivre FM*

22 et 23 janvier 2010 à Grenoble

Roland Dreyfus.- (...) Comme vous pouvez le lire dans les programmes, Madame Nadine Morano, Secrétaire d'Etat de la famille et de la solidarité, devait être parmi nous. En date du 8 septembre 2009, elle nous annonçait par courrier qu'elle acceptait avec plaisir de présider ce colloque. Le désistement en dernière minute de Madame Morano risque d'être préjudiciable à la cause que nous défendons et je ne peux m'empêcher d'exprimer des regrets teintés d'amertume face à cette absence.

« *S'engager pour une vie meilleure* » tel est notre propos, oserai-je dire notre credo ? Une personne handicapée, quelque soit son handicap s'apparente à l'immigré qui souffre de ne pas faire partie d'un groupe ; d'être à l'écart. Ce que nous voulons **c'est éliminer les barrières physiques et sociales susceptibles de limiter une personne dans ses activités de tous les jours**. Nous refusons qu'elles soient à l'écart. L'accessibilité universelle ne vise pas uniquement à répondre aux besoins des personnes qui ont une déficience physique sensorielle ou intellectuelle permanente, mais elle vise également à répondre aux besoins de toutes les personnes qui pourront être un jour confrontées à un handicap. Le meilleur exemple étant le vieillissement auquel chacun de nous sera confronté et qui pose des principes que la société d'aujourd'hui ne sait résoudre.

Chacun d'entre nous doit se sentir responsable de l'humanité, même si nous n'accomplissons pas des choses spectaculaires nous devons contribuer à rendre le monde plus digne. Ainsi la lune, le petit pas de l'homme, fut-il vraiment un grand pas pour l'humanité ? Je ne le pense pas. On a marché sur la lune. Cela a-t-il fait avancer la solidarité ? Le progrès social ? À travers le monde, des millions d'hommes souffrent de malnutrition, les personnes handicapées ne sont pas mieux intégrées.

Seule l'Accessibilité peut leur permettre d'être citoyen à part entière. Ici, nous allons confronter des solutions existantes, des initiatives, des prospectives, des avis d'experts et de témoins venus de plusieurs pays, ainsi que du Japon en la personne de Yun Yaeda. En effet. le 26 juin 2000, la Commission européenne a adopté un nouvel agenda social dans lequel les personnes handicapées sont largement concernées puisqu'il s'agit de suivre la mise en œuvre de la communication « vers une Europe sans entrave pour les personnes handicapées.

Dix ans plus tard, en France, certaines entraves se sont amenuisées mais elles sont loin d'être résorbées.

Il est urgent de mettre en place une politique progressiste, afin d'éliminer les obstacles que connaissent les personnes handicapées pour accéder à l'emploi, à la culture, à un logement approprié, à la vie en général. Une personne handicapée est un citoyen à part entière. Tout le monde le dit et le pense, mais qui applique ? Qui le gère ?

C'est pour cela que nous devons examiner avec beaucoup d'intérêt la position du conseil constitutionnel qui a censuré un article qui donnait de nouvelles possibilités de dérogation aux règles d'accessibilité des bâtiments pour des personnes handicapées.

Nous faisons à cet égard appel, au Président de la République pour qu'il insiste auprès du Premier Ministre à réunir les Ministres concernés pour provoquer une réunion démocratique réaffirmant la condamnation de certaines pratiques, développer l'ensemble de nos préoccupations et mettre en place une législature à l'égard d'une nation de quatre millions de personnes. Cela s'appelle la solidarité. Négliger cette minorité est gravissime.

En ce qui me concerne, ma vie a basculé en 1994 en raison d'un grave accident de voiture. J'étais puissant, je devins misérable. Après de longues années, je n'ai pas récupéré toutes les facultés qui étaient miennes, une partie de mon cerveau me manque cruellement.

Ma carcasse me fait souffrir, mais cela ne m'empêche pas d'aller au bout de mes convictions, à savoir la personne handicapée, quel que soit le handicap, a le droit d'être considérée comme une personne à part entière. C'est pourquoi j'ai fondé une association, "accès universel", afin d'essayer de changer les mentalités et faire en sorte que les personnes handicapées... soient intégrées dans toutes les activités de la vie, ayant souffert moi-même et souffrant encore, aujourd'hui, de trop d'indifférence, de désintéressement, de la plupart des personnes qui ne sont pas concernées. Les épreuves que j'ai vécues et qui se rappellent tous les jours à mon bon souvenir ne m'ont pas métamorphosé en ardent défenseur des Droits de l'homme ; je l'ai toujours été. Mais il est vrai que cet accident de la vie m'a fait connaître et comprendre le désarroi voire le désespoir des personnes en situation de handicap.

Je pense avoir le droit d'employer le mot de légitimité quand il s'agit de mon engagement de promouvoir et d'améliorer l'accessibilité dans tous les domaines de la vie en société afin que la personne handicapée retrouve toute sa **DIGNITE** en étant reconnue comme un « *citoyen* » *parmi les autres*.

Etre un citoyen comme les autres m'autorise à adresser des remerciements tout particuliers à Monsieur Michel Destot, maire député de Grenoble qui a le privilège de représenter la ville la plus accessible de France.

Parallèlement à sa carrière de scientifique et de chef d'entreprise Monsieur Destot s'engage très vite dans le militantisme politique dès 1968. A partir de cette date, il a acquis les plus hautes responsabilités aussi bien sur le plan régional que national. Les vœux qu'il a formulés à l'égard des Grenoblois : « ***Vivre ensemble au cœur de la ville, imaginer, anticiper, Grenoble génère des énergies positives.*** » est une très belle entrée en matière pour débiter ce colloque ; ajoutons que Grenoble est lauréate cette année dans la catégorie accessibilité.

Et bien entendu un immense merci à Stéphane Gemmani qui a été notre interlocuteur privilégié, toujours attentif et disponible pour régler les problèmes qui se posaient à nous

Merci aussi à :

- Monsieur Jean Jacques Queyrranne et à Monsieur Bernard Soulage 1^{er} vice Président du Conseil Régional de la région Rhône Alpes ainsi que Madame Marie Odile Novelli vice Présidente du Conseil Régional de la région Rhône Alpes. Je souhaite insister sur les efforts effectués par cette région concernant de nouveaux services TER accessibles qui permettent

aux habitants locaux de circuler dans des conditions idéales. Conditions dont beaucoup d'autres populations frustrées souhaiteraient bénéficier.

Merci à Monsieur Francisco Vano, député espagnol venu représenter son pays actuellement en charge de la Présidence de l'Europe ; ce qui est pour nous un grand honneur.

Merci à Monsieur Didier Migaud, Président de la Métropole de Grenoble, et qui assume de très hautes responsabilités puisqu'il est Président de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale.

Merci à Madame Gisèle Perez vice Présidente du Conseil Général de l'Isère en charge des personnes âgées et des personnes handicapées. Un Conseil Général qui n'a pas peur d'innover et de prendre des responsabilités et dont le maître mot est « solidarité »

Merci à Monsieur Gérard Lombard chef du relais réseau de la Commission européenne qui nous fait le grand honneur de sa présence. Il remplace Madame Laurence de Richemont qui pour une raison qui l'honore ne peut être présente puisqu'elle vient d'être nommée au Cabinet du Commissaire général Monsieur Baroso. Je suis persuadé qu'elle saura préserver les intérêts qui nous sont chers.

Merci à Monsieur Thierry Grange Directeur de Grenoble Ecole de Management grâce auquel nous pouvons tenir agréablement ce colloque, puisqu'il a mis son établissement à notre disposition. Aucun merci ne pourra être à la hauteur de notre reconnaissance.

Merci à Jean François Chossy, député de la Loire, un des pères de la loi du 11 février 2005 qui ne cesse de faire progresser la législation en faveur des personnes handicapées.

Merci à Madame Prost-Coletta Déléguée ministérielle à l'accessibilité qui a pris récemment ses fonctions et qui nous fera l'honneur de conclure notre colloque samedi.

Et bien entendu je ne peux conclure sans adresser des remerciements chaleureux à Monsieur Jean-Marie Faure, Président de l'Agefiph qui participe à cet événement et qui par ailleurs signe une convention avec Monsieur Destot, Maire de Grenoble, dont la portée est nationale. Il était essentiel de réussir à entraîner d'importantes entreprises qui ont sponsorisé ce colloque permettant ainsi d'engager cette manifestation. Sans la volonté indéfectible de personnes au jugement pertinent nous n'aurions jamais pu mener à bien notre projet. Un grand merci à tous.

Beaucoup d'entre vous n'ont pas été nommés. J'en suis vraiment désolé mais au fur et à mesure des débats vous serez tous évoqués et honorés.

Je suis désolé qu'Handirect qui nous a fait beaucoup de publicité ne retrouve pas son logo sur les programmes. C'est une erreur administrative qui en est la cause et j'adresse toutes mes excuses à Jean Marc Maillet-Contoz qui est Directeur de la publication Handirect.

Je déclare le colloque « s'engager pour une vie meilleure », ouvert.

(Coupure son)

Michel Destot.- La politique de la ville de Grenoble en faveur de l'accessibilité et de l'autonomie répond ainsi à sa vocation de service public, telle que nous la concevons. Loin de

vouloir tout maîtriser, Grenoble s'enorgueillit des actions mises en place. Bernard Soulage a eu raison de faire remonter les premières mesures relatives, les actions mises en place avec les services du Conseil général ou la mission handicap, ou la CMTC ou le CCTS.

La question du handicap et de l'accessibilité reste une priorité municipale, ici à Grenoble, elles ont été initiées sous mes mandats par François Suchot et, maintenant sous la présidence de Stéphane Gemmani, que je remercie pour son souci de mener au sein de la commission communale pour l'accès aux personnes handicapées, un travail considérable avec un budget de 200 000 euros de plus que l'an passé, c'est une progression que nous avons voulue.

Dans le cadre du suivi de la Charte pour une ville citoyenne accessible à tous, la ville de Grenoble réunit des associations, représentant des personnes handicapées deux fois par an, pour les consulter par le schéma directeur d'accessibilité, qu'il s'agisse de voirie, espace public, bâtiment, tous portent un regard sur la mise en œuvre de cette charte. Le mois de l'accessibilité, qui a eu lieu en septembre, octobre 2009, organisé par la mission handicap à la demande de Stéphane Gemmani, la maison de l'autonomie, pour rendre son territoire accessible, mais au vu de la proposition du public grenoblois concerné par ces services, 10000 adultes, 5 000 enfants, sont autant de réalisations œuvrant dans le sens d'une plus grande intégration du handicap.

L'accès à la culture fait partie de nos préoccupations : Réalisation de documents touristiques à destination du public malvoyant, audioguide du musée de Grenoble, formation des personnels, programme et accompagnement spécifique proposé par la maison de la culture. En ce qui concerne l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, le dispositif date de l'entre-deux guerres, et a depuis lors fort peu évolué, malgré la loi de 1987, là encore, Grenoble cherche à innover.

Afin de pouvoir offrir à toute personne, quelque soit son handicap, ou sa déficience, une accessibilité totale et continue de la cité à l'entreprise, favorisant le recrutement des personnes handicapées, sur un territoire urbain, la ville de Grenoble mène en collaboration avec l'Agefiph une action pilote au niveau national. Ce projet partenarial vise à réaliser les actions exemplaires en matière de continuité d'accessibilité, de la cité, à l'entreprise. Qu'il s'agisse de transports, stationnement adapté, cheminement, aménagement dans les entreprises, couvrant 286 ha, 708 entreprises, 8261 salariés employés, c'est la première fois à ma connaissance en France que l'on travaillera à cette échelle pour mettre en place des actions en matière d'accessibilité. Si l'expérience est concluante sur Grenoble elle sera renouvelée, me dit-on, avec les Villes de Beauvais, de Niort, de Nantes et de La Rochelle.

Comment ne pas s'en réjouir ? La route est encore longue. Comme Paul Valéry, cela veut dire : " Sans l'autre nous ne sommes rien. Autrui nous constitue comme il peut nous détruire et il faut éliminer ce que aujourd'hui nous appelons handicap, d'autres différences apparaîtront inacceptables qui viendront se substituer aux catégories actuelles, renforçant intolérance et exclusion."

C'est pour cela que nous devons choisir d'accueillir et apprivoiser les différences qui nous font peur et contribuer à la construction d'une société plus sereine. Laissons-nous convaincre par Aristote, que l'homme est l'ami de l'homme. Merci.

Paul Joly : Merci de l'engagement de la ville de Grenoble en faveur de l'accessibilité. Merci d'accueillir l'Accès universel.

Je passe la parole à Gisèle Perez, vice-présidente du Conseil général d'Isère chargée des personnes handicapées et personnes âgées.

Gisèle Perez.- Monsieur le vice-président du Conseil général qui vient de partir, Monsieur le député, son représentant, député président de la métropole de Grenoble, dite "métro", Monsieur le député-maire de Grenoble, Monsieur le conseiller municipal aux personnes handicapées, Monsieur le Président d'Accès Universel, Mesdames, Messieurs, pour tous ceux qui ne sont pas grenoblois, ou isérois, bienvenue dans ce département.

Je suis donc vice-présidente du Conseil général en charge de la solidarité avec les personnes âgées et personnes handicapées, mais aussi Présidente du GIP, de la Maison départementale des personnes handicapées, de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, Présidente du comité de gestion, fonds de compensation pour les personnes handicapées et Présidente de la commission qui ouvre le droit à l'APA. C'est vous dire combien mon activité est mobilisée en faveur des personnes handicapées, enfants et adultes, et combien la valeur de la solidarité fonde mon action comme celle du Conseil général. Les Conseils généraux comptent depuis la loi du mois d'août 2004, dite acte de décentralisation, sont les chefs de file des politiques en faveur de ces deux populations, l'autonomie qui concerne les politiques en faveur des deux populations, âgée et handicapée, est la compétence certainement la plus importante, prioritaire des conseils généraux. C'est en Isère, le premier budget du département, il représente plus d'un quart du budget global du département.

Mais l'accessibilité, comme cela a déjà été dit, va bien au-delà de cette responsabilité que j'ai en matière d'attribution d'allocation, de prestation individuelle, création de service et établissement, donc de projets collectifs en faveur des personnes.

L'accessibilité au sens large est portée en Isère par plusieurs vice-présidents du Conseil général. Les personnes connaissant des déficiences permanentes, et je pense non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées que j'associe et qui sont en perte d'autonomie, même si ce n'est qu'une étape de leur vie, ces personnes ont des droits, comme tout citoyen à part entière. Elles ont droit à la dignité, à la vie sociale, à l'égalité. Alors qu'elles sont de fait, la plupart du temps, victimes de beaucoup de discriminations. Parce que la société a du retard, mais aussi les pouvoirs publics qui ont mis du temps, et je reprendrai, cette citation que je vous ai déjà entendu prononcer, Michel Destot, de Cocteau, "passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage".

Pour avoir droit à une vie meilleure, il faut être accompagné déjà dans les gestes élémentaires de sa vie, gestes que l'on ne peut pas faire soi-même. Le ménage, la toilette, le repas, le lever, les sorties et bien d'autres encore. C'est aussi avoir un logement adapté, dans un habitat accessible pour aller et venir à sa guise dans la vie extérieure, quartier et ville. C'est pourquoi circuler dans son quartier, dans sa ville, et au-delà. Pouvoir prendre un véhicule personnel, un transport en commun. C'est aussi accéder à un emploi, pour se réaliser, pour avoir une utilité sociale, pour avoir des ressources décentes, pour vivre. C'est avoir aussi accès aux loisirs, à l'éducation, activités culturelles artistiques et sportives. Il est de notre devoir, nous les pouvoirs publics, de favoriser ces droits, être solidaire des personnes fragilisées, en adaptant tout le temps, et faisant évoluer toutes les réponses pour permettre les activités de la vie par rapport aux déficiences.

Au Conseil général de l'Isère, l'accessibilité au sens large se décline dans différentes thématiques politiques et budgets. La petite enfance, l'autonomie, le logement, le transport en commun, l'immobilier, les ressources humaines.

Le Conseil général de l'Isère est dans l'action et fait en sorte que les objectifs donnés et co-construits en partenariat avec tous les acteurs concernés et les associations, qui dans ce département sont très impliquées, transforme les objectifs en actes. Les associations ont une force de proposition remarquable. Elles sont nombreuses aujourd'hui avec qui nous agissons souvent.

Nous agissons aussi en Isère, et c'est une démarche particulière, dans une démarche départementale, afin que tout les Isérois, bénéficient en toute équité des actions décidées en leur faveur. Nous ne pratiquons pas l'appel à projet, qui reste parcellaire, ponctuel, face à l'importance des enjeux.

Nous nous engageons aussi bien au-delà de nos compétences obligatoires, dans une politique facultative, volontariste, pour prendre en compte la vie des personnes fragilisées dans toutes les facettes de leur vie.

Si je prends l'exemple des petits enfant, nous avons des 2003, intégré... fait en sorte que les enfant différents, soient intégrés dans le milieu ordinaire dès leur entrée en crèche, en demandant aux crèches, de réserver deux à trois places pour accueillir ces enfants différents, avec une adaptation du mobilier et du personnel par le soutien financier que nous apportons. L'autonomie des personnes, nous finançons en grande partie, les Conseils généraux, et pourquoi en grande partie ? Je regrette que Mme la secrétaire d'Etat ne soit pas là..., étant donné le désengagement progressif de l'état. Nous finançons toutes les prestations individuelles, dans les 5 volets définis par la loi, avec les plans d'aides humaines, en fonction des besoins, attentes et projets de vie des personnes.

En Isère nous respectons et respecterons en 2010, les droits des personnes sans aucune restriction. Nous programmons avec la DDASS et l'ARS, les créations réhabilitations d'établissement, puisque nous avons la responsabilité de leur agrément et tarification. Nous travaillons avec les promoteurs de projet en Isère, uniquement avec des promoteurs à but non lucratif. À partir et sur des exigences d'accessibilité, pour toutes les natures de déficience, car trop souvent, quand on parle personnes handicapées, on pense handicap moteur, accessibilité physique de l'établissement, alors qu'il faut absolument envisager toutes les autres natures de handicap, intellectuel, psychique, sensoriel.

Le logement, facteur important de vie et vie sociale, n'est pas une compétence du Conseil général, mais nous menons une action volontariste d'aide à la pierre, pour le logement public que nous allons réorienter, spécifiquement, envers le logement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans le cadre de ma responsabilité, par contre, nous maintenons depuis un an une politique d'adaptation du logement, à la déficience de la personne qui entre dans le logement, par une aide individuelle à la personne, ou nous finançons, dans le public ou le privé, le solde à charge pour la personne lorsqu'elle fait adapter son logement. Une fois que toutes les aides, sont mobilisées. C'est une expérimentation, en parallélisme avec le fond de compensation du handicap, pour les personnes âgées, puisque les personnes handicapées bénéficient de la PCH dans son volet logement.

Nous avons aussi une aide dans la faisabilité de travaux pour impulser la mise en accessibilité. Cela se complète par l'objectif que ces appartements, une fois adaptés, lorsqu'ils se libéreront, parce que l'habitant ira habiter ailleurs, soient et restent dédiés aux personnes handicapées et personnes âgées, c'est ainsi qu'une bourse de logement est en cours de conception pour concrétiser cet objectif.

Les transports routiers, puisque la région a les transports ferroviaires en responsabilité, Bernard Soulage l'a dit tout à l'heure, les personnes en situation de handicap ont la PCH dans l'aménagement des véhicules et aide techniques.

En Isère il y a trois transporteurs en commun, tous les autocaristes, que nous avons associés en réseau trans-Isère, et une SEM et une régie. Nous avons adopté pour ces trois porteurs de projets de transports en commun, en 2008, un schéma directeur d'accessibilité, qui est une programmation d'actions à mettre en place d'ici 2015.

C'est rendre le réseau accessible et proposer des services de substitution quand ce n'est pas possible. C'est mettre en œuvre un réseau de lignes forte accessible, et un réseau de rabattement sur ces lignes fortes, pour assurer une continuité du dispositif d'accessibilité. Nous assurons aussi le transport des enfants handicapés de l'école jusqu'à l'université. Je pourrais développer l'emploi.

Au conseil ou à la maison de l'autonomie, où sont les services de la Maison départementale des personnes handicapées, d'évaluation médico-sociale des besoins, orientation en faisant le lien entre les personnes et organise en charge de l'emploi spécialisé, ESAT, emploi ordinaire en lien avec l'Agefiph, le MEDEF, et orienter vers des bilans de compétences les personnes en situation de handicap.

Le Conseil général lui-même au niveau des ressources humaines, nous progressons, mais nous ne sommes pas encore très brillants, malgré un protocole d'accord signé en 2003, donnant à compétences égales, la priorité à la personne handicapée et obligeant à l'adaptation du poste de travail. Nous n'atteignons pas encore les 6 %.

Et puis j'aurais voulu parler, puisque nous sommes à côté, vous pouvez traverser la rue, nous sommes à l'école de commerce, dans le quartier Europôle, ou nous sommes réunis, convaincus de la convergence de vie subie par les personnes âgées et handicapées, nous avons construit une maison de l'autonomie. Elle est remarquable en termes d'accessibilité, d'offres de nouvelles technologies au service : personnes, professionnels et associations, quel que soit la nature des déficiences. L'expert qui nous a accompagnés dans la mise en accessibilité de cette maison, Régis Herbin, est dans la salle.

C'est une maison qui regroupe les services centraux, agissant en faveur des personnes handicapées et personnes âgées ou des professionnels de grandes qualité, je leur dis souvent, accueille les personnes, en lien avec les services de proximité dans tout le département. Il est découpé en 13 territoires avec un service de l'autonomie sur chacun des territoires. Beaucoup de départements viennent visiter cette maison de l'autonomie et sont souvent curieux de notre organisation territorialisée particulière.

Le tableau que je viens de broser et j'aurais pu parler de beaucoup d'autres actions encore, mais cela aurait été trop long, ce sont les actions au quotidien du Conseil général de l'Isère, qui ne doit pas masquer tous les efforts qui sont à faire en termes de mentalité à faire évoluer, tous les efforts à faire en termes de services et établissements à développer encore.

C'est pourquoi une initiative comme celle d'aujourd'hui, organisée conjointement par accès universel et la ville de Grenoble est une action pertinente. Je vous en remercie, Monsieur le Président et Monsieur le maire, la connaissance toujours plus fine des déficiences, permet ensuite d'adapter toujours mieux, de faire évoluer toujours mieux les réponses à apporter pour les personnes pour leur amener une meilleure vie.

Je voudrais terminer mon long propos en m'adressant, et c'est dommage qu'elle ne soit pas là, mais je souhaite que mes propos lui soient rapportés, j'aurais voulu m'adresser à Mme la secrétaire d'État de la famille et de la solidarité.

La société nous confronte à deux défis. Le vieillissement de la population. C'est une chance, nous sommes passeurs d'histoires familiales, de beaucoup de connaissances. Mais cela s'accompagne d'un corollaire, la perte d'autonomie. Avec le doublement du nombre de personnes de plus de 85 ans, qui vont passer à 2,3 millions, le nombre à accompagner est plus important.

Deuxième défi, le handicap, les personnes handicapées grâce au progrès de la société vivent comme tout le monde, mais il y a toujours autant d'enfants qui naissent handicapés, mais avec des handicaps associés très lourds, beaucoup plus qu'avant. Nous avons en Isère un registre, une association qui étudie la prévalence de ces handicaps chez ces jeunes enfants. En décembre, elle nous le disait encore. Le nombre de personnes à accompagner héberger, est de plus en plus grand. Les dépenses sociales, explosent d'année en année.

Je dis très fort que les droits de ces personnes doivent rester universels, ce qui ne sera bientôt plus le cas.

L'Etat doit prendre ses responsabilités, la solidarité nationale doit prendre toute sa part, ce qui est de moins en moins le cas. L'Etat ne doit pas se défaire sur les départements, surtout au moment où ces départements perdent leur autonomie fiscale et financière, ou en tout cas celle-ci ne reposera plus, que dans une infime partie que sur la fiscalité des ménages, qui vivent la crise financière et économique que nous connaissons. Je souhaite fort qu'un débat public soit organisé en France, sur l'application telle qu'elle est de la loi du onze février 2005, où tous les articles ne sont pas respectés et sur la réforme dite du cinquième risque. L'Etat ne peut continuer de donner à ceux qui ont déjà tout.

Merci de votre écoute.

Paul Joly.- Madame de Richemont n'est pas parmi nous, puisqu'elle a été nommée au Cabinet de Monsieur Barosso et elle a souhaité que Monsieur Gérard LOMBARD, Chef de section Relais et Réseaux - Relations avec la Société civile - Actions prioritaires d'information à la Représentation en France de la Commission européenne dans le cadre de du colloque représente l'Union Européenne.

Sujet : "Le plan d'action de l'Union européenne en faveur des personnes handicapées."

Contexte:

Introduction

Remerciements à Roland Dreyfus, Président de l'Association accès universel

L'article 26 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne reconnaît le droit des personnes handicapées à «bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté». Les personnes handicapées représentent aujourd'hui plus de 15 % de la population de l'UE.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux est garantie.

I/ Le handicap, faits et chiffres

Selon un sondage rendu public par la Commission le 9 novembre 2009, les discriminations fondées sur l'âge et le handicap sont perçues comme beaucoup plus fréquentes. 58 % des

Européens considèrent que les discriminations liées à l'âge sont répandues dans leur pays (contre 42 % en 2008), tandis que 53 % (contre 45 % en 2008) citent les discriminations fondées sur le handicap. Le lien avec la situation économique actuelle est clair, puisque 64 % des personnes interrogées pensent que la récession conduira à une intensification des discriminations liées à l'âge sur le marché du travail. Ces résultats reflètent peut-être la hausse du chômage des jeunes provoquée par le ralentissement économique dans de nombreux pays de l'Union, mais ils pourraient aussi être le signe d'une prise de conscience croissante de ces formes de discrimination.

II/ L'action de l'UE en faveur du handicap

A) Le plan d'action de l'UE en faveur des personnes handicapées

Depuis 2003, l'objectif de la stratégie de la Commission en matière de handicap est de faire de l'égalité des chances une réalité pour les personnes handicapées. Le plan d'action de l'UE en faveur des personnes handicapées 2003-2010 fournit les moyens de concrétiser cette volonté, en garantissant que les questions liées au handicap soient intégrées à toutes les politiques concernées.

Par «intégration des questions liées au handicap», on entend que ces questions et les intérêts des personnes handicapées ne doivent pas être traités de façon isolée et distincte, mais davantage pris en considération dans les politiques, dans la législation et dans l'ensemble de la société, afin de reconnaître les besoins de ces personnes, mais aussi leur contribution. Cette intégration suppose l'analyse des différents domaines sous l'angle du handicap, la compréhension des besoins variés des personnes handicapées et leur prise en compte dans l'élaboration des politiques. Différents instruments sont utilisés afin de promouvoir l'adoption de mesures intégrées qui répondent à la fois aux besoins spécifiques des personnes handicapées et à ceux des autres citoyens.

Le plan d'action en faveur des personnes handicapées est divisé en phases de deux ans chacune, axées sur des priorités politiques destinées à réduire les inégalités auxquelles font face ces personnes.

Pour 2008 et 2009, la priorité du plan d'action est l'accessibilité. L'objectif est de favoriser la participation des personnes handicapées à tous les niveaux et de contribuer au plein respect de leurs droits fondamentaux. Il s'agira à cet effet:

- d'améliorer l'accessibilité du marché du travail (grâce à la flexicurité, l'emploi assisté et la collaboration avec les services publics de l'emploi);
- d'améliorer l'accessibilité des biens, des services et des infrastructures;
- de renforcer la capacité d'analyse de la Commission afin de soutenir l'accessibilité (notamment en finançant des études);
- de faciliter la mise en œuvre de la convention des Nations unies;
- de compléter le cadre législatif communautaire en matière de protection contre les discriminations.

Le 26 novembre 2009, le Conseil a ouvert la voie à la conclusion, par la Communauté européenne (CE), de la convention des Nations unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées.

Cette convention est le premier instrument international juridiquement contraignant qui établit des normes minimales pour la protection et la sauvegarde d'un large éventail de droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels pour toutes les personnes handicapées du monde. Il s'agit aussi de la première convention globale en matière de droits de l'homme à laquelle la Communauté européenne sera partie.

À l'approche de la Journée internationale des personnes handicapées (le 3 décembre) et conformément à la demande explicite du Parlement européen, le Conseil a décidé de donner le feu vert à la Communauté européenne pour conclure la convention des Nations unies qui vise à garantir que les personnes handicapées jouissent, au même titre que les autres personnes, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La décision a été adoptée sur la base d'une proposition de la Commission du 29 août 2008.

À cette occasion, le commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, M. Vladimír Špidla, a déclaré: «Cette décision est une avancée importante pour l'Union européenne, dont l'engagement pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées est désormais renforcé, grâce à cet accord par lequel elle devient partie à ce traité international important. En partenariat avec les États membres et les personnes handicapées, nous mettrons tout en œuvre pour garantir son application concrète dans toute l'UE.»

Dans ce contexte, la commissaire responsable des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Mme Benita Ferrero-Waldner, a déclaré: «Dans le monde, les personnes handicapées continuent d'être victimes de la discrimination, de la stigmatisation, de l'exclusion sociale et de la violation de leurs droits. La convention des Nations unies comble une lacune considérable du droit international en matière de droits de l'homme car elle établit que le handicap est une question relevant des droits de l'homme et pas seulement une question de bien-être. La décision d'aujourd'hui sur la conclusion de la convention des Nations unies marque une étape importante dans l'action de l'UE en faveur de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées dans le monde.»

La décision du Conseil sera suivie du dépôt auprès des Nations unies de l'instrument de confirmation formelle au terme de la procédure de ratification de la convention par l'ensemble des États membres. Jusqu'à présent, 12 États membres ont ratifié cette convention. La conclusion par la CE prend effet après le dépôt de l'instrument.

La Commission européenne invite par conséquent les autres États membres à accélérer leur processus de ratification. Parallèlement, la Commission élabore une série de mesures de mise en œuvre et prépare notamment une nouvelle stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour 2010-2020.

À l'extérieur de l'Union, l'action de la Commission européenne ne faiblit pas dans le domaine de la protection et de la promotion des droits des personnes handicapées, l'élément le plus parlant étant l'inclusion systématique des personnes handicapées dans la coopération au

développement de l'UE. Depuis 2000, la Commission européenne a financé plus de 280 projets en faveur des personnes handicapées dans 69 pays.

La conférence annuelle des 3 et 4 décembre, destinée à marquer la Journée européenne des personnes handicapées, organisée par la Commission en étroite collaboration avec le Forum européen des personnes handicapées (FEPH) constitue indubitablement une occasion supplémentaire de permettre une meilleure compréhension de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; l'accent étant mis cette fois-ci sur l'autonomie dans le mode de vie.

En conclusion j'aimerais faire part d'une sentence de J.L. Borges, grand poète argentin qui exprimait : « Pourquoi l'homme crée-t-il des labyrinthes alors que le monde en est déjà un ? »

Paul Joly :

Je passe la parole à Francisco Vaño, vous venez de Tolède où vous êtes député.

Francisco Vaño.- Bonjour, Messieurs et Mesdames. Je vous remercie de votre invitation et toutes mes félicitations pour le maire de Grenoble pour être la ville la plus accessible de France.

Je m'excuse, mais je continue en espagnol, parce que mon niveau de français n'est pas très bon.

Je commencerai par vous dire que je suis le premier député handicapé. J'ai été nommé en 2004.

En fait, c'est grâce à moi, que nous avons rendu accessible un édifice de 1850, parce que je suis évidemment le premier député à être sur chaise roulante. J'ai la joie d'annoncer que le congrès des députés est accessible.

Je pense que pour permettre un design pour tous et une accessibilité universelle, il faut être sur tous les champs sociaux, aussi bien en politique que sur les autres thèmes.

En Espagne, donc, nous avons créé une commission spécifique sur le handicap, dont je suis d'ailleurs le porte-parole au sein de mon groupe politique.

Il est important de parler de la convention des Nations Unies, qui permet à tous les pays qui y ont souscrit de légiférer pour permettre une politique de non discrimination.

Etant donné que l'Espagne préside l'Europe une directive sera lancée par le groupe politique de Monsieur Vaño pour aller vers une accessibilité universelle et de non discrimination au niveau européen.

Nous devons effectivement passer d'une dimension de politique sociale à un service social.

En fait, le handicap dépend vraiment du contexte et de l'entourage. Donc, si l'entourage ne permet pas à la personne handicapée de vivre et de continuer sa vie et d'être intégrée, aucune politique de handicap ne pourra voir le jour. Pour permettre effectivement à la personne handicapée d'avancer et d'avoir une vie normale, il faut éliminer toutes les barrières et favoriser au niveau européen, une non discrimination de toutes les populations en incluant évidemment les populations handicapées.

Évidemment, quand on parle d'accessibilité, je pense aux produits, à la formation, à l'éducation et aux nouvelles technologies et à tous les champs qui doivent être accessibles pour tous.

Je voudrais porter un message positif qui consiste à dire que nous sommes dans la bonne direction, sur une bonne voie car en effet, je remarque qu'il y a tout de même une prise de conscience beaucoup plus importante actuellement.

Je demande évidemment beaucoup d'imagination, je demande aussi beaucoup d'enthousiasme et je demande aussi une sensibilité de la part de toutes les acteurs européens pour que la cause des personnes handicapées puisse être valorisée et avancer. Il y a beaucoup de chemin à parcourir, mais je pense que nous revenons de très loin et je reste positif pour la fin du chemin que nous continuons de parcourir, évidemment.

Je pense qu'effectivement nous pourrions envisager des mesures pour stimuler ; en partant de ce colloque, je pourrai proposer au niveau européen, de décerner des prix aux villes, comme c'est le cas de Grenoble, en qualité de ville la plus accessible de France, afin qu'elle soit primée et donner l'exemple et encourager les autres villes à se rendre aussi accessibles.

Pour rendre mon intervention beaucoup plus sympathique, je souhaite vous raconter une blague. Quand on me pose la question : Êtes-vous le seul député handicapé ? Je réponds : Évidemment, oui, effectivement, je suis le seul handicapé qui ait un certificat. Autrement dit, pour les autres ça ne se voit pas.

Ma présence ici n'est nullement politique, évidemment, je suis là en qualité de témoin. Je suis sur chaise roulante depuis 38 ans. Ce que je voulais apporter aujourd'hui, c'était évidemment un geste fort qui est pour moi, mon engagement vis-à-vis de cette cause, et je terminerai en vous disant aussi merci, merci de m'avoir écouté et au plaisir. Merci beaucoup.

Paul Joly.- Merci, pour ce rayon de soleil que vous apportez dans cette belle ville de Grenoble.

Nous passons la parole à Monsieur ? qui représente Monsieur Migaud, président de la commission des finances à l'Assemblée nationale et président de la métropole Grenoble.

Un intervenant.- Messieurs les députés, puisque nous avons la chance d'avoir le député maire et un député espagnol, Mesdames, Messieurs les présidents, vice-présidents, Mesdames, Messieurs, je voulais vous apporter la sympathie de Didier Migaud et ses encouragements. Cela a été rappelé tout à l'heure. Il y a une histoire dans notre commune. Excusez-moi, c'est un peu dur pour les gorges... Il y a une histoire dans l'agglomération et la commune de Grenoble, en entendant évoquer, Hubert, comme Jean et Joël, amis personnels, qui ont marqué de leur sceau l'évolution de la lutte contre les discriminations des personnes handicapées.

Je suis à la Métro chargé des personnels et de l'éducation et de la lutte contre les discriminations. Avec une autre casquette au centre de gestion de la fonction publique territoriale, j'en suis président délégué. Dans ces deux espaces territoriaux, nous avons signé en 2008 avec la Métro et avec le centre de gestion de la fonction publique une convention avec l'Agefiph. Cela concerne la problématique de tout ce qui traite des personnels. À la métro, avec les vacataires suppléants, un peu plus de 900 agents, au niveau du centre de gestion de la fonction publique, 733 communes ou intercommunalités de petite taille, mais 14 500 agents.

J'entends dans le député espagnol, Francisco, qu'il y avait un rayon de soleil d'espoir. Michel Destot l'a dit aussi, comme Gisèle Perez. Oui, ce colloque il y a quelques années aurait été impossible. Pour ce qui est de la communauté de communes de l'agglomération grenobloise et du centre de gestion, nous aurions été plus timorés, puisque les choses avançaient très lentement.

Aujourd'hui, je peux dire, et je vais témoigner dans ce sens, au niveau du congrès des maires à Paris, que ce seuil de 6 %, la plupart des communes n'en parlent plus. Quand elles ont engagé un travail, elles ne parlent plus non plus de ce qui est notifié comme étant une "pénalité", l'importance aujourd'hui, avec tous les partenaires, des délégués du personnel, c'est faire en sorte qu'en matière d'emploi toutes les personnes différentes puissent trouver leur place.

Je disais en aparté qu'au niveau de la Métro, actuellement, nous n'avons plus de postes réservés. L'important, c'est de pouvoir reconnaître les compétences de chacun dans ce qu'ils sont, leur intégrité, puis adapter les postes pour travailler dans de bonnes conditions. Nous avons fait beaucoup de progrès. Aujourd'hui, à travers les semaines développées à travers le centre de gestion, la métro, nous avons des rendez-vous qui permettent à chacun de témoigner de l'avancée dans le domaine.

En décembre, j'ai participé à une première série de formations mises en place avec le CNFPT et le centre de gestion en direction de l'encadrement des collectivités locales, pour faire en sorte de sensibiliser et donner des outils pour accueillir les gens différents, les gens qui effectivement aujourd'hui, pourraient rencontrer des difficultés.

Par ailleurs, on a engagé aussi, tant au niveau du centre de gestion, que de la métro, l'émergence de tous ceux qui depuis longtemps avaient des difficultés ou étaient porteurs de handicaps, mais il fut une période où il ne fallait surtout pas en parler. De peur que, stigmatisés,.... perte d'emploi, aujourd'hui, petit à petit, nous arrivons effectivement à faire lever ces tabous. C'est important de faire en sorte de mobiliser de plus en plus tous les cadres de la fonction publique pour faire les démarches et accueillir les personnes différentes, porteuses de handicap et d'autres démarches pour aider ceux porteurs des handicap pour être reconnus.

J'ai aussi, et c'est notre travail au niveau du centre de gestion, quelques appréhensions. Tout à l'heure Gisèle Perez parlait des retraités. Je parlerai de ceux qui passent en commission de réforme. Quand on parlait d'accessibilité, il faut que la ville soit accessible aux travailleurs qui font des travaux et font des métiers difficiles. Je pense aux agents de la collecte, quand les trottoirs ne sont pas aménagés, au bout de 30 ans de pratique à tirer les bennes, au niveau des deux épaules, nous en avons des quantités en commission de réforme, parce que dans quelques temps ils seront inaptes à exercer le métier.

Il faut prévoir l'accessibilité pour qu'ils puissent en toute sécurité exercer leur métier et pour les gens abîmés, par ces travaux de pénibilité présents pendant des années, il faut se préparer à une certaine mobilité. Au niveau des élus, il faut y travailler, parce que nous aurons des difficultés à accueillir ceux qui auront pendant 40 ans exercé des métiers pénibles. Nous sommes optimistes aujourd'hui, nous travaillons, nous nous rencontrons, cela avance. J'en vois dans la salle qui étaient avec moi il n'y a pas longtemps. Il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin.

Je remercie fortement l'Agefiph qui nous a permis de franchir des étapes très importantes. Avec les moyens donnés, venant honorer les conventions, je vous garantis que nous avons pu faire des bonds en avant, nous en sommes au début d'un chemin qui sera heureux, non pas

pour nous, mais pour toutes les personnes en attente. De nouveau, je vous transmets les salutations de Didier Migaud. Merci.

Anne Voileau.- Merci pour tous les intervenants. Nous allons appeler les personnes pour la première table ronde. Paul Joly et moi-même auront la difficile tâche de faire respecter les horaires. Nous aimerions que vous posiez des questions. Nous serons vigilants sur le temps.

On va appeler Marie-Odile Novelli, Angela Garabagiu, Jean-Christophe Goffart. Je les invite à venir.

Paul Joly.- Nous avons la lourde tâche d'être les censeurs. Il y a beaucoup d'interventions à ces tables rondes, beaucoup de messages et d'information. C'était l'objectif de la réunion d'aujourd'hui.

Anne va animer avec moi-même la table ronde. C'est la directrice de la revue « être », qui pourrait être distribuée dans la salle, elle est également directrice de la station de radio « vivre FM ».

Une petite information pratique, pour ceux qui ont toujours leur portable, de les mettre sur les modes vibreur.

Un nouveau regard sur l'accessibilité pour tous

Anne Voileau.- Honneur aux dames, vous pouvez commencer. Vous pouvez aller à la tribune, tout est possible.

Paul Joly.- Madame Garabagiu est administratrice du département d'intégration aux personnes handicapées du conseil de l'Europe.

Angela Garabagiu.- Bonjour, et merci aux organisateurs d'accès universel de nous avoir fait l'invitation. C'était une aventure extraordinaire pour préparer la participation du conseil de l'Europe dans ce colloque et une occasion pour nous, de vous faire comprendre mieux comment les organisations internationales fonctionnent et quelles sont les tâches en cours.

Une brève introduction. Le Conseil de l'Europe se trouve à Strasbourg, a 47 Etats membres et inclut de la même façon l'Espagne, Russie, Azerbaïdjan, Suisse, Norvège etc..

Elle travaille pour la mise en œuvre des principes d'un état de droit, promotion des droits de l'homme, la Cour européenne en fait partie, et tous les autres mécanismes de participation citoyenne, comme assemblée parlementaire, congrès des pouvoir locaux et autres commissions intergouvernementales.

Je vous informe du fait que le Conseil de l'Europe travaille... les états membres... les choses ont changé, la société a évolué nous parlons plus de la participation de la personne handicapée dans la vie de la société, en tant que citoyen à part entière. On a dit qu'il y a un changement de paradigme, de vision pour parler plus de la personne handicapée en tant que citoyen à part entière et non pas que ce soit fait de manière charitable seulement.

Alors, ce changement de paradigme, a nécessité un changement dans le processus de prise de décisions au sein de l'État. L'État doit prendre en considération les besoins des personnes handicapées, de quelle manière cela peut être réalisé ? Quelles sont les procédures mises en place et comment cela va se passer dans les années à venir ? Le Conseil de l'Europe a mis en

place un instrument pour une meilleure coopération entre les Etats membre pour un échange de bonnes pratiques, mais aussi résolution prises pour l'intégration des personnes handicapées.

Il s'agit maintenant du plan d'actions pour l'intégration des personnes handicapées, pour améliorer la qualité de vie pour 10 ans. Le plan d'action a été établi en 2006, avant que la convention des nations unies soit adoptée. Elle l'a été en 2008. Les deux instruments se complètent. On parle du fait que la convention des nations unies sera un cadre juridique sur lequel on va établir les droits, choses obligatoires, dès le moment de la réglementation, c'est un instrument juridique contraignant.

Le plan d'action de l'Europe n'est pas contraignant et offre beaucoup d'idées sur la manière d'agir, les objectifs en place, décisions à prendre ou mesures à mettre en place.

Vous avez reçu dans les dossiers le plan d'action. Je vais en parler en détail pendant le groupe de travail, l'atelier dédié aux institutions européennes, comment nous travaillons, la mise en œuvre la participation pour une meilleure intégration du sujet dans tous les Etats européens.

Je voudrais parler maintenant de la mise en œuvre du plan d'actions. Il y a certaines stratégies, une d'elle, c'est le concept de la conception universelle. Le thème de conception universelle a été abordé, initié, d'abord, dans le domaine de l'accessibilité du bâtiment. La source de ce concept vient de l'accessibilité des bâtiments. Mais on a compris vite que l'accessibilité, comme la personne qui a parlé, qui venait d'Espagne, c'est l'accessibilité des bâtiments, services, produits, informations. Le plan d'action est lié à ce concept, le plan d'action couvre tous les aspects de vie de la personne, accès à l'emploi, à l'éducation, la vie politique ou culturelle. La conception universelle donne une méthodologie pour que tous les domaines de vie soient accessibles.

On parle éducation, mais aussi accessibilité du programme d'information, programme d'éducation, pour les personnes avec des handicaps intellectuels. Il faut une conception universelle qui accepte le fait qu'il y a des élèves avec des niveaux différents de compréhension, et la formation doit être accessible pour ceux qui ne sont pas en état de suivre le système ordinaire. C'est la conception universelle en application.

C'est aussi applicable aux systèmes d'information et communication. On parle beaucoup de l'accessibilité des sites web publics. La nécessité d'établir des critères, selon lesquels, le site web fournissent de l'information accessible pour tout, que ce soit pour les handicapés visuels, ou intellectuels. Il n'y a de l'information facile à lire, une compréhension améliorée, mais aussi des critères techniques à mettre en place pour rendre le site web accessible à tous. Le Conseil de l'Europe a pris des actions spécifiques pour informer les Ministres en charge des systèmes d'information.

Nous avons eu une conférence à Reykjavik en 2009, et le Conseil de l'Europe a suivi avec un document de position, sur la nécessité de rendre accessible. Au niveau des nations unies, il y a un forum sur la gouvernance de l'internet, Internet Governance Forum, qui a lieu chaque année depuis quelques années. Cette année, cela s'est tenu à C... nous avons parlé des concepts conception universel accessibilité, au système d'information et Internet notamment. Bien sur, Internet est un outil énorme qui permettrait une meilleure insertion dans la vie de toute personne, aussi de la personne handicapée.

On a aussi été en mesure de mettre en place un comité d'experts, qui a travaillé pendant trois ans, pour une collecte de données,. Pour comprendre comment cela fonctionne et comment mettre en place le concept. Ainsi, le comité d'experts a adopté au départ une résolution, en

2001. Cela s'appelle la résolution de Tomar elle s'appliquait aux 18 Etats membres seulement, avec un accord partiel. Cette résolution définit la conception universelle en l'appliquant à l'environnement bâti. Ensuite, le plan d'action de 2006, fait référence à ce concept en l'appliquant à tous les domaines, comme je l'ai expliqué. Le plan d'action dit clairement, puisque c'est le changement et nouvelle vision du concept, c'est un moyen d'améliorer la qualité et l'environnement des services et du bâti.

Vous êtes en école de management, il y aura beaucoup de discussions sur ce que est la qualité et comment elle est acceptée et mise en place dans différents domaines. On parle de la qualité, gestion de la qualité où il y a certaines étapes à suivre, qualité du produit premier, processus et en final. Quand on parle qualité du processus, il s'agit des moyens d'influencer la qualité par l'implication meilleure de toutes les personnes concernées.

C'est exactement le principe de la conception universelle. Impliquer ceux pour qui c'est fait. Meilleure implication des personnes handicapées dans la prise de décision, sur tous les domaines de vie, aspects qui les concernent, et tous les aspects de vie de la création des produits, service et technologie.

Maintenant, qu'est-ce que la conception universelle ? On va en parler durant le colloque. Le Conseil de l'Europe dans la publication fournie, mise à votre disposition, il s'agit des 7 principes suivants. Utilisation équitable, utilisation simple par les personnes handicapées et intuitive. Information perceptible, tolérance à l'erreur, effort physique limité, et taille et espace bien réfléchis.

Cela peut être servi à toute personne handicapée. Pour un large éventail de compétences. Facile à comprendre, quelle que soit l'expérience de l'utilisateur. Quelles que soient ses compétences linguistiques. Information perceptible, c'est transmettre les informations nécessaires, quelles que soient les capacités sensorielles. Tolérance à l'erreur, c'est moins de risques, le produit et l'information comportent moins de risques d'actions accidentelles. L'effort physique limité, cela peut être utilisé confortablement avec un minimum de fatigue. La taille et l'espace, que ce soit un produit qui facilite l'approche, la manipulation et l'utilisation.

Voici les 7 principes que vous allez retrouver, mais aussi ces concepts de conception universelle, dans l'instrument le plus important, dans la convention des nations unies.

L'article 2 spécifie ce qu'est la conception universelle telle qu'entendue au niveau mondial. C'est la conception des produits d'équipement de programme et de service qui puissent être utilisés par tous dans toute la mesure possible sans nécessité ni adaptation, ni conception spéciale.

La conception universelle n'exclue pas des matériels et accessoires pour les personnes handicapées là où il sont nécessaires. C'est l'évolution du concept. C'est un élément de droit humain, aussi au niveau européen, mais aussi mondial. On voit que justement des efforts seront faits par les Etats membres pour introduire le concept dans la législation nationale.

Comment travailler ensuite ?

Au niveau européen, il y a un forum mis en place où les gouvernements se rencontrent pour échanger les bonnes pratiques, les visions, comment améliorer les choses. Le plan d'action sera donné jusqu'en 2015, par le forum spécifique. Nous attendons une participation active de la part de tous les Etats membres et de la France, pays actif en comité d'experts et comité spécialisé. Les travaux ont été terminés, par l'adoption d'une recommandation spécifique, appliquée aux 47 états sur le thème conception universelle. Comment parvenir à une meilleure participation par le biais de la conception universelle.

Pour clôturer l'intervention, le Conseil de l'Europe ne s'achève pas là. Les travaux continuent. Je suis fier de dire que la coopération entre les 47 Etats va passer sur tous les domaines du plan d'actions. Nous avons un comité spécialisé sur la participation à la vie politique. Je gère ce comité, on part d'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes handicapées, des réunions des partis, etc. Et ainsi de suite.

J'espère apprendre beaucoup de choses pendant notre colloque, mais aussi d'être à votre disposition pour toutes les questions et informations supplémentaires. Merci beaucoup.

Paul Joly.- Merci Angela. Le message est passé. Madame Marie-Odile Novelli, vice-présidente du Conseil général Rhône-Alpes, déléguée à la solidarité.

Marie-Odile Novelli.- Le titre du travail, est un nouveau regard, c'est vrai que le terme sonne comme un slogan nouveau au sens de meilleur. Avons-nous affaire à un terme de marketing pour éviter le changement ? Ou à une évolution dans la société ?

J'ai une réponse apportée par la région Rhône-Alpes, par l'atelier citoyen qui avait des personnes ressource de toute nature, et qui ont mis... proposé comme premier objectif celui de changer le regard. Ce n'est pas mon terme.

Cela signifie qu'il y avait vraiment besoin de changer le regard. Le regard porté par la société, les autres était vécu comme quelque chose de lourd et encombrant, le regard ou absence de regard.

Évidemment, dans cet ancien regard, nous pouvons dire que la situation de la personne handicapée, au minimum était vécue comme une contrainte. La réponse apportée était bien une forme de réglementation, mais avec les inconvénients et avantages que cela peut revêtir.

La réglementation, je vais passer rapidement dessus, elle est nécessaire et utile. Nous sommes en France, je ne sais pas comment cela se passe dans les autres pays européens. C'est une avancée symbolique prônant l'accessibilité de tous à tout. Nous étions peut-être en retard. Obligation de 6 % pour toutes les entreprises, mais surtout obligation pour les collectivités, comme la région, d'embaucher 6 % de personnes victimes d'un handicap. On ne peut pas se cacher que les décrets ont été en retrait, et que les moyens financiers n'ont pas toujours été mis en œuvre.

Cette loi, c'est le rôle de l'État, a pour effet de faire contribuer financièrement tous les autres, collectivités et acteurs de la société.

Une fois dit cela, changer le regard, c'est bien, mais qu'est-ce que cela implique concrètement ? Tout d'abord, je ne l'ai pas là, je n'ai pas le temps, nous sommes en campagne électorale et le temps est compté, mais on a commencé par faire une forme de publicité, pour l'accueil des personnes handicapées, qui mettait l'accent sur les compétences, capacité des personnes handicapées. Par exemple, dans l'emploi, une personne donc victime d'un handicap intellectuel, qui était une figure rayonnante, pas de tabou, ni de misérabilisme, mais volonté de montrer ce qu'elle veut dans un milieu favorable.

Autre exemple, nous sommes responsable des TER, train locaux, Bernard Soulage en parlera, puisqu'il est invité, il y avait la volonté... on montrait un aveugle, ou une personne non voyante, dynamique avec son attaché-case, qui montaient dans le train. Il y avait aussi sous

toutes les premières formes de handicap représenté, un sourd qui communiquait, chef cuisinier, qui communiquait par gestes.

Chantal... responsable du service à la région, vous pourrez lui poser beaucoup de questions.

Cette commission extrarégionale avait d'autres objectifs, sinon cela n'aurait pas été très intéressant. Une ou deux personnes dans la salle y participent. Vous voulez vous signaler. Peut-être ? Non ? Oui ?

Oui oui, une personne à qui vous pouvez poser des questions, car je ne dois pas dépasser mon temps de parole. L'objectif était de mettre en place un plan handicap concernant tous les services de la Région. Ce n'est pas simple, mais la commission a été utile. C'est un regard extérieur, un tiers, pour asticoter les résultats des différentes directions, rappeler à leur devoir ceux qui auraient tendance à faiblir dans la mise en œuvre du plan.

Voilà !

On découvre aujourd'hui des initiatives, tous les jours, par les services, notamment y compris quand on a affaire à des expositions, une charte de l'exposant. Changer le regard implique des actions de formation, capitalisation et diffusion. C'est un objectif intéressant parce que la question de la formation est essentielle. La région est responsable. Les organismes de formation doivent se rendre compétents. Ils le sont variablement. Nous avons mis en place une formation à destination de ces organismes. Ce qui est effectif aujourd'hui, c'est l'accueil en matière de formation des apprentis avec des niveaux variables. Un label est donné. Tous ne sont pas labélisés avec une forme d'auto évaluation, avec un regard extérieur ultérieurement.

En termes de moyens de formation, nous essayons de mutualiser les compétences, c'est progressif, mais nous sommes dans un partage des connaissances.

On en est encore relativement au début de ce partage des connaissances. Tout n'est pas parfait, loin de là !

Que dire encore ? Je viens de parler de la réglementation, mais évidemment elle a ses limites. Un exemple grenoblois. Le tram, le premier en France, je crois, ou le deuxième, c'était à Grenoble. Il avait été mis en œuvre et amélioré en impliquant les personnes handicapées. Quand la réglementation a été mise en œuvre, elle était ce qu'elle était, et la deuxième tranche était moins efficace et performante que la première. La réglementation n'est pas tout. Deuxièmement, elle met l'accent sur les contraintes. Ce n'est pas comme ça que l'on mobilise les personnes. Le message que je voudrais faire passer, c'est que non seulement il faut être centré sur les résultats, mais également, finalement, l'essentiel est d'avoir envie de le faire. Alors, comment avoir envie de le faire ?

C'est ici que je voudrais parler de la haute qualité d'usage, terme qui voulait être parallèle à l'époque, puisque Régis Herbin est là, il le développera certainement. Nous avons réfléchi à ce terme il y a 10 ans, en symétrie par rapport à la haute qualité environnementale. Comment exprimer que cela bénéficie vraiment à tout le monde ? Centré sur un objectif qualitatif.

Il faut prendre en compte toutes les formes de handicap. Nous sommes sur une démarche centrée sur l'expérience réflexive et positive. On analyse aussi les échecs. Je suppose que Régis le développera tout à l'heure. Je ne vais pas en parler.

Je vais revenir brièvement sur toutes les formes de handicap. En France, on ne prenait pas en compte le handicap psychique. On n'est pas encore performant. Il y a encore beaucoup à faire. Ce qui est certain, c'est que nous avons un peu tendance, en France, à nous limiter au handicap physique et aux gens en fauteuil, à oublier les malentendants, le handicap cognitif, alors qu'il est important. L'accessibilité de l'espace public, ce ne sont pas les enjeux

d'accessibilité physique pour les non voyant ou les gens en fauteuil, mais aussi pour les gens qui ont du mal à lire ou ne savent pas lire. On doit s'intéresser fortement à la question de l'accueil, de la signalétique. C'est un domaine passionnant. Nous sommes tous handicapés. Je me perds régulièrement dans les dédales administratifs, mais je ne dois pas être la seule. C'est un enjeu pour tous.

Nous sommes en train de construire un futur siège de la région Rhône-Alpes à Lyon, c'est un grand architecte connu, Monsieur de Portzamparc. Nous avons en face un petit comité d'usagers. Il avait été reconnu. C'est la petite commission, relayée avec, un architecte qui était chargé de mission sur le projet qui est devenu enthousiaste concernant l'objectif haute qualité d'usage, et la petite commission a réussi à faire modifier des tas de choses dans le plan de l'architecte. Pourquoi ? Il y a eu transmission de l'intérêt pour tous, créativité en complément pour le projet final.

Nous avons une rampe, longue, et les personnes en fauteuil ne pouvaient pas la monter correctement. Il a été convenu de faire des plages, des paliers de repos, droits. Cela a peut-être surpris l'architecte, mais il s'est dit rapidement, poussé par les architectes, qui étaient autour de lui, promoteurs de cette vision de l'accessibilité, qui se sont dit que cela pourrait servir à autre chose, des éléments variables pour donner plus de vie à ce lieu.

C'est un petit exemple qui peut, j'espère, vous faire comprendre en quoi le fait de mettre l'accent sur les bénéfices pour tous d'un travail sur l'accessibilité, peut permettre d'emporter avec soi, mieux que la réglementation, tout ce qui peut améliorer la vie de chacun d'entre nous.

Anne Voileau.- Je passe la parole à Jean-Christophe Goffart.

Jean-Christophe Goffart.- Bonjour et merci pour cette belle initiative aujourd'hui.

Je suis directeur de l'association Sotres, entreprise adaptée en région parisienne, sur le handicap psychique. On évoquait la performance des personnes qui ont un handicap psychique. Le handicap psychique fait peur à beaucoup de monde. Le mot évoque beaucoup de choses. Ce n'est pas forcément le plus beau des mots dans la langue française. L'expression politique et médiatique n'est pas très positive. Il y a un taux de gens qui ont une dangerosité infinitésimale, et l'immense majorité de gens sont au contraire plutôt victimes, doux et attachants et ils ont des traitements qui font en sorte qu'ils sont plutôt ouverts, calmes et qui cherchent à bien faire.

L'association est basée en région parisienne. Elle vise à ce que chacun trouve un emploi dans ce domaine. Une personne avec le handicap psychique, puisse trouver une solution dans la société. C'est un handicap jeune, 5 ans d'âge. Reconnaissance tardive. Confusion entre handicap mental et déficience. Ce ne sont pas des gens en déficience, mais de grand sensibles.

Les traitements ont progressé, ils sont stabilisés. L'objectif est d'aller dans la société et d'y trouver une place. Ne pas bâtir des mondes à part, pour l'essentiel structure handicap, ESAT et entreprise adaptée. Pour certaines personnes, depuis la nature du handicap, il faut les protéger, mais pour beaucoup d'entre elles, elles ont de vraies capacités et envie de les faire valoir. D'où le manque de structures passerelles comme la nôtre.

La structure a été construite il y a 15 ans par des parents qui souvent avaient une personne autour d'elles qui avaient fait des études supérieures sans trouver, de débouchés. Pour les gens stabilisés du point de vue santé, cela ne va pas du tout. Autre difficulté : Se retrouver avec des

gens qui ont d'autres types de handicap. C'est un gros problème. Leur difficulté première, c'est le manque de confiance et stigmatisation. Elles fuient le handicap et cherchent la normalité. Se retrouver avec des handicapés physiques fortement marqués, c'est stigmatiser et elles se démotivent. Les personnes en handicap psychique, travaillant en ESAT, le nombre est limité à cause de ces raisons.

Il y a quelque association comme la nôtre qui ont développé un savoir-faire, une spécificité n'accueillant que les personnes handicapées psychiques. On propose d'être salarié, contrat de travail à mi-temps, temps partiel, c'est important dans l'aménagement du travail. Elles font un travail important de concentration pour effectuer un travail. Plus important que quelqu'un qui n'a pas de handicap. Elles ont souvent, pas toujours, un traitement qui peut être lourd. Le corps et l'esprit doit faire avec. Le temps de concentration pour certaines personnes, de ce fait le temps partiel est plus adapté.

Parcours de 18 mois, puisque volonté d'être passerelle, de se projeter vers le milieu ordinaire et de monter les personnes en confiance en elles. Elles n'ont pas travaillé depuis plusieurs années, à cause d'un parcours médico-social erratique. Il faut répondre à la demande ou elles tournent en rond chez elles alors qu'elles veulent prouver leur utilité sociale.

On propose des travaux autour de la bureautique, Word Excel, etc. Avec un encadrement adapté et aussi en communication graphique, pour celles qui ont les capacités et numérisation, indexation de documents.

Dès que les personnes sont en confiance, on les fait passer en entreprise, souvent des grands groupes à la Défense. Des missions de plusieurs semaines sont confiées, dans les services administratifs ou informatifs.

Elles vont accomplir des tâches, enrichissement de données informatiques, travaux en petite comptabilité. Chez nous, elles bénéficient d'un accompagnement, à savoir qu'il y a un psychologue qui écoute les difficultés qu'elles peuvent avoir au travail. Nous sommes une structure non médicalisée. Le type de public, c'est niveau supérieur au bac. Ce sont des gens qui ont fait des études, et ils ne trouvent pas leur place dans la société, parce que dans les ESAT, c'est plutôt manuel.

Or, ce sont des personnes intellectuelles, le manuel, ce n'est pas leur truc. On ne leur en fait pas faire. Deux tiers sont des hommes. Des que j'ai des dossiers de femmes, je les fais passer devant. La moyenne d'âge est de 35 ans. Ce sont des gens ayant eu une maladie psychique entre 15 et 25 ans, avec un parcours médico-social, qui n'ont jamais travaillé ou ont fait une première ou deuxième expérience de travail et ont dû arrêter.

Ce sont des gens intelligents, sensibles, attachants, qui apprécient les relations de normalité, de pied à pied. Il ne faut pas les considérer comme des malades. Les considérer comme salarié à part entière, on sait qu'ils ont des difficultés, mais on avance avec et cela leur plaît beaucoup.

Les travaux, je les ai décrits tout à l'heure. Accueillir les personnes en situation de handicap psychique, cela fait peur. C'est "psychologique", comme je dis de manière provocante, or avec un manager à l'écoute, cela se passe bien. Actuellement, sur 30 personnes, nous en avons 10 en mission dans des grandes entreprises et ces personnes, nous avons des nouvelles de temps en temps, par eux ou l'employeur, et cela se passe bien. Il y a un fil, nous sommes là s'il y a besoin. L'employeur aussi, cela rassure et cela fonctionne bien. Nous avons développé un vrai savoir-faire.

En termes de sorties, les taux, c'est 5 %, en formation ou en emploi, dans des structure qui vraiment accueillent les personnes. Nous sommes pour moitié sur un emploi avec un CDD de six mois.

Dans le secteur public, considéré comme moins stressant, même s'il y a des évolutions, mais aussi dans des associations et le secteur privé, à condition que les critères soient respectés, dans les petites et moyennes associations, temps partiel et il faut être dans la clarté de la relation avec la personne. Il faut poser les choses. S'il y a changement, il faut expliquer, être pédagogique. En expliquant, nous avons en face des gens motivés, sérieux, avec soucis de santé, mais comme beaucoup d'entre nous. Les taux d'absentéisme ne sont pas plus élevés. C'est important à le dire. Dans la mesure où les univers de travail restent corrects. Beaucoup de personnes atteintes par le handicap, qui montrent un désespoir des MDPH sur l'orientation de ces personnes. Il y a peu de solutions, c'est problématique.

Aussi, le fait que le handicap récent, les structures ne sont pas à la page. Nous interpellons les pouvoirs publics, via les associations, et Madame Morano a fait connaître sa volonté de faire quelque chose, mais nous sommes dans l'intention, et nous voulons une manifestation concrète de faire quelque chose sur le territoire européen, en passant par les structures qui ont un savoir-faire. Nous sommes dans l'entreprise artisanale, nous faisons du cas par cas. Cela fonctionne bien. Si nous le faisons, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas les bons résultats. Cela fonctionne, si nous mettons ces choses-là en place.
Je termine ainsi.

Anne Voileau.- J'ajoute juste que ce sont des personnes qui ont un haut niveau, avec un besoin de revalorisation. À la revue "être", nous avons un centre de formation avec 50 % de notre personnel salarié de la revue qui sont d'anciens stagiaires. Je les ai embauchés pour leur capacité, gentillesse, tout ce qu'elles représentent et pas parce que c'était d'anciens stagiaires.

S'il n'y a pas de questions dans la salle, nous passons à la table ronde suivante.

Un intervenant.- Ces conventions internationales, doivent être ratifiées par les Etats. Est-ce que la France les a ratifiées ?

Angela Garabagiu.- Le plan d'action est applicable puisque adopté par le conseil des Ministres à l'unanimité. Il est application, mais pas contraignant. C'est un guide pour la mise en œuvre. Mais la convention sera contraignante le moment que la France va la ratifier.

(Intervention inaudible dans la salle).

Angela Garabagiu.- C'est super ! Alors félicitations ! Je sais qu'avant de venir ici, j'ai vérifié et 17 états ont signé. La ratification est en cours dans plusieurs. La nouvelle vient de tomber. Merci beaucoup.

RENDRE LE HANDICAP ACCESSIBLE À TOUS

Mieux connaître la trisomie – un bonheur différent

ACCÈS UNIVERSEL 7 RUE AMPÈRE 75017 PARIS + 33 (0) 47 63 23 89

Anne Voileau.- Nous passons à la table ronde suivante, sur un sujet passionnant : Mieux connaître la trisomie. Les jeunes trisomiques, on les appelle enfants soleil, Jacqueline Bonheur a monté la première association, enfant bonheur, avec des accompagnants scolaires. Nous commençons et je passe la parole à Cécile Dupas.

Cécile Dupas.- Merci. Je suis ici en tant que représentante de la European Down Syndrom Association, association européenne qui regroupe plusieurs associations de pays européens, qui traitent de la trisomie 21. Je représente aussi "trisomie 21" en France.

Je vais parler pas très longtemps de l'accessibilité des personnes porteuses de trisomie au monde dit ordinaire.

Mon propos va partir d'un point de vue essentiellement associatif et parental. Je suis aussi maman d'une jeune femme de 20 ans porteuse de trisomie.

Je suis aussi vice-présidente de trisomie 21 Loire.

Un rappel tout d'abord. Nous ne considérons pas que la trisomie 21 est une maladie. Nous préférons penser qu'il s'agit du résultat d'un accident génétique, et un état génétique (genetic condition en anglais).

Les personnes porteuses de trisomie partagent des traits communs, décrits depuis longtemps. Les caractéristiques physiques des personnes porteuses de trisomie peuvent donner l'impression que toutes les personnes porteuses de trisomie se ressemblent. C'est souvent un des clichés, le cliché qui revient le plus souvent. En réalité, les personnes porteuses de trisomie, comme tout autre individu, ont des ressemblances avec les parents, membres des familles, dont ils partagent le patrimoine génétique.

Malgré tout, les signes physiques ont fait de la trisomie un handicap particulier. La trisomie est souvent appréhendée comme l'archétype de la déficience mentale. C'est la représentation du handicap mental. Il trahit de façon visible la faiblesse de ce qui fait l'humain, donc de l'intelligence. Dans l'imaginaire collectif, elle montre la part d'anormalité ou de non-humain de l'être humain. Qui suis-je ? Quelle est ma place ?

La trisomie 21 montre aussi le visage de la fatalité, donc de l'incompréhensible, voir de l'inacceptable. Elle fait peur, déclenche incompréhension et rejet. Nous devons donc déconstruire.

Pour laisser les représentations mentales, si la déficience est réelle, les compétences intellectuelles des personnes porteuses de trisomie existent et sont variables. Elles sont liées au capital génétique, à l'éducation, apprentissage, environnement, et surtout, à la possibilité d'être investi d'un projet de vie par sa famille et son entourage.

L'éducation est donc ce qui doit, au même titre que pour toute autre personne, permettre de faire émerger les compétences et singularités de chaque individu. Nous avons des cas particulier qui ont valeur d'exemple. Je cite simplement le cas en Espagne de Pablo Pineda personne porteuse de trisomie, qui a décroché un diplôme universitaire. C'est un exemple, une exception, mais c'est d'abord une bonne gifle donnée aux préjugés évoqués avant. Cet exemple montre combien de détermination il a fallu avoir pour en arriver là, il montre l'énorme confiance de la part de sa famille, entourage et des professionnels qui l'ont entouré. C'est une source de fierté, pour lui, ses proches, et d'espoir pour les personnes trisomiques et leur famille. L'exemple exceptionnel ne doit pas faire oublier les difficultés d'inclusion rencontrées par la grande majorité des enfants et élèves porteurs de trisomie. Le changement ne se fera pas par l'exception, mais par l'intégration.

Dans le système français, qu'en est-il de la scolarisation des enfants porteurs de trisomie. Je préfère scolarisation qu'intégration. Cela laisse penser qu'ils n'ont pas leur place, mais qu'on doit leur faire une place. C'est faux. La scolarisation est un droit, et on n'a pas à leur faire une place, qui existe. Cela ne progresse pas comme on le souhaite. Souvent, ils sont placés en établissement spécialisé, sans connaître leurs capacités réelles, ni qu'il y ait d'évaluation.

Depuis la loi de février 2005, tout enfant handicapé doit être inscrit en priorité dans son école de secteur, cela concerne aussi les élèves porteurs de trisomie. Cela ne correspond que trop rarement à une véritable scolarisation. Mais beaucoup de progrès ont été effectués, avec la mise en place de plus en plus d'UPI, aujourd'hui les jeunes élèves ou adolescents, peuvent vivre leur vie d'adolescent ou de jeune adulte parmi ceux de leur âge. C'est fondamental. C'est grâce à un accompagnement humain et d'outils palliant les difficultés cognitives.

Les élèves effectuent un parcours de scolarisation en UPI jusqu'à la fin du lycée avec un tout petit niveau en lecture. L'évaluation des capacités cognitives, est forcément à redéfinir.

Malheureusement, des difficultés demeurent dans le système éducatif, voire réapparaissent. On voit réapparaître des difficultés dans la scolarisation en maternelle, par exemple. Penser d'un plan d'intégration, soi-disant, qui propose une demi-journée par semaine de scolarisation à un enfant ? Quel enfant s'intègre avec une demi-journée par semaine ?

On voit des difficultés alors que la scolarisation en maternelle paraissait plus naturelle il y a 10 ou 15 ans. L'inclusion scolaire dépend des bonnes volontés individuelles. Plusieurs raisons : Méconnaissance du syndrome, même au sein des commissions d'orientation des MDPH, méconnaissance des attentes, le manque de connaissance des enseignants, le handicap ne vient que s'ajouter aux difficultés. On peut parler des incertitudes sur la formation et pérennité des accompagnements, type AVS.

Comment faire bouger les lignes ? Aller vers plus d'accessibilité ?

Je vois trois solutions. La première, d'abord, est l'information. C'est le rôle de nos associations et de nos fédérations. Les personnes porteuses, de trisomie restent nos meilleurs ambassadeurs. Elles doivent témoigner de réussite en termes d'autonomie de vie et travail. L'enjeu de nos associations, c'est favoriser l'intégration des personnes porteuses de trisomie, laisser la parole.

Deuxième partie, la rencontre entre le public dit ordinaire et les personnes porteuses de trisomie. J'insiste sur l'école, loisir ordinaire, travail en milieu ordinaire.

On peut espérer que des enfants dit ordinaires, ayant grandi avec des enfants porteurs de trisomie, seront des adultes libérés des préjugés.

Enfin, mise en place de service innovants allant vers l'accessibilité. J'en citerai deux, qui ne sont que des exemples, qui ne résument pas. Faciliter la vie dans la cité, la visibilité des personnes porteuses de trisomie, grâce à des services d'accompagnement dans la vie sociale, avec accès raisonné à l'autonomie et l'hébergement.

Dans le travail, comme la scolarisation, c'est un droit, droit à une vie décente et normale. En milieu ordinaire, c'est primordial. Cela apporte le lien social, l'affirmation de soi, la fierté du travail accompli, la liberté et l'autonomie que procure un salaire décent.

Cela demande des compétences que ne demande pas le milieu protégé.

Prise de responsabilité, gestion de l'effort physique. C'est imaginé par les associations. Services d'aide par le travail, SAT hors les murs. Mise à disposition des travailleurs porteurs

de trisomie. Dispositif qui a l'avantage de mettre en milieu ordinaire. C'est une bonne stratégie si elle est transitoire. L'objectif est le travail en milieu ordinaire.

Je conclus en disant que de mon point de vue l'accessibilité avance, mais la vigilance est de mise, il faut être vigilant. On voit ce qui se passe aujourd'hui au niveau maternelle par exemple.

Elisabeth Bisbrouck.- Je vais passer un film. Je voudrais apporter une précision au sujet de la personne ayant une déficience intellectuelle, en particulier trisomie 21. On parle de troubles des fonctions cognitives, c'est un mot employé largement pas bien expliqué. Je vais le décliner en quatre catégories rapidement.

En fait, c'est pour éclaircir, pour apporter quelques précisions et permettre pour toutes les personnes qui ne connaissent pas trop la trisomie 21, d'avoir la perception.

Les fonctions cognitives, se déclinent par les fonctions... pour l'interprétation de l'information reçue. Elles se déclinent également en fonction de la mémoire et de l'apprentissage qui permettent le stockage. La troisième fonctionne, la fonction du raisonnement et de la pensée qui permet l'organisation et la réorganisation mentale de l'information. Et ensuite, les fonctions expressives permettant la communication et l'action. Si je précise ça, c'est que, en fait, concernant les personnes avec déficience intellectuelle, se posent quelques difficultés. Le déficit s'exprime là.

En fait, pour les personnes accompagnatrices, pédagogue, AVS qui côtoient les personnes déficientes intellectuelles, il est important d'avoir ces connaissances, d'avoir en filigrane toutes les difficultés liées au dysfonctionnement des fonctions cognitives et cela permet d'apprécier plus justement les capacités de chacune des personnes déficientes. C'est important d'avoir en connaissance les difficultés, mais l'essentiel est de partir des capacités des personnes ayant une trisomie 21. Ce n'est que comme ça que l'on peut avancer avec elles.

Tout apprentissage ne peut s'accrocher que sur un apprentissage précédent. On ne peut rien faire pousser sur rien. Il faut absolument s'accrocher sur l'existant. Et notre rôle, à nous, c'est un rôle d'étayeur et de venir, développer les compétences des personnes ayant une trisomie 21. C'est bien de mettre nos étais pour que la situation du handicap soit réduite. Comme disait Louis Viannay, c'est l'écart qui existe entre ce qui est attendu et ce qui est réalisé. À nous d'ajuster ce qui est attendu pour réduire la situation de handicap.

Nous allons laisser la parole, nous parlions de l'expression des personnes ayant une trisomie 21. Je vous laisse le loisir de juger de l'expression des personnes ayant une trisomie 21. Vous allez reconnaître Eléonore qui est à côté de moi et qui s'est exprimée durant et qui le fera après.

Eléonore Laloux.- Je vais vous parler de mon intégration au travail. Je m'appelle Eléonore, j'ai 24 ans. Je suis atteinte de la trisomie 21. Je travaille pour la générale de santé au Pas-de-Calais, au service facturation de la clinique Sainte-Catherine. Quand j'étais élève au lycée, j'ai fait plusieurs stages dans une autre clinique, des stages de 15 jours et en alternance. J'ai appris à accomplir beaucoup de tâches que je ne savais pas faire. Au début c'était dur. Je ne connaissais personne. Certain disaient que je parlais seule. J'ai commencé à m'intégrer et connaître mes collègues. Comme mon travail donnait satisfaction, j'ai été embauchée à mi-temps. J'ai eu un contrat CDD pendant 18 mois, puis un contrat CDI.

Cela fait trois ans que je travaille pour la générale de santé et cela me plaît. Je me sens bien intégrée dans le groupe de mon service. Il y a une bonne ambiance, mes horaires sont 9h15/12h. Je vais au travail en bus. Il y a 20 minutes de route. J'accomplis différentes tâches. Je trie le courrier, je fais de la mise sous pli, du classement alphabétique et numérique. J'envoie des fax, je fais des photocopies et je réponds parfois au téléphone. Concernant le courrier, je l'ouvre et je le trie pour le service facturation, les médecins, la direction ou autres.

Je prends ce qui concerne mon service et le mets dans un bac, j'emène le bac et je trie. Je mets les prescriptions d'un côté et je mets le règlement des collègues. Je fais deux tas, un tas comptabilité client et un tas comptabilité fournisseur.

Concernant l'adressage et mise sous pli, j'envoie des factures à des patients qui ont payé leurs frais de séjour. Je note les adresses des mutuelles et caisses d'assurance maladie sur les enveloppes et je les envoie. Concernant le classement, je classe par ordre alphabétique, type et numéro. Dans le classement alphabétique, je dois regarder la deuxième et troisième lettre. Dans le classement numérique, je dois regarder les trois derniers chiffres. Pour les fax, je note le numéro de fax et les destinataires sur les bordereaux d'envoi, je vais retirer les agrafes et j'envoie les fax. Je reçois les accusés de réception et les range dans les tiroirs.

Je m'occupe des courriers électroniques. Je vais à la photocopieuse qui fait aussi envoi du courrier électronique. Je scanne les dossiers et les envoie par mail à une collègue. Le lundi, on fait le point sur les envois.

Une fois envoyé à la CPAM, je prends les dossiers, les mets sous pli et je les envoie. À l'accueil, je prends les pochettes, je fais du tri par couleur. Le travail n'est pas figé. J'ai des objectifs comme mes collègues.

Mais j'ai parfois du mal à répondre au téléphone sans bégayer, à rechercher les codes postaux sur les factures. J'affronte le regard en coin de certains collègues, ce qui me blesse. Je me suis battue pour avoir du boulot et j'y suis arrivée. Je me suis intégrée, mes collègues m'ont aidée. Mes collègues sont super sympas. J'ai envie que cela continue toujours.

Paul Joly.- Le texte, c'est vous qui l'avez tapé ?

Eléonore Laloux.- Oui, et c'est ma maman qui a fait la synthèse.

Paul Joly.- Est-ce que cela rend heureux, le travail ?

Eléonore Laloux.- Oui.

Paul Joly.- C'est important.

Elisabeth Bisbrouck.- Par rapport à l'exposé d'Eléonore, j'ajoute que le travail a permis à un accompagnement extraordinaire du lieu de la clinique où elle travaille, service de facturation, un accompagnement remarquable, intelligent, sensé, en fait,...sensé... franchement Eléonore a pu exprimer toute ses compétences grâce à cet accompagnement. C'est remarquable. Le suivi également.

Et pour rebondir, sur la conception universelle, il y a dans le travail d'Eléonore, il y a cette démarche d'inclusion. Tout a été préparé, comme d'autres, parce qu'il y a d'autres déficients qui

travaillent dans la clinique, tout a été prévu, travaillé en amont, pour que chaque personne avec une déficience intellectuelle, puisse travailler et vivre dans toute son intégrité. C'est là que le mot inclusion prend son sens, préparer en aval et intégration, c'est-à-dire être, pouvoir vivre avec toute son intégrité. Ce sont des concepts auxquels je tiens énormément par rapport à la trisomie 21, la déficience intellectuelle, puisque c'est le sujet qui nous concerne à la fondation Jérôme Lejeune, de recherche médicale.

Paul Joly.- On va peut-être passer votre petit film. Combien de minutes ?

Elisabeth Bisbrouck.- C'est la version courte, quatre minutes.

Paul Joly.- Nous allons passer la parole à Petra Hauschild, directrice d'un atelier pour les personnes handicapées mentales à Mayence.

Petra Hauschild.- *(intervention en allemand)*

Comprendre le traumatisme crânien — « Ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre »

Anne Voileau.- Merci beaucoup. Nous allons faire une autre table ronde. Merci à tous les intervenants. Nous allons changer de connaissance de handicap. Nous allons parler du traumatisme crânien. J'appelle le docteur Jean-Jacques Weiss, le docteur Philippe Colbeau-Justin, Paul Joly qui ne nous quitte pas et Chantal Extier.

Anne Voileau.- Je passe la parole au docteur Weiss.

Jean-Jacques Weiss.- Bonjour, merci aux organisateurs et en particulier Monsieur Dreyfus d'avoir inscrit le traumatisme crânien comme un sujet d'atelier. C'est une pathologie ancienne. Que l'homme a rapidement compris que le crâne et son contenu était sensible, cela remonte à la nuit des temps. Pourtant, quand je faisais mes études, c'était dix minutes de cours dans un amphithéâtre.

En 2010, nous avons des diplômés universitaires avec 90 heures de cours. Il y a une connaissance récente du traumatisme crânien. C'est à l'origine d'une meilleure prise en charge des traumatisés crâniens, avec les SAMU, la neurochirurgie, nous avons une meilleure coordination entre les différents acteurs professionnels. La prise en charge des patients est globale.

C'est vrai également que aujourd'hui, les professionnels ont à leur disposition des dispositions réglementaires et légales. Je pense à la loi du 11 février 2005 qui introduit la notion de handicap cognitif, qui est la principale conséquence du traumatisme crânien.

Je pense également à la circulaire du 18 juin 2004, qui définit les conditions dans lesquelles doit être organisée la prise en charge des personnes cérébro-lésées, traumatisées crâniens sévères, moyens ou légères.

En France actuellement, au niveau épidémiologie, 50 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien. Les lois sur l'accidentologie a diminué le nombre, mais ce n'est pas rare. Le profil type du traumatisé crânien, c'est un adulte jeune qui va présenter des conséquences très handicapantes. Il n'y a pas de profil classique. Les lésions qui en résultent ont un caractère durable et posent un problème de réinsertion sociale et professionnelle. Cela concerne tout traumatisé crânien, même en présence de lésion encéphalique. Les atteintes intellectuelles, trouble de la station, l'attention, mémoire, raisonnement verbal et non verbal, les difficultés à se situer dans l'espace et l'appréhender sont des obstacles majeurs à la réinsertion sociale et professionnelle. Il en est de même de l'atteinte comportementale, le défaut de stratégie, la lenteur, la fatigabilité qu'il ne faut pas mettre sur le compte de la mauvaise volonté de la personne traumatisée.

Notre souci, est que cette symptomatologie est souvent invisible. On parle de handicap invisible, délétère à haut risque de marginalisation. Il est important de repérer de façon précoce ces personnes.

Les patients, même s'ils se rendent compte qu'ils ne sont plus comme avant, ne voient pas en quoi ils sont différents ni en quoi ils ont besoin d'aide. Les séquelles sensorielles, sont plus rares, elles peuvent être visuelles, auditives.

Ce qui est important, c'est que la réhabilitation, le projet médical du patient va se faire à partir de sollicitations. Pour pouvoir mettre en place le programme de sollicitations, il est important de repérer les séquelles et que ce soit réalisé par des professionnels compétent, qui ne s'arrête

pas à l'apparence normale ou subnormale du patient. Les objectifs à atteindre, c'est assurer le maintien à domicile le plus longtemps possible, améliorer la personne et son indépendance dans son quotidien, et éviter une désinsertion grâce à des liens sociaux.

La thématique de l'accessibilité doit être envisagée à travers la personne elle-même, son handicap, à travers sa famille qui ne comprend pas qu'à la suite d'un accident, la personne ne soit plus comme avant. Quand on l'envoie chercher du pain, problème de repérage qui pose souci et problème par rapport à l'environnement. Aujourd'hui, quand vous gardez votre voiture, sur un stationnement payant, il faut chercher un ticket avec une borne, qui n'accepte pas d'argent, mais une carte qu'il faut se procurer, dans des endroits précis chercher. Ce sont des adaptations. Il y a des développements, mais c'est difficile. Il faut mettre en place des programmes de sollicitation, pour faire comprendre aux gens comment pouvoir être indépendant.

Il est important qu'une solidarité sociale se mette en œuvre pour organiser les aides et compensations nécessaires pour l'amélioration de la qualité de vie.

Anne Voileau.- Merci pour l'exposé clair.
Chantal Extier, de L'ADAPT, je vous passe la parole.

Chantal Extier.- L'ADAPT est une association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, association qui intervient dans des champs très divers, du soin, de la réadaptation, insertion et accompagnement vers l'emploi. On conduit cette action depuis 80 ans !

Auprès d'enfants, d'adultes, pour que chacun puisse vivre avec et comme les autres.

Par rapport au public cérébro-lésé, nous avons des réseaux spécifiques auprès de ce public. Il y a de nombreux réseaux pour la prise en charge de ces personnes.

Je voulais revenir sur un point sur la situation de handicap. Cela concerne l'interaction de la personne avec son environnement. Cette interaction se fait par le biais des activités. La personne est souvent vue par le biais de ses déficiences, de sa maladie. Cette personne qui a eu une vie avant et que la lésion cérébrale est venue briser, doit se reconstruire une identité propre, la personne qu'elle est.

Cela nécessite un travail sur la durée, une capacité à évoluer. Et également, cela concerne les autres, notamment le regard des autres, qui passe par la formation des autres. Cela permettra peut-être une évolution culturelle.

Les personnes du fait des déficiences présentées ont une réduction de leur interaction dans la vie sociale et professionnelle.

Il faut agir sur ce niveau, rendre accessible vers l'activité et les interactions.

Autre conséquence de la lésion, c'est la perte d'autonomie. C'est-à-dire la capacité à exprimer ses propres besoins, désirs, décider soi-même, faire des choix, se sentir responsable, s'engager. À la différence des notions de dépendance et d'indépendance qui concernent la capacité de faire ou ne pas faire et d'être assisté pour agir, perte de l'intentionnalité, qui n'autorise plus la personne à aspirer à un niveau de participation personnel, scolaire, socioprofessionnelle, envisagé avant la lésion cérébrale, cela entraîne une réduction de l'espace de vie de la personne, sur le plan physique et relationnel.

L'accès à l'autonomie, la participation et la citoyenneté est souvent vu sous l'angle de la mise en accessibilité des services, des espaces, mais pour pouvoir participer, être citoyen, il faut aussi développer cette autonomie et aider, assister les personnes qui n'ont plus cette capacité d'autonomie ou peu, à la promouvoir, la développer pour être citoyenne.

Voilà.

Un autre regard que l'on peut porter sur les personnes cérébro-lésées, avant d'illustrer mon propos avec le témoignage que j'ai préparé avec la personne qui devait être présente, mais qui ne sera pas là pour raisons médicales. C'est que l'on se rend compte que par le biais notamment des technologies nouvelles, elles sont souvent créées au départ en réponse aux besoins des personnes handicapées. Nous avons tous des télécommandes, nous tendons à automatiser les volets électriques avec boutons centralisés, etc. Je me plais à penser que les laissés pour compte d'aujourd'hui, seront peut-être les sentinelles de demain.

Les personnes cérébro-lésées nous font l'éloge de ce type de vie et on apprendra peut-être à lutter contre la course contre la montre. Cela passe aussi par un changement de mentalité sur l'accès au travail, qui répond à des exigences de performance, productivité, adaptabilité, le public cérébro-lésé est en difficulté sur cet aspect d'insertion professionnelle et une société qui ne prône que la valeur du travail est exclusive.

Pourtant, lorsqu'on interroge, les enquêtes montrent que pour qu'une personne se considère comme intégrée, elle doit travailler. En fait, l'évolution passera peut-être par là, sur la valorisation des loisirs, activité de bénévoles, à partir du moment où elles sont choisies par les personnes, elles leur permettent d'éprouver plaisir, satisfaction, accomplissement.

Les phénomènes qui existent au niveau cérébral, la reconnexion des cellules neuronales, la plasticité cérébrale, a cette image. Les conditions de vie des personnes ne sont pas immuables et nécessitent la reconstruction de lien. Cela suppose du temps et des aides durables pour le maintien et l'évolution.

En quelques mots, je vous présente Christelle qui a eu un accident de la voie publique, en 2004. Elle habitait depuis 4 ou 5 ans avec son compagnon. Son mariage était programmé quelques semaines après. Elle a subi un traumatisme grave avec plusieurs mois d'hospitalisation. Le mariage a eu lieu un an après la date prévue. Le projet a été maintenu. Mais l'évolution n'a pas été celle espérée. Et elle garde des séquelles physiques, cognitives, pour planifier, anticiper, résoudre des problèmes. Et comportementales avec difficultés pour gérer les imprévus et les émotions.

Elle sollicite souvent son entourage. Son mari se dirige avec bien des difficultés, cela a été éprouvant pour eux deux, vers la décision de se séparer et de divorcer. Christelle garde l'appartement et devient propriétaire. Elle se rééduque et reprend des activités à caractère social, de loisirs et se maintient dans un bénévolat. Elle a dû abandonner son métier d'infirmière. Elle était jeune diplômée, elle n'a exercé que deux mois son métier.

Concernant l'accès au travail, pour Christelle, elle est passée par les dispositifs possibles, notamment l'UEROS(?) Et elle est suivie par un ESAT hors les murs. Elle a un stage de trois heures dans une société, elle s'occupe du courrier. Elle sait qu'elle a les compétences. Elle apprécie la proximité du standard, elle dit reprendre goût à la vie. Mais son état psychologique est fragile. Un petit rien prend des proportions énormes.

Elle a besoin de sa matinée pour s'occuper d'elle et de son logement. Pour l'accès aux magasins, elle dit que cela va trop vite. Si j'y allais seule, j'aurais la honte.

Elle sollicite ses parents pour les conseils, aide aux démarches et prises de décisions et aussi pour être soutenue moralement, encouragée. Elle a entrepris un travail personnel et elle est soutenue par un traitement antidépresseur. Pour l'activité au loisirs, elle a pu reprendre ses activités d'intérêt. Natation, chorale, d'abord par Handisport, mais sans plaisir de la pratique de l'activité. Christelle s'est inscrite dans une MJC pour pratiquer le modern jazz. Elle se dit bien dans le groupe. C'est grâce à la professeur qu'elle reste. Elle me fait des abdos adaptés. Elle insiste pour que je persiste. Elle est confrontée à des difficultés en lien avec son hémiplégie sans pouvoir faire tous les mouvements. Elle ne peut pas suivre le rythme. Elle dit éprouver du plaisir. La danse est son sport préféré.

Cela a été rendu possible par un service d'aide à la vie sociale et seule cela n'aurait pas pu être possible.

Pour la culture, Christelle accède à des spectacles en lien avec des mesures en lien avec le handicap, le macaron pour le stationnement, mais aussi pour les personnes pour qui la station debout est pénible, cela évite les files d'attente.

Sur les outils de communication, la lésion cérébrale, cela ne permet pas aux personnes d'accéder aux outils de communication, Internet, il faut mettre en place les services adaptés pour y accéder.

Anne Voileau.- Je passe la parole au docteur Philippe Colbeau-Justin, médecin de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle.

Philippe Colbeau-Justin.- Déjà beaucoup de choses ont été dites.

C'est vrai que c'est une lésion cérébrale acquise sur un cerveau normal, qui a fait avant des acquisitions normales, plus ou moins avancées suivant l'âge auquel survient le traumatisme, mais il y a un "arrière pays" d'un cerveau. Le traumatisme crânien entraîne des pertes qui vont se traduire dans plusieurs domaines, motrices, perturbation motrices, troubles moteur, des troubles des fonctions cognitives, comportementaux ou de l'humeur. Cela fait des troubles variés, puisque la lésion n'est pas mathématique et ne touche pas les secteurs de la même façon. On peut avoir des tableaux riches en déficiences motrices ou moins, ou des tableaux riches dans les deux symptomatologies, motrice ou déficience cognitive.

L'évaluation des traumatisés crâniens en France se fait sur la mesure des déficiences et des pertes, des lésions et des déficiences qu'elle entraîne. On énonce tous les troubles qui sont classés au poids de leur déficience. La connaissance et le classement du traumatisé crânien, c'est sa lourdeur. Il y a des traumatisés légers, moyens, lourds et graves. On ne considère que la perte. Ce n'est pas global, ni définitif. C'est partiel. La perte motrice est en général bien acceptée par la société qui commence à être habituée. Si c'est une perte paralytique, cela entraîne plutôt l'empathie, c'est accepté, c'est assez bien vu et reçu.

Quand le trouble moteur est un trouble en excès, et qu'il entraîne trop de gestes, c'est regardé de façon suspicieuse, quand il s'agit de tremblements, ce n'est pas un problème, mais perturbé avec des mouvements involontaires de repos, c'est suspect. La personne est rapidement classée comme déficiente intellectuelle ou peut-être ayant un trouble psychologique important.

Le regard de la population vis-à-vis de ces personnes avec trouble moteur excessif est difficile.

Autrement, en dehors de ça, le handicap moteur est bien accepté. Par contre, les troubles cognitifs, qui s'appellent comme ça volontairement, et cela me paraît une appellation très juste, qui est le handicap invisible, les troubles toujours présents, va toucher, et ce qui va donner le plus de difficultés, l'attention, concentration avec le fait que lorsqu'on a du mal à fixer son attention, on ne peut pas participer à une conversation à plusieurs. Il y a des troubles de mémoire pour enregistrer les consignes. Pour développer les stratégies, prendre une initiative, tous les troubles peuvent exister. Il y a une impulsivité. On démarre avant de réfléchir. Il y a toute une série de troubles comme ceux-là associés les uns aux autres qui rendent les choses difficiles. Le handicap moteur est peu important face à cela.

C'est cela qui va rendre l'insertion difficile. Cela commence à l'école, un enfant inattentif, ayant peu de troubles moteurs, qui regarde par la fenêtre sans raison, va avoir tous ces troubles et être mal accepté. Il revient et il ne sait pas ses leçons, on va dire qu'il travaille mal, il le fait exprès. Et l'école aura tendance, parce qu'elle n'est pas formée, à se fermer et à exclure. On exclut parce qu'il n'y a pas de travail et qu'il n'apprend pas. Or... il n'est pas attentif et n'a pas de mémoire. On ne reproche pas à un enfant malvoyant de ne pas avoir lu la consigne, à un malentendant de ne pas avoir entendu. On le sait. C'est un élève de mauvaise volonté et des parents qui ne s'en occupent pas beaucoup parce qu'à la maison il ne travaille pas. L'exclusion commence.

C'est pareil dans la vie sociale et adulte. Il y aura un virage, la perte, l'amélioration de ce qui a été appelé l'anosognosie, la prise de conscience de ses difficultés. Le jour où il prend conscience de ses difficultés et qu'il se dit que aujourd'hui il n'est plus capable de faire ce qu'il était capable de faire avant, je ne suis pas capable, alors c'est invivable. C'est là que commencent à survenir les troubles comportementaux secondaires, le repli sur soi, l'enfermement, le refus de toute activité, l'excuse préalable pour ne pas se trouver mis en échec et ne pas avoir à avouer son échec, puis la colère, la violence réservée à la famille et l'environnement.

Ces difficultés sont importantes et gênent l'insertion et la capacité de profiter de l'autonomie, vie pour tous. C'est à prendre en compte. Mais pour cela, il faut considérer qu'il y a des possibilités qui restent et cesser de regarder ce qui est perdu pour regarder les capacités restantes. Et se dire que c'est à partir des capacités qui existent que je vais monter un programme, programme de formation, d'apprentissage, en compensant ce qui est défectueux, par des outils, des aménagements de locaux, des apports d'aides techniques et là où ce n'est pas possible, par l'intervention d'une personne qui viendra se substituer pour certaines actions.

C'est dans ce programme de formation qui n'est plus de la rééducation et qui n'a pas à se faire dans le milieu médical et de rééducation, que le traumatisé crânien aura sa place. À la condition que parallèlement on informe la famille et l'entourage que les lésions et pertes sont peut-être définitives et que celui que l'on connaissait avant, ne sera plus jamais celui que l'on verra après et que le sujet, comme le dit un film qui a été fait par les films 13, à Marseille, ne sera plus jamais tout à fait le même, mais pas non plus jamais tout à fait un autre. Il faudra accepter ces modifications et vivre avec les capacités restantes, moyens de compensation et apprentissages à faire.

Il faudra les situer d'abord dans le plaisir. Il faut que cette personne qui ne comprend plus obligatoirement les conversations, qui ne vit plus bien, se replie parce qu'il ne trouve pas sa

place, il a perdu confiance, comme dans tout handicap, mais il faudra redonner confiance pour faire un certain nombre de choses. Pour cela, il faudra d'abord lui faire redécouvrir du plaisir. Et au lieu de faire... je suis médecin rééducateur, au lieu de ne faire que de la rééducation qui le met sans cesse devant un échec, il faudra un programme pour retrouver le plaisir, la créativité, et que l'on est un être humain qui a des capacités.

C'est important, mais ce n'est pas fait habituellement dans le monde de la rééducation et réadaptation. Quand il quitte ce monde de la réadaptation, il s'est passé deux ou trois ans, et c'est bien tard. Les programmes doivent être faits dans les aménagements aménagés. Paul Joly en parlera. La place de l'architecture est importante. Il faudra accepter un mode de vie conforme aux capacités restantes dans le lieu de vie prévu pour cette personne, sans dire sans cesse : Attends, avant tu savais le faire, mais dire fais, et si tu le fais, ce sera bien fait. On donnera les moyens de faire et faire autrement. Si cela se fait, il trouvera une vie et on pourra assurer et on verra les troubles comportementaux, violence, colère, diminuer, parce qu'il aura sa place et on pourra parler de reprise professionnelle, parce qu'il n'y a pas de capacité professionnelle sans insertion sociale en ayant confiance en soi avec rapport sociaux satisfaisants et corrects avant d'entrer dans le monde du travail, le plus exigeant dans les modalités de rapport sociaux. Merci.

Anne Voileau.- Vous parliez d'architecture dans ce domaine, je passe la parole à Paul Joly.

Paul Joly.- C'est difficile de prendre la parole derrière le docteur COLBEAU-JUSTIN, parce qu'il est tellement passionnant qu'on l'écouterait des heures. On travaille ensemble depuis de nombreuses années. Un architecte, un médecin, c'est bizarre, mais la population des personnes avec des séquelles de traumatismes crâniens, m'ont permis d'être plus fin dans l'architecture de tous les jours, ce qui m'amène à dire que l'homme est interdépendant de son environnement.

Dans le cadre des personnes avec des séquelles cognitives, en réalité, quelles vont être les réponses apportées par l'architecte ? Le premier maillon de la réinsertion sociale, c'est le domicile, la maison. Quand vous poussez la porte vous rentrez dans un univers intime celui d'une famille.

C'est dans cette unité de vie très personnelle que les réponses à apporter aux personnes cérébro lésées vont se poser sur l'aménagement architectural, les outils adaptés, et les matériels de sécurité qui sont également importants.

Dans les aménagements architecturaux, l'architecture doit être analysée comme un moyen de substitution, d'accompagnement de stimulation et comme un moyen d'apaisement.

L'Architecture moyen de substitution, c'est permettre ce qui ne peut plus être fait ; on citait la domotique, c'est bien cela : Mettre un outil pour faire à la place. Aménager pour faire quand même.

Nous sommes ici plus sur l'analyse des troubles moteurs, mais la particularité des traumatismes crâniens, ce sont les variabilités qu'elles représentent, soit des personnes sans trouble moteur et des troubles cognitifs (que l'on appelle aussi le handicap invisible), les personnes avec un handicap moteur et cognitif plus ou moins important, les personnes avec de gros troubles moteurs, et de comportement, des personnes dans le coma.

Aménager pour éviter les interdits est très important dans la problématique du traumatisme crânien, lorsqu'on réalise une action, et que l'on n'y arrive pas on peut devenir agressif, ce qui va se ressentir sur l'extérieur et la famille.

L'ambiguïté est qu'il faut parfois aussi laisser les interdits.

Je l'observe tous les jours, le domicile peut être un outil thérapeutique dans le cadre de la rééducation d'une personne avec des séquelles cognitives. L'architecture comme moyen d'accompagnement et de stimulation, repose sur le fait que l'on ne peut pas faire deux actions à la fois, on est concentré sur une chose, il faut faciliter l'acte. C'est le rappel de la mémoire implicite. On est dans la stimulation de vos 5 sens.

Je vais prendre un exemple pour vous expliquer un point de la stimulation par l'architecture. Dans les maisons, il y a eu cette époque des crépis sur les murs. Quand vous touchez le mur, vous vous griffez et que fait le corps ? il recule instinctivement de quelques centimètres. Dans un logement de quelques mètres carrés, que se passe-t-il ? Vous êtes oppressé, parce que le logement devient encore plus petit, votre corps le ressent ainsi.

Pourquoi ne pas mettre de la moquette au mur ? L'architecte va étudier cela pour donner une sensation d'espace plus grand.

Un autre exemple plus précis d'une personne avec des séquelles cognitives vivant dans une maison avec des verrous partout parce qu'il faisait des fugues et sa femme avait peur de le retrouver dans la rue en danger. Cela ne pouvait pas durer. On s'est rendu compte que la personne avait une phobie du rouge, on a donc peint la porte d'entrée en rouge. Du coup plus de verrous traumatisants pour la famille et plus de fugues.

Il faut aménager pour favoriser la stimulation, pour supprimer les épines irritatives. L'architecture devient ainsi un outil d'apaisement, de calme et de bien être.

Je vais vous montrer en illustration comment nous travaillons.

En général on décortique les actes de la vie quotidienne. On n'a pas de réponse adaptée, standard type. Dans ce cas précis, il s'agit d'une jeune personne avec des séquelles de traumatisme crânien, agressive, avec des frères et sœurs insérés et mariés. Il était toujours chez ses parents, ce qui peut expliquer cette agressivité.

On lui a aménagé un petit studio, bien placé. On a voulu qu'il soit ouvert, sans couloir, pour qu'il ne soit pas désorienté.

On a recréé par exemple pour la toilette son parcours d'avant, pour éviter les confusions et ainsi de suite...

Ce que je veux vous dire, c'est que dans ce cas l'Architecture est un véritable outil thérapeutique qui finalement, si elle est correctement appliquée, sert au bien être de tous.

Aujourd'hui c'est trop rapide pour vous faire entrer dans le détail de cette Architecture au service de l'indépendance et de l'autonomie et de ses recettes d'un parcours d'Architecte de plus d'une vingtaine d'années.

Anne Voileau.- Une petite question. Ayant travaillé avec des personnes traumatisées crâniens, au cours de toutes ces aides, il y a une évolution sans fin. Les gens ont toujours la possibilité d'évoluer ?

Philippe Colbeau-Justin.- Votre question est intéressante. La période de récupération, il y a une lésion neurologique.

Si on se donne la peine d'analyser la chaîne d'actions, on peut faire des apprentissages.

Le besoin de retenir et être maître de l'emploi du temps, je ne suis pas traumatisé crânien, mais je pense que j'en fais encore, j'espère.

Anne Voileau.- On passe à la table ronde d'après. Je voulais des questions pour la salle et nous sommes très en retard. Si vous voulez du temps pour déjeuner, on passe à la table ronde d'après.

L'autisme un handicap pluriel — des univers à découvrir

Paul Joly.- On passe à l'atelier suivant. Une petite communication, après l'atelier, pour ceux qui sont présents, il y a un buffet déjeunatoire à 13 h. N'hésitez pas. Vous le savez tous.

La table ronde suivante, est un grand sujet : L'autisme un handicap pluriel et des univers à découvrir.

Jean-François Chossy, Paul Trehin, et Hugo Horiot. Nous avons un superbe petit film.

Paul Trehin.- Bonjour, je vais aller vite sur le sujet pour éviter d'être une gêne à l'accessibilité pour le repas.

Pour les personnes ayant des difficultés intellectuelles, on ne parle pas... les besoins exprimés, c'est ce qui est le plus intéressant. Que veulent les personnes handicapées ? C'est être comme les autres, avoir plus d'autonomie, un meilleur accès à l'information, pouvoir parler pour eux-mêmes, et être plus entendues.

Cette accessibilité existe dans plusieurs domaines, L'accès à l'information, on en a parlé, l'accès à la communication, à travers les moyens disponibles, visuels, pour utiliser les capacités récentes. Participer à travers Internet. Une jeune femme disait que Internet était la meilleure chose qui pouvait arriver aux personnes autistes. On a le temps de répondre, et non pas du tac-au-tac. Participation à des réunions et colloque. Cela va peut-être blesser les gens. Pour une personne autiste, quand les agendas et durées de présentation ne sont pas respectées, c'est très gênant. Participer au service public, c'est intéressant. Vous voulez remplir des papiers. Il n'y a pas que les personnes autistes ou handicapées mentales, qui ont des problèmes. Si vous améliorez la qualité des papiers à remplir, tout le monde sera intéressé. Service privé, séparé...c'est pareil... Payer à la caisse dans un supermarché, ce n'est pas évident. Cela peut être facilité par des outils simples. Il faut prévoir, mettre ça dans les outils. On parle d'accès.

Les loisirs ! Le fils d'une amie psychiatre, est passionné de plongée. Il a fait 60 plongées, c'est un expert. Il sait bien faire et connaît toutes les règles de sécurité. Il ne peut pas plonger seul. Il est à sa 60^e plongé d'initiation parce qu'il ne peut pas remplir un questionnaire à choix multiple. N'est-ce pas un frein ?

Est-ce qu'on ne peut pas prévoir une interrogation orale ou une autre manière de voir qu'il a bien compris ? Qu'il connaît les règles de sécurité. 60 plongées d'initiation. La créativité. N'en parlons pas. Combien de gens ? On ne donne pas les moyens. Donner de quoi être créatif. Accéder à la créativité, dans certains cas on ne donne pas aux enfants de quoi être créatifs.

Cela touche, encore une fois, je ne reviens pas en détail, l'éducation, le travail, le logement, la vie de tous les jours et les soins. J'en dis deux mots. Une personne autiste, qui doit aller expliquer au docteur là où il a mal, quand il ne sait pas lui-même où il a mal. Il y a besoin d'un gros travail au niveau profession médicale pour mieux comprendre et rendre accessible le soin, en posant des questions au niveau de la personne quitte à s'aider d'aides visuelles pour obtenir ce résultat.

Rapidement, comment faire ? Il faut adapter aux différences de niveaux. Une personne n'est pas très handicapée, elle peut l'être légèrement. Cela peut être un langage simple. On n'est pas obligé de parler de prosopagnosie pour dire que quelqu'un ne reconnaît pas les visages. Éviter les phrases longues, mettre une seule idée à la fois et non pas trois ou quatre idées. Utiliser les images quand c'est nécessaire ou des objets pour communiquer. Montrer une tasse. Quand on dit que cet enfant est incapable de faire un choix, si vous montrez un verre de grenadine et de menthe, il saura dire ce qu'il préfère.

Mais tout cela ne suffit pas. Dans le cas spécifique de l'autisme, il faut augmenter la prévisibilité. Pourquoi est-ce important ? Dans le cas de l'autisme, le monde est tellement compliqué qu'ils n'arrivent pas à envisager ce qui arrive après. C'est une des causes du trouble du comportement. Ce n'est pas une spécificité, mais une conséquence de ce qui va arriver le plus souvent. Cela marche quand on a une douleur. On ne sait pas quand cela s'arrête. Quand vous avez une douleur, vous savez que quand vous allez voir le docteur, vous allez pouvoir arrêter la douleur, mais la personne autiste ne sait pas cela. Et cela va créer des troubles de comportement. Il faut éviter les métaphores. Un autiste arrive et j'avais un lumbago et le docteur arrive me dire que je dois être "cloué" au lit. Il a eu peur. Il ne voulait pas que je sois "cloué" au lit, véritablement. Si vous avez une aide visuelle n'ajoutez pas de mots. Au début au moins. Quand la personne, petit à petit aura mieux intégré les moyens de communication, vous ne pouvez pas mélanger les deux, mais n'utilisez qu'une seule modalité, parole, vision ou tout chez mais pas toute en même temps.

Cela ne suffit pas. Je vais faire très vite. Au-delà de ces aides techniques et classiques, il y a besoin d'aides d'accompagnement. Monsieur si le dit très bien. Il faut passer de l'assistance plutôt à l'accompagnement.

L'assistance, ce n'est pas une bonne solution. Il y a les aides techniques, ordinateur, Internet. C'était ma spécialité, l'utilisation de l'ordinateur comme aide aux personnes handicapées.

Une chose m'énerve, on dit que l'on est dans la société de l'information et on est submergé d'information. Ce n'est pas vrai. Regardez de quoi je parle. La situation fréquente, c'est que la personne, quelle qu'elle soit, se pose des questions, ne comprend pas. On offre une réponse. En général, c'est ça, on lui donne un document. Si après que l'on ait reçu le document, on a moins de questions qu'avant, on a eu de l'information, mais le plus souvent, après qu'on lui ait parlé, la personne a moins d'information et se pose plus de questions et est encore plus confuse. C'est le problème de l'excès d'information. On n'a pas compris qu'informer les gens, c'est limiter le nombre de questions, et non pas répondre à la question qu'il n'a pas posée. On a du mal à l'accepter. Une personne autiste qui pose une question dit ce qu'elle pense, elle n'a pas de question cachée derrière.

L'information, en fait, cela doit rendre la vie plus facile. C'est vraiment quelque chose d'essentiel. Tant que l'on n'a pas compris ça, ce n'est pas la peine de parler d'accessibilité.

La prévisibilité, cela rend prévisible, quand on a compris ce qui se passe. Si on sait où on va, on est moins inquiet, en danger d'avoir les troubles du comportement. Cela amène à quelque chose que l'on appelle la liberté. C'est quoi ? Quand on n'a plus peur. Quand on a des troubles du comportement, on a peur que cela ne s'arrête pas, qu'on ait des problèmes, de tomber etc..

Rapidement, une toute petite vidéo, un jeune homme autiste sévère, mais qui n'est pas, comme le disait le docteur, il a des compétences, c'est la musique, il l'exerce non pas pour s'amuser, mais pour participer à un orchestre professionnel et cela dure 30 secondes. Vous allez voir avec quel humour le jeune homme répond à une sollicitation d'une journaliste qui se croit intelligente.

Je vous explique. C'est un grand musicien, le gars. Et la journaliste dit que c'est un handicapé, d'abord. J'aimerais qu'on le passe. C'est très court. Je suis désolé, c'était une bonne illustration de la créativité, mais tant pis.

Anne Voileau.- Merci beaucoup.

Monsieur le député Chossy, c'est à vous.

Jean-François Chossy.- Débordé par la technique !

Curieusement, je ne vais pas tenir ici des propos de député. J'en ai entendu comme vous tout à l'heure. L'heure n'est plus ou pas au discours, mais au témoignage. Je vais témoigner devant vous de la façon dont j'ai appréhendé, approché l'autisme. Je parle sous le contrôle de Mireille Lemahieu, présidente d'autisme France. J'ai intérêt à dire des choses aussi simplement que possible et compréhensibles que possible.

Qu'est-ce qui m'a amené à m'intéresser à l'autisme ? C'est une rencontre de la vie. J'ai dans mon bureau rencontré en 1993, un couple avec un enfant de 4 ans. C'était une jeune fille très turbulente. Elle tirait sur les rideaux, se tapait la tête contre les murs, faisait des mouvements répétitifs, ne parlait pas, autrement qu'avec des sons incompréhensibles pour moi. Je l'ai trouvée très turbulente. J'ai demandé à la calmer. Ils m'ont dit non, nous l'avons amenée parce que nous vivons tous les jours avec. J'ai dit être député et non pas pédiatre, médecin éducateur. Ils m'ont renvoyé dans mes cordes en disant, si ! Vous êtes Législateur et pour notre fille pour qu'elle puisse évoluer et progresser, il faut changer la loi.

La seule approche connue ou en tout cas, la seule approche qui restait à cette époque, c'était l'hôpital psychiatrique, pour la plupart de ces enfants. Il fallait, en changeant la loi, faire intervenir la notion de handicap, faire en sorte que l'accompagnement, la prise en charge de l'enfant se fasse de façon éducative, pédagogique, social, thérapeutique aussi. Mais il fallait ouvrir d'autres portes. C'est ce qui a été fait par un changement de loi, une nouvelle loi, en quelque sorte, en 1996, si ma mémoire est bonne. À partir de là, on a considéré l'autisme comme un handicap et avoir une approche éducative et pédagogique.

C'est une nouvelle façon d'avoir un accès à la vie courante. Une façon de rencontrer le quotidien de la vie de façon plus ouverte. La personne autiste, vous l'avez entendu tout à l'heure, c'est quelqu'un... la définition que l'on en donne, c'est quelqu'un qui vit dans une bulle et ne comprend pas ce qui se passe autour d'elle, que l'on ne comprend pas non plus. On vit à

côté d'elle comme deux personnes qui n'arrivent pas à se parler, s'entendre, s'aimer. Mais cette notion, pour la faire évoluer, rendre accessible la vie quotidienne, il fallait une approche éducative, que des personnes professionnelles, compétentes, puissent accompagner l'enfant autiste tout au long de son cheminement, apprendre l'échange. Cela se fait par des techniques, des méthodes, il y en a plusieurs, on parle souvent de la méthode Teach... ABA, de... peu importe la méthode employée pourvu que finalement, on puisse ouvrir ces jeunes et ces moins jeunes à la vie quotidienne, qu'on puisse leur donner l'accès à la vie quotidienne. Ici, nous parlons d'accessibilité.

Et pour donner l'accès à la vie quotidienne, il faut que des personnes soient formées pour cela. La formation, c'est la clé de l'accessibilité. Si ceux qui entourent la personne handicapée, quel que soit son type de handicap, ne connaissent rien à rien, ne savent pas faire ou font mal, n'ont pas la technique nécessaire pour bien accompagner la personne, il n'y a pas d'accès possible à la vie quotidienne.

Et cela m'inspire une idée, dont je parlais avec Soraya Kompany, qui va intervenir cet après-midi, qui est architecte urbaniste, l'accessibilité, on l'envisage toujours et on en parle à travers le prisme du handicap.

Si finalement, les architectes, les urbanistes, les bâtisseurs envisageaient l'accessibilité à travers la vie de chacun d'entre nous, faciliteraient la vie de chacun d'entre nous, ils faciliteraient en même temps la vie des personnes handicapées, puisqu'il s'agit bien de la vie en commun. Mais il y a des arrière-pensées, difficulté, appréhension. Quand on parle de handicap, on parle toujours de quelqu'un que l'on n'ose pas approcher de façon naturelle. Le handicap, c'est finalement la peur de l'autre. C'est encore comme ça dans les mentalités. Même si des progrès ont été faits. Je le disais tout à l'heure en parlant de la prise en charge. Pour que l'on puisse faire évoluer les mentalités, pour que l'on puisse rendre la vie accessible, il faut employer le vocabulaire commun, même lorsqu'on s'adresse à des personnes handicapées, il n'y a aucune raison de parler à ces personnes et de ces personnes en parlant d'intégration, en parlant de prise en charge, même d'inclusion.

Je l'ai entendu tout à l'heure. Tous ces mots-là me font frémir. Ils ciblent et stigmatisent. Pourquoi parler d'intégration quand on parle de personnes handicapées ? D'autisme ? Il est dans la collectivité, on n'a pas à intégrer, il est avec nous. Il faut rayer ce mot du vocabulaire. Quand on parle de prise en charge, c'est comme si on parlait d'un fardeau lourd à porter, encombrant, alors qu'on parle d'une personne humaine, on ne la prend pas en charge, tu as raison, on l'accompagne dans la vie quotidienne. On l'accompagne dans l'accès donné à la vie de tous les jours. Quand on parle d'inclusion, j'ai compris que c'était par opposition à exclusion, mais on cible la personne handicapée en la qualifiant. C'est dommage de trouver des mots qui sont caricaturaux. Laissons le vocabulaire de Monsieur et Madame tout le monde à la portée de tous. Quand on parlera d'une personne handicapée comme on parle d'une personne ordinaire, on aura fait un pas de plus.

Les personnes handicapées et autistes, c'est moins rare. Le taux de prévalence connu, c'est 1 pour 160. Elle dit 150. Mais c'est une réalité forte. Une naissance sur 150. À partir de là, il y a tout un monde compliqué qui se met en route. Parce que faire le diagnostic de l'autisme, c'est une épreuve. On ne fait le diagnostic que vers 24, 36 mois. On a intérêt pour accompagner au mieux l'enfant, à poser le diagnostic tôt. Pour avoir accès à cette connaissance, pour que l'autiste ait accès plus vite et fort, il faut former ceux qui interviennent autour de l'enfant. La formation, c'est la clé de l'accessibilité. Si on peut faire comprendre aux médecins, éducateurs, enseignants et même parents, qu'il y a des signes simples qui permettent d'avoir déjà une

approche, un pronostic, si ce n'est un diagnostic, on gagne du temps. Si on gagne du temps, c'est gagner du temps pour l'implication de l'autiste dans la vie courante.

Je pense avoir rempli mon temps. J'ai compris une chose. Vous avez mangé ce matin beaucoup de mots. L'heure du repas est arrivée et ceux qui passent dans la dernière table ronde, sont frustrés. Je reste sur ma faim. Beaucoup de choses peuvent être encore racontées. Il y a quand on s'intéresse à l'autisme, comme tout handicap, un engagement fort de chacun d'entre vous et nous, et la passion l'emporte souvent. Je ne me laisse pas emporter, je ravale mes propos, mais en matière d'accès à la vie de tous les jours, il y a de vastes chantiers. Rien ne peut se faire, s'il n'y a pas bien sûr une volonté commune de le réaliser, mais je vais conclure en disant une chose : Chacun d'entre vous connaît peut-être, j'aime à le redire, s'il n'y avait pas de vie associative, d'associations fortes pour accompagner les personnes handicapées, il n'y aurait pas eu d'avancée sociale. Continuons à travailler ensemble, à épauler les associations, accompagner sur son chemin de vie la personne handicapée et nous aurons gagné en accessibilité.

Anne Voileau.- On vous écouterait longtemps,
Je passe la parole à un acteur, Hugo Horiot, qui va parler de l'autisme.

Hugo Horiot.- Bonjour, je sais que vous l'avez fait, moi aussi, je serai donc bref. Je me présente je m'appelle Hugo Horiot, je suis comédien, réalisateur, scénariste. D'habitude, quand je vais sur une scène, c'est pour jouer un rôle, un personnage, raconter une histoire. Aujourd'hui, c'est pour parler de moi. À deux ans, j'ai été diagnostiqué autiste, c'était mal barré ! Ensuite, après avoir vu les différentes institutions médicales avec mes parents, disons qu'elles m'avaient tracé un beau petit parcours de lieu en autre lieu, avec un avenir qui paraissait isolé, confiné, exclu du reste du monde.

Enfin, ma mère m'a retiré de ces institutions et a décidé de s'occuper elle-même de moi. Ce qu'elle a fait, un autiste, c'est du plein temps, 24 heures sur 24, une stimulation permanente. Et tout ça est arrivé, j'ai fini à 8 ans, par sortir mes premiers mots. À l'âge de 12 ou 13 ans, cela a été difficile. J'ai toujours été inséré dans un cycle scolaire normal, mais avec beaucoup de difficultés. J'étais loin d'être un surdoué, j'étais même plutôt un cancre. Ensuite, à l'âge de 12 ou 13 ans, des années noires, problème d'exclusion, insertion. Et j'ai fini par avoir une véritable vie sociale à 15 ans, j'ai commencé à avoir des amis, des copains, des copines, tout ce qu'il faut pour être heureux, et surtout j'ai découvert le théâtre à 15 ans. Et j'ai commencé à donner un sens à ma vie, à trouver ce que j'aimais faire. Je faisais enfin quelque chose dans lequel je me sentais des compétences. Petit à petit, mon ouverture, ma véritable ouverture s'est faite à ce moment-là.

Mon aventure a été écrite dans un livre. Deux livres... "Le petit prince cannibale" et "ne me dessine pas un mouton". qui raconte ce parcours du combattant.

Quand on regarde, il vaut mieux être autiste aux États-Unis ou en Angleterre qu'en France. Il y a beaucoup de méthodes, comme ABA qui se pratique, mais ce n'est pas reconnu. Il y a quelques associations qui s'occupent de la promouvoir, mais les places sont limitées, une association ne peut pas prendre en charge tous les autistes qu'il faudrait. Il y en a de plus en plus. 1 sur 150. On parlait de cela. Une association peut en prendre 20 par-ci ou par-là. Sinon, si on veut faire appliquer sans passer par les associations, c'est une méthode qui, n'étant pas

reconnue par les autorités, coûte 3 000 euros par mois. Quand on n'est pas patron de d'EDF, c'est difficile d'avoir un enfant autiste.

Pourquoi ne pas reconnaître cette méthode qui fait ses preuves aux États-Unis ou en Angleterre, qui est reconnue, qui marche, qui se base sur la stimulation permanente de l'individu. Ma mère a appliqué sur moi cette méthode sans le savoir, stimulation permanente, sans camisole chimique, sans âneries par lesquelles on a décidé de me faire passer ? Pourquoi n'est-elle pas reconnue alors que, en France, elle fait ses preuves à l'étranger. Est-ce que cela relève de la connerie ? Tout simplement. Ou est-ce simplement une volonté politique appuyée par des lobbies de je ne sais quoi. J'espère que cela se mettra en place bientôt. Je crois que j'ai tout dit.

Si jamais vous avez des questions, je peux y répondre. Et si vous n'en avez pas, tant pis ou tant mieux, nous mangerons plus vite.

Bon appétit.

Paul Joly.- Merci.

Pour aiguïser votre appétit et finir sur ce sujet passionnant, on aimerait faire passer un petit film réalisé par Frédéric Philibert, il est fantastique et dure quelques minutes. "Mon petit frère de la lune".

Anne Voileau.- J'ai promis à Madame Bisbrouck de parler deux secondes.

Elisabeth Bisbrouck.- Dans le hall de l'école, on passera devant, il y a une exposition et réalisation d'affiches faites par de jeunes adultes et adolescents déficients intellectuels. Ils ont été présentés dans le cadre d'un concours, Europe affiche. Vous verrez le résultat de ces réalisations, bien sûr, et Europe affiche a été réalisée dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, c'était le début et c'est maintenant réédité chaque année. Cette année, le thème sera "contes et légendes". Le thème de l'an dernier, 2009, était sur les spécialités traditionnelles, culinaires, à partir des spécialités connues en France et comparées à d'autres d'Europe pour travailler sur les similitudes.

Paul Joly.- Après "Mon petit frère de la lune", déjeuner et nous nous retrouvons à 14 heures précises dans la salle. Il y a encore des tables rondes nombreuses cet après-midi.

(Pause déjeuner)

La schizophrénie – une psychose très mal accompagnée

Paul Joly.- On va reprendre les tables rondes, rendre le handicap mental accessible à tous, dans cette dernière partie de table ronde sur l'accès au handicap, on va vous parler de la schizophrénie, psychose mal accompagnée.

On passe la parole à Madame Claude Finkelstein, que je laisse se présenter.

Claude Finkelstein.- Je vous remercie de m'avoir invitée pour ce thème d'accessibilité qui est important pour nous comme pour toutes personnes en situation de handicap.

Je suis Présidente de la fnapsy, nous avons 8 000 usagers. Toutes pathologies confondues.

Aujourd'hui, c'est la schizophrénie, mais cela peut être autre chose. Il y a deux choses qui accompagnent toute pathologie dans le handicap psychique, anxiété et dépression. Deux problèmes lourds à porter. Si aujourd'hui, je n'avais pas rencontré trois personnes très gentilles depuis ce matin, je ne serais pas là parce que je ne peux pas prendre un ascenseur vitré, et suite à ma maladie et conséquence, l'obésité, je ne peux plus monter les escaliers. Je ne peux

pas monter seule. Je dois trouver quelqu'un gentil pour m'accompagner, sinon l'anxiété arrive, et l'attaque de panique, et c'est terminé je ne peux plus rien faire.

La schizophrénie est difficile et terrible, ce sont souvent de jeunes personnes, de jeunes gens, cela se développe à l'adolescence, d'où le trouble de tout le monde. La personne est souvent à l'âge de 27, 28 ans, sans avoir été correctement diagnostiquée, soignée.

Elle a un pan de vie, l'adolescence et le début de l'âge adulte, pendant lequel elle ne peut pas faire quelque chose complètement enlevé de sa vie. C'est difficile et s'ajoute, une fois le diagnostic fait et la personne soignée, le déni de la maladie.

On n'a pas expliqué à quelqu'un de quoi il souffrait et ce qui se passe avec les molécules qu'il peut prendre. Les molécules, cela aide à vivre, mais il faut une psychothérapie pour accepter la maladie et prendre des molécules, même quand on se sent bien.

Le principal de la maladie, c'est le repli sur soi. Les personnes ne sortent pas, ont des délires, des fixations, la non-communication avec la famille, les amis. Et puis la vie de plus en plus difficile. Les molécules font grossir, maintenant un peu moins. On n'explique rien, on ne sait pas ce que l'on a. On est malheureux. Et quand on est hospitalisé, c'est contre son consentement, et on a l'impression que tout le monde est contre soi. C'est la première chose.

Pour le reste, rien n'est adapté dans notre vie actuelle. On a chacun des petites phobies et anxiétés. Moi, c'est l'ascenseur vitré.

Quand j'avais 20 ans, je m'arrangeais. Il y en avait peu. Maintenant, les architectes ont l'impression qu'il faut des ascenseurs vitrés partout, le travail, c'est très difficile. J'ai entendu la SOTRES, avoir une très bonne idée, le travail à temps partiel. C'est très difficile pour une personne qui souffre de schizophrénie de travailler à temps complet. Il faut l'aider à respecter une vie très réglée, cadrée et cadrante. Il doit pouvoir déjeuner correctement, que les durées de voyage ne soient pas trop longues. Il y a des choses que je retrouve pour les personnes souffrant d'autisme. C'est une vie saine, cadrée.

J'ai l'impression que c'est ce que tout le monde aurait droit à avoir. Des conditions de travail correctes, on vous parle gentiment, qu'on attend que ça aille mieux pour vous parler. Que l'on reformule. On pose des questions avec des termes très précis dans une administration. Elle ne comprend pas, elle s'énerve, et l'autre se dit qu'elle n'est pas normale et c'est fou--tu...foutu... Prendre conscience de l'autre, de sa dignité, besoin et faiblesse. C'est ce que j'explique.

Dans un colloque à Sciences po, un journaliste m'a dit qu'il avait peur de je ne sais quoi. J'ai répondu oui, vous, vous pouvez gérer, mais moi non, à un moment donné. C'est tout. Sinon, je suis comme tout le monde. Merci.

Comment avez-vous monté la FNAPSY ?

Claude Finkelstein.- C'est plusieurs belles rencontres. Un psychiatre, le Pr Zarifian et un directeur d'hôpital, trois associations nées suite aux livres que le professeur avait écrits. Cela s'est construit et les années sida qui nous ont servi. Que des personnes aient le courage de parler nous a donné le courage de parler. Parler et dire que l'on souffre d'une maladie mentale, ce n'est pas toujours facile. Je peux en parler comme ça, mais dans mon métier, je ne le dis pas. Donc, ce sont de belles rencontres.

On a eu un président fondateur, qui était une merveille, un homme dépressif. On a commencé à parler dans le monde. Je suis sortie dans le monde, je dis ça. Des gens m'ont entendue et on fait la même chose, mais vous avez le courage, peut-être que moi aussi. Il faut savoir que j'ai une carte d'handicapée et j'ai vu des personnes comme moi, en face de moi et j'étais dans un

état, c'était une horreur. Et de voir des personnes prêtes à faire quelque chose et en forte, en forme, je me suis dit que je n'étais pas malade. La personne s'est assise en face de moi, et m'a raconté sa vie et j'ai eu une lueur d'espoir. Depuis je passe le flambeau. J'espère que cela continuera.

Paul Joly.- Merci, Madame la Présidente.

On va passer par un second témoignage tout aussi bouleversant. Dans un superbe livre que vous avez écrit, Dominique Laporte, « Mon fils schizophrène... » Xavier ne sera jamais véritablement adulte.

Dominique Laporte.- Je rebondis sur ce qu'a dit Madame, elle a tout dit sur la maladie. Moi, je vais commencer de façon violente. Je ne suis pas porteuse d'espoir, j'ai perdu mon fils : il avait 33 ans. Il y a eu non assistance à personne en danger et même homicide involontaire. C'est violent, mais je le pense. Nous avons soigné mon fils pendant 17 ans. La maladie s'est déclarée vers 16, 17 ans. On ne sait pas si c'est une crise d'adolescence ou une adolescence en crise. Mais, le problème de l'accessibilité pour les schizophrènes, ce n'était pas un problème, mon fils ne prenait pas l'ascenseur, il montait par les gouttières. S'il y avait un train qui fonctionnait en France en cas de grève, il arrivait à le prendre et on le retrouvait à Marseille ! Puisque Madame a bien parlé de la maladie, je voudrais parler de la solitude, désarroi des familles autour d'un tel malade.

On vit des choses terrifiantes pour l'entourage et on est mal accompagné. Malheureusement, tous les psychiatres ne sont pas des Pr Zarifian ; quand mon fils, se scarifiait les bras ou se mutilait et écrivait son nom avec son sang sur les murs de sa chambre, que j'appelais la psychiatre qui me disait : « ce n'est pas à vous d'appeler, mais à lui, c'est scandaleux. Des exemples comme ça, j'en ai à la pelle. Malheureusement, il faut qu'il arrive des drames pour que l'on prenne réellement au sérieux cette maladie.

Moi, je tirais le signal d'alarme depuis des années, et il a fallu qu'il tire à la carabine sur les toits, qu'il y ait 27 impacts de balles que grâce au ciel, il n'ait tué ni blessé personne pour qu'on se dise qu'il y a un problème. Il a été mis en placement d'office, passé par la préfecture de police de l'hôpital Sainte-Anne. Vous êtes reçu par un expert psychiatre et c'est douloureux. Vous êtes reçu comme si vous aviez assassiné votre famille alors que vous avez un enfant extrêmement malade, qui a 22 ans. Il a été placé en hôpital, en placement d'office. En hôpital psychiatrique de secteur, il n'y a pas de différence entre les malades. Il est interné avec des gens grabataires de 80 ans ou plus. Ils viennent vous accueillir, disent des insanités je ne leur en veux pas, ils ne sont pas responsables, mais comment un jeune homme de 20 ans, après la crise, peut se reconnaître au milieu de gens de cet âge-là avec des pathologies totalement différentes.

Tout cela a duré 17 ans. Hospitalisation, déshospitalisation. Il est revenu à la maison. Et un jour il a voulu qu'on lève son placement d'office. On l'a levé. Je suis allée le chercher un samedi 9 mars. Le lundi 11 mars, il s'était décollé le cuir chevelu totalement. J'ai donc rappelé l'hôpital et on m'a dit qu'il ne dépendait plus du secteur. On ne pouvait rien. Je ne sais pas, on a attendu. J'ai téléphoné à l'hôpital du secteur qui correspondait à l'hôtel où il était. Non pas que je n'en voulais pas à la maison. Il était au Bourget à cause d'une pagode bouddhiste qui était à côté ! J'ai téléphoné au secteur du Bourget et j'ai eu un rendez-vous 15 jours plus tard. Le samedi 16 mars, une semaine après que je l'ai sorti de l'hôpital, 17 ans après les soins intensifs, j'ai retrouvé mon fils mort comme un chien dans une chambre d'hôtel. J'en veux à l'institution, aux psychiatres et j'ai écrit un livre pour exprimer ma colère et essayer de faire

bouger les choses. Pour moi, ce sont les appartements thérapeutiques. Avec un tel appartement, peut-être qu'il serait mort aujourd'hui, mais pas dans les mêmes conditions.

Et peut-être insister sur le véritable accompagnement. Soigner pendant 17 ans, ce n'est pas soigner.

Dominique Laporte.- Je précise que l'équipe soignante, c'était la famille. C'est-à-dire moi, je me cite en premier, la maman. Mon père, ma mère, ma sœur et ma fille. Point final. Les médicaments, comme le disait Madame, c'est difficile. La prise est difficile à faire prendre. Les schizophrènes, mon fils était extrêmement intelligent, il était capable en même temps d'avoir des crises terribles et de commenter Chateaubriand, Céline. Le paradoxe, c'était de dire Xavier, tu vas me prêter ton livre, non tu vas le lire, mais pas celui-là. On pouvait parler ensemble du même livre, mais pas celui qu'il avait lu. Il ne fallait pas que d'autres yeux lisent les pages qu'il avait lues. On peut parler de choses sérieuses, littéraires, avec une finesse formidable, du livre, mais cela ne doit pas être le même livre. Il ne prenait pas son traitement, ou avec des prises fortes. On retrouvait toujours les médicaments qu'il ne prenait pas. J'ai retrouvé des cachets cachés derrière des tableaux. On a eu le traitement par piqûre, mais il l'a refusé parce que cela le faisait énormément grossir. Il ne voulait pas se soigner, il n'a jamais accepté sa maladie. C'est le plus dur. Si nous avions des psychiatres plus près de la famille avec une collaboration psychiatre famille, normalement il y a une charte, patient, psychiatre, famille. Avec une collaboration plus intense, nous aurions eu de meilleurs résultats. L'appartement thérapeutique, je me battrais jusqu'au bout.

Merci beaucoup, vos témoignages sont vraiment importants. Il y a une évolution énorme. Ce sont des personnes extrêmement intelligentes, dont l'intelligence se retourne contre elles. Mais en vieillissant, ils s'en servent. Merci pour vos témoignages. Il faut que cela avance.

ACCESSIBILITÉ À LA CITÉ, AU TRAVAIL, ETC.

L'emploi pour les travailleurs handicapés — de véritables enjeux économiques

Paul Joly.- Nous venons de terminer cette première partie de colloque. On vous a invité à l'accès au handicap. On a essayé d'ouvrir un certain nombre de fenêtres sur des handicaps que l'on connaît moins aujourd'hui. Il est vrai que ces découvertes que nous avons faites ce matin, nous donnent encore un peu plus d'envie d'aller vers cette différence.

Cela a été rappelé à plusieurs reprises ce matin, nous sommes tous les mêmes, les uns et les autres ou peut-être tous différents. C'est d'ailleurs mieux, parce que si la partition de musique avait les mêmes notes, se serait bien monotone.

Nous passons maintenant à la deuxième partie du colloque, l'accès à la cité, en commençant par l'emploi, qui occupe une grande partie.

Par ailleurs, je voulais remercier les personnes qui ont proposé le buffet de ce midi, confectionné par un CAT local.

Anne Voileau : C'était très bon, surtout les desserts !

Paul Joly.- Nous allons demander pour cette table ronde Monsieur Jean-Marie Faure, qui est remplacé, Eric Rumeau, Jean-François Amadiou, Jean-Michel Schneider, Anne Roi, Vincent Boury et Stéphane Gemmani.

Anne Voileau : Monsieur est à la direction de la communication de l'Agefiph vient de prendre le rôle de président. Je lui annonce aujourd'hui.

François Atger : Ceci n'est pas un putsch. Notre président a eu obligation de remonter rapidement sur Paris et en Alsace pour des raisons personnelles graves. Il m'a demandé de le remplacer. Il s'en excuse. Il avait prévu de participer aujourd'hui. Je vais essayer de faire de mon mieux. Et puis, donc, je représente la direction générale de l'Agefiph aujourd'hui. Vous voulez que je vous présente la mission de l'Agefiph de manière globale.

Comme vous le savez, en France, à l'issue d'une loi qui a été votée il y a maintenant plus de 20 ans, et mise en place, c'est l'occasion de le rappeler, par Philippe Seguin, la loi qui a imposé 6 % d'emploi de personnes handicapées, elle a prévu que les entreprises qui n'étaient pas en mesure d'être en règle avec cette obligation pouvaient opter pour une modalité compensatoire, verser une contribution à un fonds, l'Agefiph, qui collecte les contributions par travailleur handicapé qui manque.

L'Agefiph a pour mission de gérer ce fonds qui n'est pas un fonds qui vient se substituer à l'action publique. C'est un fonds de développement qui offre sur le terrain de l'innovation, expérimentation de nouveaux moyens pour l'insertion des personnes handicapées et offre des aides directes et indirectes pour accéder à l'emploi, s'y maintenir et pour bénéficier d'une égalité des chances avec les autres salariés dans l'entreprise.

L'idée a été répandue vite que les entreprises préfèrent payer que d'employer les personnes handicapées. C'est une idée vraie et fautive. Une entreprise sur deux en France emploie plus de 6 % de personnes handicapées, soit directement ou en faisant appel à la sous-traitance. Nous sommes dans une situation où nous avons une entreprise sur 2,45 % en règle. De l'ordre de 45 %.

Puis il y a un talon dur, 20 %, qui n'emploient aucune personne handicapée. On trouve dans ces entreprises-là, essentiellement des entreprises entre 20 et 50 salariés qui sont au quota zéro. C'est sur cette tranche d'entreprises, que pèsent tous les efforts. Cette loi de 1987 a été reconduite lors de la loi de 2005, qui est plus large, et elle a prévu que l'on ne procéderait plus au décompte des personnes handicapées comme par le passé, avec unité supplémentaire selon la gravité et qu'une personne handicapée comptait pour un, et on a vu la collecte de l'Agefiph augmenter de manière importante. Nous étions à près de 700 millions de collecte en 2007. Nous avons eu l'opportunité à travers cette loi et collecte importante il y a maintenant deux ans de lancer un programme complémentaire avec les disponibilités pour pouvoir, lorsque la crise s'est déclenchée, mettre en œuvre un plan de soutien important.

Tout d'abord, le programme de l'Agefiph est construit, le programme ordinaire, habituel, sur quatre grands domaines, information du monde économique, les entreprises ont besoin de données sur l'opportunité d'emploi. Deuxième domaine : Préparer les personnes handicapées. L'Agefiph finance des actions et programmes de formation. Elle en finance en direct et au côté des conseils régionaux, qui ont la compétence de droit commun. Dans notre région, le Conseil régional est là et l'Agefiph concourt avec lui à un effort de formation important des

personnes handicapées. Mais aussi avec l'alternance, apprentissage, OPCA, pour développer l'apprentissage et alternance.

Par ailleurs, l'Agefiph finance tout ce qui va s'appliquer dans le domaine du placement, du recrutement. C'est le travail des équipes Cap Emploi, financées par l'Agefiph et le FIPHFP, équivalent de l'Agefiph dans la fonction publique, qui réalise 60 000 placements de personnes handicapées par an. Formation, recrutement, maintien dans l'emploi. Lorsque le handicap survient, il y a tout un travail à faire pour retrouver des reclassements internes dans l'entreprise et aménager les postes de travail et sauver l'emploi, plutôt que de passer par la case du chômage à l'issue de la rupture du contrat de travail.

Cela structure le travail de l'Agefiph et permet que le quota augmente très lentement. Il s'est tassé au moment de la loi de 2005. Mais là, nous approchons des 3 % d'emploi dans les entreprises au global. Comme je l'ai dit, une entreprise sur deux est en règle.

Avec la collecte surabondante de 2005, nous avons mis en place un programme complémentaire pour pousser plus loin le programme. Vous avez été en mesure de mettre en place un plan de soutien quand la crise est survenue. Nous avons pu, grâce à des systèmes de crise, soutien à la formation etc., amortir les effets de la crise. Nous étions certains, quand 2009 s'est ouvert, que nous aurions une année extrêmement difficile. L'insertion des personnes handicapées, parce que cela a toujours été comme ça, ce serait les personnes handicapées qui souffriraient le plus de la crise.

2009 est passé et quelque chose a changé, le chômage des personnes handicapées a augmenté de 10 %. Le chômage des personnes valides ou de l'ensemble des publics, a augmenté de 20 % pendant cette période. Pour la première fois, en période de crise, la loi et peut-être le civisme de certains employeurs ont permis d'amortir les effets de la crise et c'est positif.

Autre donnée positive, 35 % des demandeurs d'emploi ont au cours de cette année de crise bénéficié d'actions de formation. 37 % des demandeurs d'emploi personnes handicapées. Ces 2 %, c'est beaucoup. Ces personnes ont un déficit de formation important. L'effort pour rattraper le déficit ne s'est pas démenti et il a progressé. C'est à mettre à l'actif de la fonction de bouclier qu' a pu jouer la loi de 2005 et pour mobiliser en plus de la politique de droit commun, les Conseils régionaux ont fait énormément dans ce sens. Et puis la mobilisation des aides complémentaires et l'ensemble des partenaires, Cap Emploi, SAMETH, vie au travail qui accompagne le salarié pendant sa carrière.

Je termine sur un sujet. Je suis en improvisation totale. Quand la loi de 2005 s'est mise en place, nous comptions 27 000 entreprises en situation de quota zéro. Nous avons mis en place un programme, EQZ et nous avons recruté un certain nombre de prestataires, une centaine, qui ont été voir chacune de ces 27 000 entreprises pour faire un diagnostic de l'emploi des personnes handicapées chez elles, voir les possibilités, opportunités pour avancer et sortir du quota zéro. Cette mobilisation a duré deux ans. Nous nous retrouvons aujourd'hui, début 2010, dans une situation où on ne compte plus que 5 100 entreprises dans cette situation, de quota zéro. Il y a eu un réel effort. Évidemment, le quota n'est pas atteint, mais il y a eu un réel effort dans les entreprises qui se situent dans le talon dur pour se mobiliser et faire quelque chose.

Lors de la semaine pour l'emploi, on a vu que les grandes entreprises se sont mises en ordre de marche et ont engagé un travail de mobilisation interne ou de consolidation des positions acquises. Nous avons des résultats encourageants. Nous avons réuni des partenaires, de grandes entreprises étaient présentes et le groupe Casino, grosse industrie de main-d'œuvre,

sans faire de publicité, est à 9,2 %. C'est donc possible, dans toutes les entreprises et tous les métiers. La tendance observée, à mettre au compte, je crois, du travail conjugué de l'ensemble des partenaires, est aujourd'hui très encourageante. Mais il ne faut pas s'endormir. La route est longue et même raide.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire, ensemble, parce que personne ne peut réussir seul dans cette bataille. C'est le sens de la convention signée avec la ville de Grenoble qui a permis de mettre en continuité l'espace urbain. C'est une illustration concrète de ce que c'est que travailler ensemble et faire avancer ensemble, un fonds paritaire, une collectivité territoriale de même que avec le Conseil général, les organisations syndicales pour réussir ensemble dans cette bataille pour l'emploi des personnes handicapées.

Anne Voileau : Pour rebondir, quand vous parliez de Casino, les grandes surfaces ont plus de facilités à embaucher, puisque c'est à tous les niveaux, manutention ou chargé de clientèle. C'est pourquoi la formation est importante pour que petit à petit, les entreprises qui n'ont pas tous les niveaux puissent embaucher en face.

Eric Rumeau.- Bonjour. Je suis directeur de la santé et de l'autonomie du Conseil général de l'Isère. C'est une compétence qui existe quand on a un laboratoire. Pour donner l'échelle de l'importance des missions, pour un Conseil général comme l'Isère, c'est le premier budget de dépenses du Conseil général. Et pour l'Isère, 1,2 millions d'habitants, c'est tout ce qui est autorisation, habilitation, aide et prestation pour les personnes âgées et personnes handicapées.

Je vais faire mon intervention pour une représentation de ce que sont les Maisons départementales des personnes handicapées plutôt que de parler précisément de celle de l'Isère. L'idée est de transmettre de l'information. Je prendrai l'introduction à travers le travail adapté. Un certain nombre d'intervenants vont parler des personnes bénéficiant de la reconnaissance de travailleurs handicapés en milieu ordinaire pour cerner les différents enjeux.

Les Maisons départementales des personnes handicapées sont souvent dénommées aussi maisons départementales de l'autonomie. Dans la loi de février 85, il y a une volonté de faire converger les politiques au bénéfice de toutes les personnes en perte d'autonomie, quelle que soit la cause dans la perte d'autonomie, liée à un accident de la vie, problématique de maladie ou événement lié au vieillissement. Il y a quelque chose de commun dans la perte d'autonomie. Il faut apporter des réponses, même si elles seront spécialisées, un problème de dépendance en début de vie n'est pas pareil qu'en fin de vie. Il y a une recherche de convergence en termes d'évaluation des besoins, mais aussi financement. C'est un débat bientôt relancé à travers un sujet que vous avez dû entendre, mais qui n'est pas très investi pour l'instant, la création d'un cinquième risque, puisqu'il y a nécessité dans le problème de solvabilisation des besoins des personnes.

Les MDPH après une évaluation pluridisciplinaire va accorder la qualité de travailleurs handicapés. Cette qualité de travailleurs handicapés, c'est aussi une façon nouvelle de voir les choses. Elle n'est pas faite à travers l'analyse d'un taux d'incapacité, mais liée à l'évaluation de l'impact d'une déficience sur l'efficacité à mener une activité dans un domaine donné. Je peux avoir des problèmes de dos, une difficulté à être debout, selon mon activité, je peux être en

situation de handicap ou non. Je peux avoir un poste de travail qui va me permettre de le faire. Si je suis maçon, je ne pourrai pas. Je serai en incapacité. La reconnaissance est liée à une relation entre une déficience et le champ d'activité de la personne. Il faut remettre la personne dans un environnement.

La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé ouvre droit à l'accès de mesures de droit commun, en milieu ordinaire ou adapté. En milieu ordinaire, les anciens ateliers protégés, sont considérés comme des entreprises adaptées, dans le milieu ordinaire avec des difficultés liées à des niveaux de demande de rentabilité, contradictoires par rapport à la problématique d'intégration. Aujourd'hui, cette offre d'intégration sur des entreprises adaptées, est faible. Nous avons 250 places sur un département comme l'Isère,

Il y a aujourd'hui, tous les ans, la MDPH, première demande ou renouvellement, c'est 7 000 reconnaissances de travailleurs handicapés. Vous voyez l'écart qu'il peut y avoir.

Pour ce qui est de l'intégration dit en milieu protégé, je vais introduire des problématiques. Nous avons un enjeu d'intégration de l'intégration. Il s'agit de milieux protégés, mais l'idée est toujours de travailler à permettre des passerelles entre ce milieu et le milieu dit ordinaire.

La réponse essentielle, c'est les CAT, aujourd'hui ESAT. Sur le département, pour donner une échelle de la réponse et de l'écart, nous avons aujourd'hui 2000 places en ESAT, qui sont des établissements de travail, mais aussi médico-sociaux. L'idée est d'accompagner les personnes en fonction des difficultés et besoins.

La réponse est partiellement en crise. Je prends la crise au sens étymologique, l'ouverture à un autre possible. Les personnes en situation de handicap, voulant avoir une intégration par le travail, ont aussi une représentation d'elle-même, en décalage sur une partie de l'offre d'emploi qu'il peut y avoir dans des ESAT. Le jeune public souhaite avoir des métiers valorisants, même en milieu adapté.

Cette réponse commence à émerger. Je prends deux exemples et que les autres opérateurs ne prennent pas ombrage. Ce n'est pas une valorisation. Le travail adapté peut être source de travail dans l'entreprise. On pourrait avoir un renouveau du travail adapté. 2 exemples: Un ESAT, c'est une prestation de service que fait l'ESAT à l'intérieur d'une entreprise autour d'un métier valorisant, cafétéria d'une entreprise. Les personnes qui travaillent ont un métier, il ne s'agit pas de métier répétitif, avec capacité à faire une cuisine, mais être en contact, valorisé et partie prenante d'une entreprise. Ne pas être un acteur qui vient faire des prestations en compensation des 6 % qui ne peuvent pas être atteints. On a parlé qu'il faut 6 % de personnes qui ont la reconnaissance de travailleur handicapé. La moitié peut être prise en compte par des sous-traitances. C'est une réponse, mais la meilleure, c'est de trouver des solutions, d'activités connexes, mais au sein de l'entreprise, valorisantes, porteuse d'une image positive pour les travailleurs handicapés.

Deuxième exemple, structure Messidor, un ESAT. C'est un travail de sous-traitance, mais à l'intérieur de l'entreprise. Cela peut être de l'entretien d'espaces verts, bureau. C'est un élément de l'entreprise comme contribuant à la réussite de l'entreprise et non pas uniquement comme étant un coût modéré, extérieur, mais comme des acteurs qui contribuent à cette activité et qui sont intégrés.

C'est ce que je voulais pointer. Pensons le travail adapté de manière différente et intégrée. J'invite les entreprises à y réfléchir.

Deuxième réflexion : La problématique par rapport à la reconnaissance de travailleur handicapé. Il y a deux enjeux sur les nouvelles demandes. Il s'agit d'accompagner dans le

retour à l'emploi, des expériences se sont conclues par des dispositifs, dont "appui projet" par l'Agefiph. C'est une vraie évaluation des capacités et un accompagnement sur site, permettant d'évaluer le besoin de la personne, de l'entreprise, de faire un chemin ensemble, pour une vraie adaptation du poste de travail, se traduisant par un niveau de réussite pour le salarié et l'entreprise. C'est un volume de 40 heures, décrit par une analyse des besoins, et accompagnement à la formulation et appui dans l'entreprise et le maintien.

Deuxième problématique : Le vieillissement au travail. Cette question ne va pas seulement concerner les gens reconnus travailleurs handicapés, mais nous tous. Nous allons travailler plus longtemps. Le vieillissement glisse, mais il faut adapter avec les réalités physiques des personnes. Là, il y a un défi. C'est une bonne nouvelle pour tout le monde, pour les travailleurs handicapés aussi. Nous vieillissons tous. Pour les personnes bien portantes, mais aussi handicapées, il faudra adapter le travail et avoir des postes de travail à temps partiel.

Pour terminer, nous avons une autre problématique : Le lien ou le masque, la reconnaissance de travailleur handicapé permet d'accompagner dans un processus d'intégration, le salarié, le travailleur handicapé.

Une interrogation que nous avons très fortement, c'est ce que peuvent certains dispositifs masqués sur le traitement de ces besoins des travailleurs handicapés. Aujourd'hui, nous avons le RSA. On s'interroge fortement en quoi le RSA, ce dispositif masque, la part du handicap, de la raison du handicap, dans l'attribution d'un RSA.

Aujourd'hui, les Conseils généraux ont la compétence, la double compétence du RSA et de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Il y a un chantier très important pour pouvoir effectivement dissocier ce qui est l'attribution d'une allocation et le masque que cela pourrait représenter sur la reconnaissance et l'accompagnement vers l'emploi.

Anne Voileau : Merci.

Il n'y a pas la parité hommes/femmes. Mais je pense la parole à Anne Roi, de Cap Emploi.

Anne Roi.- Bonjour, je suis Anne Roi, responsable du développement de UNIRH. C'est la structure gestionnaire de Cap Emploi. Nous sommes positionnés sur quatre départements de L'Ile-de-France, dont la Seine Saint-Denis, les Hauts de seine, le Val d'Oise, 91 et Paris. Nous sommes sur les personnes bénéficiaires de la loi de 2005. Et nous sommes aux côtés des entreprises qui souhaitent recruter des personnes handicapées.

Je ne cache pas que la mise en œuvre d'un parcours pour une personne en situation de handicap, c'est compliqué, long, pour la personne handicapée avant tout. Mais aussi pour nous, mais nous sommes là pour ça. Et c'est compliqué. Je voulais revenir sur les caractéristiques des personnes handicapées à la recherche d'un emploi aujourd'hui.

Aujourd'hui, les personnes reconnues travailleurs handicapés, elles ont un âge moyen de 44 ans. Nous avons peu de personnes jeunes. La majorité, ce sont des gens devenus handicapés au cours de leur vie et non pas nés handicapés. C'est un facteur quand une entreprise nous interroge pour recruter des tout jeunes. Nous en avons peu. Je reviendrai sur l'impérieuse nécessité de prendre en compte le handicap. Je parlerai dès le plus jeune âge, notamment concernant l'orientation professionnelle.

44 ans, un niveau de formation autour du niveau 5, CAP, ou en dessous. 5 bis, 6 ou 7. En niveau 7, on a des difficultés d'illettrisme et analphabétisme. Nous avons des métiers pénibles. Nous avons des gens qui ne sont pas allés à l'école du tout.

Le handicap, ce n'est pas uniquement le handicap principal. La notion de handicap principal, c'est le handicap pour lequel on a demandé la reconnaissance de son statut de personne handicapée. Je vais vous prendre un exemple. Si on prend une personne, une situation classique chez nous d'un ouvrier du bâtiment qui est tombé, qui s'est abîmé le dos ou a un traumatisme crânien. Du jour au lendemain, la personne est inapte. Cela implique, pour elle, du jour au lendemain, de repenser totalement son avenir .

Au-delà, il y a le reste, le travail, la famille, la rémunération. Il faut faire un deuil du handicap, mais de tout ce qui allait avec le travail et la sphère familiale. Souvent, on rencontre des personnes pour lesquelles le premier problème a été, médicalement réparé. En grande difficulté par rapport à l'emploi, il faut savoir que l'on a un nombre très conséquent de personnes qui deviennent chômeurs de longue durée. Ce n'est pas normal. J'en parlerai. Ces personnes vont souvent développer des pathologies associées, conséquence de la première pathologie et de la désinsertion. Je parle de la souffrance psychique, une aggravation de l'état de santé. La personne, c'est bien naturel, plutôt que de toucher le RMI, va retourner dans son premier métier et aggraver son état de santé.

Cette notion de handicap, quand on a compris ce qu'une personne devait éviter de faire, cela reste relativement simple de voir les choses pour lesquelles elle va pouvoir travailler. Mais ce n'est pas le seul et unique problème. C'est pourquoi le parcours est compliqué. La notion d'accessibilité est très importante alors.

Une personne qui n'a pas de logement, c'est très difficile. Une personne qui n'a pas accès aux transports, c'est difficile. Une personne qui n'a pas accès aux soins, c'est difficile. Une personne qui n'a pas accès à la formation, il y a beaucoup de choses, donc là, c'est un autre problème. Une personne qui n'a pas accès à l'information, c'est difficile. Le cumul de toutes les difficultés fait que l'accompagnement d'une personne reconnue travailleur handicapé est compliqué et long. À mon sens il faut évoquer une situation, les personnes ont des revenus faibles. L'allocation adulte handicapé, c'est 682 €. En province, ce n'est pas facile. A Paris, je ne vous explique même pas.

C'est difficile de pouvoir déjà se mobiliser sur un parcours de retour à l'emploi et avoir accès à une connexion Internet et la payer. Il y a des choses avec l'Agefiph, mais il faut connaître tout ça.

Le handicap, cela revêt des visages très différents. Ce n'est pas forcément connu. 8 à 9 personnes sur 10 ont des handicaps qui ne se voient pas. Dans les handicaps on a beaucoup parlé de la souffrance psychique. On accompagne énormément de personnes, mais c'est aussi le VIH. En Seine Saint-Denis, 22 % souffraient de VIH ; il y a la drépanocytose. Il y a beaucoup de mesures, financées par l'Agefiph. À travers le FIPHFP, qui vont permettre, ces mesures, de compenser techniquement et financièrement et humainement le handicap. Cela prend quelle forme ? On a parlé du traumatisme crânien, il y a la possibilité d'avoir des PPS, prestations ponctuelles spécifiques... cela permet une évaluation des traumatisés crâniens. Tout cela est financé par l'Agefiph.

Il y a des mesures pour accéder à l'acquisition d'un véhicule. Passer son permis de conduire. Il y a évidemment la MDPH qui met en place des aides techniques et humaines dans le cadre du projet de vie de la personne. Et le FIPHFP. Les associations, l'A P F. Je vous noie d'information, mais je le fais exprès parce que les travailleurs handicapés n'ont pas accès à cette information.

J'anime régulièrement des groupes d'accueil. La première question que je pose : C'est: à quoi sert votre statut ? Il n'y a pas beaucoup de réponse. Ce n'est pas de la faute des personnes, mais elles sont dans un circuit administratif long, compliqué, accéder à l'information, si j'ai une chose à dire, c'est ça,... qu'elle puisse éviter de répéter la même information à tout un réseau de personnes qui repose toujours la même question. Qu'un dossier de demande, c'est long et le soufflé a le temps de tomber. Entre la volonté de travailler et le moment de le faire, les personnes ont le statut et ont le sentiment que le problème vient de se terminer. Je pense quant à moi, qu'il commence. Ce n'est pas clair. Si on accorde plus de temps à l'accompagnement dans le remplissage du dossier CDAPH, on éviterait les demandes délirantes. On ferait moins d'embouteillage. Et dans l'intervalle, les personnes ne seraient pas devenues des chômeurs de longue durée.

Sur l'accessibilité, au poste de travail, je prends un exemple. J'ai accompagné un jeune homme ingénieur en fauteuil roulant. Nous avons trouvé en deux semaines une entreprise susceptible de l'accueillir, l'aménagement du poste pour aller faire pipi a pris huit mois.

Cela fait que ce jeune homme a accepté que ses collègues le portent pour aller aux toilettes. Personnellement, je ne l'aurais pas fait. C'est tout ce que je voulais dire. On parle accessibilité, il y a des choses simples à mettre en place, notamment la réduction de nombreux délais administratifs.

Paul Joly.- On va écouter Jean-Michel Schneider.

Jean-Michel Schneider.- Je vais donner le point de vue de l'entreprise et de celle que je représente aujourd'hui. ERDF, c'est la filiale du groupe qui s'est investie depuis plusieurs années, dans le handicap et le sport en particulier. La filiale a été construite en 2008. On doit renégocier tous les accords collectifs de l'entreprise. Nous avons été amenés à remettre en chantier cet accord collectif autour de l'intégration des travailleurs handicapés. Comme cela a été rappelé par la première personne, qui est intervenue, premier point d'observation, on n'aborde plus dans un accord collectif, en 2009, le sujet du handicap, comme il y a quatre ou cinq ans.

Il y a une prise de conscience évidente des entreprises et de la nôtre, bien entendu, autour du fait de société. Comme vous le rappeliez, le handicap, les entreprises se sont rendu compte, que l'entreprise génère ses propres travailleurs handicapés. 80 % des handicaps apparaissent au cours de la vie, professionnelle notamment.

L'accord s'est inscrit avec les partenaires sociaux, dans la volonté de remettre à plat l'approche du handicap, au sein des entreprises très spécialisées comme la nôtre, autour du réseau, risque métier évident. Pour autant, nous avons l'ambition de trouver la place pour les travailleurs handicapés.

Un point, cet accord tombe également dans une période, pour laquelle l'entreprise et les entreprises en général, ont à faire face au renouvellement de compétences du fait de la courbe démographique. Nous sommes entrés, du fait de la société, dans une période de fort départ en IVD. Le besoin de renouvellement de compétences en entreprise sera fort dans la décennie qui vient.

Dans notre entreprise, nous aurons un renouvellement de 40 % sur les 5 prochaines années. Pour respecter les contraintes légales, nous avons à nous positionner sur le sujet qui nous

intéresse par rapport à une politique d'embauche massive, qui nous fera arriver, du fait des besoins de renouvellement en compétence un flux important, 40 % de travailleurs handicapés au sein de l'entreprise. L'accord, que je vais décrire sommairement, a voulu prendre en compte tous ces volets. Le premier point, dans les approches d'entreprise, il n'y a pas 36 000 façons de faire, mais un préalable, c'est de redéfinir, requalifier une ambition. Les mots qui viennent d'être dits, je les retrouve au sein de cet accord, réaffirmer une ambition forte.

Une ambition forte, c'est avant tout, effectivement, ce sont les termes en couleur, afficher que nous avons l'ambition de travailler sur l'intégration des travailleurs handicapés, cela vient d'être rappelé, rappeler un principe fort au sein des entreprises aujourd'hui, le principe d'équité. L'intégration du travailleur handicapé est un objet en tant que tel, travailler sur l'intégration et l'équité au long de la vie est un autre objet de travail.

Quatrième point, on a voulu retravailler sur le fait de société consistant à dire que l'entreprise doit être le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Toutes les questions autour de la diversité, du handicap, de l'égalité hommes/femmes, diversité des générations, des civilisations, ce sont des points retrouvés dans les accords tels que celui dont nous parlons.

Ensuite, les entreprises ont aussi un rôle sociétal évident, et le rappel que les entreprises sont socialement responsables et reconnues, participe à un équilibre de la société évident.

Dernier point, travailler sur la gestion des parcours professionnels, de manière à avoir un équilibre et équité autour de la question. Une fois définie l'ambition, il y a des moyens humains, compétences et ressources financières. Au moment de l'accord, il était impérieux, nécessaire et indispensable, de définir et sanctuariser les moyens. Les priorités de l'entreprise sont multiples, travailler sur le long terme revient à afficher des ressources et compétences. Nous avons essayé de le faire avec une mission handicap dédiée à cette affaire, avec une structuration nationale, relais en région, en unité, des personnes handicapées en grande partie et reconnues, missionnées comme un emploi à temps plein autour de cette affaire.

Ce sont des moyens financiers. Porter l'information, travailler sur les bâtis pour accueillir les travailleurs handicapés, ce sont des ressources. L'intérêt, c'est définir et sanctuariser. En l'occurrence, c'est 5 M€.

Ensuite, il a fallu qualifier les objectifs. Cela peut être surprenant, ça on ne fixe pas des objectifs quantifiés, nous sommes sûrs de rester dans l'incantation. Nous avons souhaité décliner d'un point de vue compensatoire un nombre de travailleurs brossant les champs, le champ de l'embauche, de la formation, de l'alternance, pour être sûr que l'entreprise ait fait le tour sur l'ensemble des dossiers.

Le travailleur handicapé, dès lors qu'ils étaient au sein de l'entreprise, oubliaient souvent le statut de travailleurs handicapés. On l'observe au sein de l'entreprise. On cherche à lutter contre cette évolution. Je pense que le statut de travailleurs handicapés doit être un statut valorisant et on cherche à retravailler avec les salariés déjà intégrés, pour qu'ils apparaissent clairement avec ce statut, témoigner et former avec leur collègue nouveau entrant une communauté professionnelle suffisante pour une dynamique vertueuse au sein de l'entreprise.

La collaboration avec les ESAT. Nous avons actuellement, pour environ 1,5M€ de contribution avec ces institutions. Nous imaginons aller au-delà. J'ai entendu votre message, qu'il était sans doute maintenant nécessaire de se réapproprier ces compétences extérieures au sein de l'entreprise. C'est sans doute un chantier à travailler. On regarde comment aller au-delà de ce 1,5 M€. Nous pensons à 800 k€. Ensuite, et c'est le DRH qui parle, je pourrais faire le même commentaire avec des salariés classiques. Quand on définit une politique d'intégration

dans une entreprise, on parle des trois volets affichés : Accueillir, intégrer, maintenir dans l'emploi, aider lors des parcours professionnel. Nous avons cherché à travers l'accord, à travailler sur les ressorts et savoir-faire de l'entreprise, concernant l'ensemble du personnel pour y intégrer par simple comparaison effet d'image, la dynamique pour les travailleurs handicapés. On a mis une série de procédures, manière de faire, implication autour de cette affaire.

Enfin, dernière slide, l'extrême complexité, de ce dossier. J'évacue la relation de l'entreprise avant l'embauche, pour mettre en relation l'entreprise avec les institutions, associations, pour trouver les CV des travailleurs à embaucher. Je laisse de côté. Une fois que le travailleur est au sein de l'entreprise, vous voyez l'ensemble des parties prenantes ayant un rôle clé, constant à jouer dans l'entreprise pour que l'intégration, montée de potentiel du travailleur handicapé se passe bien. On peut passer rapidement en revue. C'est toute la partie direction au sens management. Dans les entreprises de main-d'œuvre comme les nôtres. Implication, engagement du management est à souligner. C'est un facteur essentiel de la bonne intégration du travailleur handicapé.

On a bien entendu l'ensemble des partenaires sociaux. Sur cet accord, on a parfois des positions et oppositions que nous pouvons avoir avec telle ou telle organisation syndicale, en l'occurrence, il y a un consensus, de l'ensemble des organisations syndicales et de la direction réunie autour de cette objet. Il y a ensuite les expertises nécessaires. Traiter d'un dossier administratif d'un travailleur handicapé, c'est compliqué. Puis il y a les fonctions classiques auxquelles un salarié a accès, le CHSCT, etc. À bien y regarder, l'accord, on pourrait enlever le mot handicapé, et nous aurions un accord d'intégration de travailleur ou salarié au sein de l'entreprise. C'est l'histoire devenue banale au sein de l'entreprise. Cela ne veut pas dire simple, ce n'est pas un moment, un investissement collectif au sein de l'entreprise pour faire face aux défis dont nous parlons cet après-midi. Merci.

Paul Joly.- Monsieur Boury vous êtes champion paralympique en tennis de table.

Vincent Boury.- Je ne suis personne. J'ai eu un accident. Je ne suis pas tout jeune sur le marché de l'emploi. J'ai eu un accident de sport. J'ai continué mes études pour trouver un emploi que j'ai trouvé chez Hewlett-Packard. Contrairement à ce qui a été présenté, je suis personne handicapée, mais je n'avais pas envie de continuer comme les autres, mais de poursuivre ma passion sportive. J'ai eu plus de difficultés à être embauché comme sportif, plutôt que comme personne handicapée.

Dans mon entreprise, HP, sur Grenoble, un effort énorme est mis en place pour que les personnes handicapées puissent travailler. Malgré ça, il m'a toujours été clairement rappelé, sur les différents entretiens d'embauche, on m'a signalé qu'il n'y avait pas de raison de remplir des quotas, mais si j'étais retenu sur le travail, c'était sur mes compétences. En tant que sportif, c'est un challenge. On a envie d'être reconnu sur ses qualités et performance. J'ai été retenu. En même temps, le message était de dire que ce n'est pas parce que j'étais handicapé que j'aurais des difficultés pour travailler. Cela sous-entend beaucoup de choses, notamment l'aménagement du poste de travail. J'ai besoin d'adaptations particulières pour le poste, pour que le bureau soit à une certaine hauteur, les fichiers faciles à atteindre.

Je suis content que l'on rappelle cet aspect "emmerdant". L'accès aux toilettes, c'est très compliqué. Aller pisser, c'est la base et à certains endroits, ce n'est pas pris en compte et c'est loin d'être anodin. Là où je travaille, les toilettes sont toutes accessibles. C'est confortable, on

peut aller sur n'importe quel site et des normes ont été mises en place. En tant que personne handicapée, notamment en fauteuil, nous aurons toujours des toilettes accessibles. Je ne m'étaie pas. Dans ma boîte, on change souvent de travail. J'ai eu un accompagnement favorable. Comme vous le précisez, je suis dans une activité, on fait du service pour les entreprises, pour lesquelles on fait de l'informatique. J'ai une expertise en sécurité. Je le fais pour les grands comptes pour lesquels HP fait de l'informatique. Mais ma passion reste le sport. J'ai pu développer ma carrière professionnelle et ma carrière sportive. J'ai vécu les plus grands moments sportifs il y a un an. À Pékin. Je fais du tennis de table. J'ai été qualifié pour les jeux de Pékin. J'ai pu accéder à la plus belle médaille, l'or à Pékin. Imaginez en Chine ce que c'est. Le ping-pong.

Je sais qu'il y a une pause. J'ai amené les médailles. Au-delà, j'ai un défi proposé par des copains qui sont dans la salle. Parmi les projets auxquels je participe, il y a quelque chose d'assez magique qui se met en place. Il y a des personnes qui représentent une association, coccinelle, la petite bête qui monte, qui monte. Ils m'avaient demandé d'en parler à Nadine Morano, qui n'est pas présente. Je le fais à vous. C'est pour le développement d'un moyen de transport magique, un fauteuil tout terrain avec motorisation électrique. Je résume. C'est un outil, un engin de déplacement qui permet aux personnes handicapées d'aller au travail, sortir de chez elles, aller dans le jardin, voir leur famille. Je passe sur les caractéristiques techniques, en prototype, qui a eu plusieurs pré-séries, cette coccinelle qui nous permet, à nous, de redécouvrir un environnement de déplacement un peu compliqué jusqu'à présent, on se rend compte que c'est aussi parfaitement utilisable pour n'importe quelle personne valide.

Vous allez en voir un exemplaire qui est quelque part, qui tourne peut-être. Moi, j'aimais bien l'histoire évoquée de la télécommande, un copain qui en avait marre de changer les chaînes et qui a inventé la télécommande. Je vous laisse imaginer ce que vous ne feriez pas sans télécommande. Nous avons un engin qui laisse des espoirs avec des prétentions, pour l'autonomie des personnes handicapées. Je vous invite à aller voir.

Paul Joly.- On attend avec impatience la coccinelle. Si elle est présente, faite-la descendre jusqu'à nous. Monsieur Stéphane Gemmani vous allez parler de l'emploi sur Grenoble.

Stéphane Gemmani.- Coccinelle, je l'ai testée. C'est ingénieux. Il y a une association entre le développement durable, la haute qualité d'usage et presque une haute qualité de service. Ce sont des choses, Régis Herbin dans la salle, cela lui parle, montrer que toutes les réflexions que l'on peut faire autour du handicap, bénéficient au quotidien de chacun.

Je serai moins technique que mes prédécesseurs, à cette tribune. Je parle en tant qu'élu, même communal. Les élus communaux ont une caractéristique, ce sont des bâtisseurs, à l'inverse des sénateurs ou députés qui sont des législateurs. Nous devons aller plus loin, déjà au sein même de nos conseils municipaux, communautaires. Encore elles ont un regard d'apitoiement au regard du handicap. Même si nous avons fait évoluer, il y a le reflet que beaucoup de personnes ont du mal à accepter. Ce n'est pas parce que nous sommes un citoyen différent, nous avons toujours cette appréhension.

Au lieu d'être dans cette notion que souvent peut avoir un élu, c'est-à-dire percevoir et redistribuer. Il a pour nécessité de regarder à travers le petit trou de ce qui est l'investissement et diffusion d'une politique, philosophie, concernant ses propres collègues. C'est-à-dire, encore une fois, cela va choquer quelques personnes, mais nous nous y sommes faits, que la personne handicapée est une plus-value pour la société. C'est surtout une plus-value dans une

entreprise. On parle souvent de travailleurs handicapés, mais je parlerai également de personnes qui sont des managers, des personnes qui gèrent, qui sont eux-mêmes handicapés, plutôt que de toujours regarder le côté dépendant. Moi, je vois beaucoup de personnes, notamment l'exemple de coccinelle en est un, d'une possibilité d'avoir une création d'entreprise et de faire travailler d'autres personnes quand on est soi-même dans une situation et que l'on s'en aperçoit.

La volonté, en tant qu'élus communal, c'est de diffuser cette philosophie, notion de mieux vivre ensemble. Regarder un peu la personne handicapée de façon différente. C'est notre rôle. Nous ne sommes pas là pour obliger les personnes à générer quelque chose, mais diffuser une philosophie que la personne handicapée est un plus, que ce soit pour une collectivité ou une entreprise. Dans cette philosophie, à nous d'aider un peu à ce que cette banalisation du handicap, puisse être intégrée dans la conscience de chacun.

Tout à l'heure, vous parliez avec le partenariat de l'Agepiph que nous avons sur le projet Innovaces, je vois au-delà. Ce projet que je vais vous rappeler brièvement, c'est un projet qui fait que l'Agefiph va, en collaboration avec la ville de Grenoble, investir plus de 3 M€ sur un secteur défini, ici, où 700 entreprises avec 8 000 salariés sont sur le secteur. Nous allons sélectionner à peu près 426 entreprises pour avoir un diagnostic pour voir comment elles peuvent évoluer pour l'accueil des travailleurs handicapés.

À travers cela, à un moment donné, quand le projet sera finalisé en 2013, qu'est-ce qu'on fait ? On s'arrête ? On attend que l'Agefiph s'intéresse à d'autres secteurs de la ville de Grenoble ? Ou est-ce qu'on évalue les politiques à mener dans le cadre économique et le budget à y attribuer ? On essaie de séparer cet investissement que peut avoir, avec les contraintes économiques que nous vivons, avant tout, les personnes qui sont dans cette entreprise, ce sont des citoyens qui ont une vie et la première priorité, c'est le travail. Ce n'est pas un coût lié à son handicap, mais qu'elle travaille et soit rémunérée comme une autre personne.

C'est une autonomie vers laquelle nous devons œuvrer, en favoriser ce qui se fait en termes d'ingénierie, au niveau collectivité, Agefiph, entreprise comme les vôtres qui investissent avec une culture parfois méconnue. Nous sommes dans un sérail, où nous nous connaissons. Mais nous ne sommes pas la plus grande masse. Il faut pouvoir diffuser la bonne parole pour qu'elle se banalise intègre toutes les actions menées.

Malgré tout et envers tout, cela contribue, on se fixe sur l'aspect régalien pour obtenir au minima les 6 %. Si on s'arrête, on est mauvais parce qu'on s'est contraint à la loi. Il faut aller plus en avant et bannir les lois qui apportent des obligations, mais aussi des contraintes quand on les obtient.

On est contraint par le temps. La ville de Grenoble a envie, vraiment, elle le symbolise encore grâce à l'Agefiph, mais il faut d'ores et déjà aller plus loin et porter non seulement en notre sein communal, mais aller au-delà. Je salue ici différents élus qui arrive de Pont de Claye, Echirrolles, il y a une évolution. Si nous le pouvons, nous aurons une vraie évolution pour le monde du handicap et son intégration.

Anne Voileau : Il y a des questions pour la salle.

Un intervenant.- Je m'excuse d'avoir fait une demande d'intervention anticipée. Je suis représentante départementale de l'AFP. Pour une personne en handicap léger, parce que dans

certaines administrations, certains domaines, c'est un handicap supplémentaire d'être déclaré travailleur.

Anne Roi.- Je n'ai pas dit handicap léger, le plus grave, c'est celui qui vous touche personnellement. C'est aussi embêtant d'être en fauteuil que d'avoir le VIH. Mais je comprends la question. Les avantages, il y en a beaucoup. On n'est pas obligé de dire que l'on ait reconnu travailleur handicapé. Il y en a par rapport à l'employeur. On n'a pas eu le temps d'en parler, mais il y a de la formation, à hauteur importante. On peut se faire embaucher, avoir dans l'idée que les entreprises ne veulent pas embaucher de travailleurs handicapés. J'ai rencontré 250 entreprises en 2009 et personne n'a dit qu'on ne veut pas recruter. Cela permet de décompter de son obligation, certes, mais les entreprises vont embaucher parce qu'il y a des compétences. On vient de le dire. Cela cherche à obtenir des aides financières liées à l'accessibilité, l'acquisition d'un véhicule. À passer son permis de conduire, ce n'est pas donné. En fonction de certains statuts, c'est long, mais il y a des bénéfices liés à la taxe d'habitation. Des demi-parts supplémentaires sur les impôts. J'ai fait la liste. Il y a 70 bénéfices possibles, qui ne sont pas ouverts à tout le monde. Monsieur pourrait mieux expliquer que moi. Je vous propose de vous l'envoyer. Bien volonté.

Un intervenant.- Par exemple dans l'Education nationale, le handicap léger ou plus important, pour les enfants, pour la formation, cela vient tout doucement, cela se met en place après la loi du 11 février 2005, mais pour les adultes handicapés, dans la profession, l'Education nationale met un veto, nous avons des exemples. La seule solution, c'est de ne pas se déclarer travailleur handicapé et de combattre tous les jours, être au niveau des autres, se surpasser et attendre le niveau de la retraite qui va arriver le plus tard possible. C'est un problème en complément de ce que vous avez dit. J'ai entendu ce que vous avez pu dire qui est vrai, mais il y a parfois des côtés négatifs dont il ne faut pas négliger de parler.

J'aimerais que tout le monde ait l'enthousiasme de Monsieur Gemmani. Je suis contente de l'avoir dans la ville de Grenoble. Pour la convention et tout le reste. Je suis pour son enthousiasme et à 100 %.

Un petit complément de réponse, au-delà de votre opinion personnelle, il y a une question sociétale. De nombreux pays, notamment anglo-saxons, ont conclu pour un système de non discrimination. Il n'y a pas de reconnaissance travailleur handicapé. Les personnes handicapées se battent dans les tribunaux en permanence pour faire valoir l'égalité de leur traitement, et pour qu'ils ne soient en aucune situation discriminée avec aménagement mis en place.

La France, parce qu'elle est membre de l'union européenne, également, adhère à cette modalité. Le principe de la non-discrimination est inscrit dans notre droit. Toute association peut ester en justice pour cela. Une personne handicapée, parce qu'elle est en situation de désavantage, handicap, peut bénéficier de droits, d'aides, appuis auxquels ne peut pas bénéficier la personne qui n'est pas reconnue travailleur handicapé. Le statut de personne handicapée, qui n'est pas un statut, mais une qualité reconnue administrativement, permet d'avoir accès à toutes ces aides, dans l'emploi ou d'autres domaines. On a quelque chose qui va plus loin que le simple principe de non-discrimination, celui de la discrimination positive, qui permet à la France, en Europe, d'être dans le peloton de tête avec l'Allemagne.

Un urbanisme accessible et durable

Paul Joly.- Nous allons passer à la table ronde suivante : Un urbanisme accessible et durable. Monsieur Régis Herbin, Jean Gauthier, qui est remplacé, Marine Sémichon, Lila Derridj, Jean-Loup Bouvier.

Nous avons beaucoup d'architectes. Comme nous avons pris du retard, on va vous proposer non pas des interventions formelles comme il vient de se passer, mais de lancer le débat avec nous, et de participer avec nous. De poser des questions sur un vrai sujet. Tout d'abord, j'ai un problème de temps à gérer. Monsieur Rigola avait un Powerpoint à présenter sur sa société et ce qu'il fait en matière de domotique. Nous lui laissons la parole et nous faisons ensuite un exercice de style entre nous. Monsieur Rigola, vous pouvez y aller.

Fernand Rigola.- On est en retard, qui trop embrasse, mal étreint, J'ai un Powerpoint vous vous donner quelques informations sur le site.

La domotique est une technologie, c'est un réseau informatique dans la maison. L'avantage de la technologie permet de faire évoluer le bâtiment en fonction de la dépendance des personnes, que ce soit dans un milieu de réadaptation fonctionnelle ou dans le bâtiment du logement.

Quand on est dans une institution, on a envie de retrouver les mêmes disponibilités dans la maison. Nous avons développé une technologie avec un bus, et des téléthèses, équipements pour piloter toutes les fonctions interphone, motorisation des portes, volets, serrures, les ascenseurs, le lit, les lumières, le chauffage, équipements de cuisine. Toutes les sociétés ont été fédérées pour cela.

Nous avons développé une technologie pour équiper les centres d'éducation fonctionnelle, les MAS et maison de retraite. Cette technologie qui était destinée à des pathologies dans des centres de rééducation ou MAS, c'est maintenant dans les logements, hôtellerie. En même temps qu'on donne la clé de logement, on a la télécommande pour piloter la chambre. Il y a aussi les centres de loisirs. C'est un site de 50 studios, lieu de vacances, pour permettre à des personnes dépendantes de passer des congés.

À ce sujet, j'ai entendu que l'on a parlé de la Tranche. Nous faisons une clinique pour étudiants handicapés, avec 13 chambres totalement automatisées.

Cette technologie ne s'adresse pas qu'à des grandes entreprises. Les artisans peuvent collaborer avec le GIE, pour des équipements simples, portes palières, etc. Adjonction possible dans le temps, sans toucher à la climatisation. Nous avons fait avec la ville de Paris, notamment Paris Habitat, des logements destinés à des personnes dépendantes. Pour répondre aux besoins, nous avons développé des centres de formation. Nous en avons un à Chantilly. C'est une MAS avec un centre de formation. Un est en cours à côté de St Omer, Beauvais. Pour des techniciens qui entrent dans les bureaux d'études, les architectes, travailleurs handicapés formés pour travailler dans les bureaux d'études. A fortiori, le handicap permet d'être plus efficace.

Le centre est opérationnel, le dernier est au Bourget. C'est un centre fait avec la générale de santé pour effectivement, après une opération avoir une rééducation permettant le maintien ou hospitalisation à domicile.

Malheureusement, je n'ai pas pu terminer.

Paul Joly.- Merci de cette présentation.

Régis Herbin, architecte, Marine Sémichon, architecte, Lila Derridj, architecte, Luc Givry, consultant.

Régis Herbin.- Je suis architecte urbaniste, je travaille sur l'accessibilité depuis 1972. Aujourd'hui, je ne me suis jamais... je voudrais changer de regard sur le handicap. J'en ai

marre que l'on dise les problèmes d'accessibilité, etc. Pour moi, il n'y a pas de problème d'accessibilité. Il y a un simple problème d'inconfort, insécurité, et mal-être. Les personnes handicapées ne sont pas des gens qui posent un problème supplémentaire. Elles révèlent un problème qui n'a jamais été traité correctement. Arrêtons. On n'a jamais traité suffisamment la qualité d'usage de tous. Comment répondre à chacun, faire que les besoins à tout le monde, valides, handicapés, parce que nous sommes simplement différents. Toutes les différences doivent être prises en compte. C'est pourquoi nous parlons haute qualité d'usage et non plus haute accessibilité. On va regarder le Powerpoint. Pourquoi, aujourd'hui, on entend encore des professionnels qui disent que la législation handicape leur créativité. Les professionnels de l'architecture n'ont pas encore compris que les personnes qui nous révèlent, ce sont des amplificateurs de nos propres problèmes. Quand je travaille avec une personne aveugle, je ne parle pas avec quelqu'un qui ne voit pas clair, mais un expert en acoustique, en tactile. C'est pourquoi il y a un terme que je ne peux pas entendre le terme la force des "faibles". Il n'y a pas de faibles, mais la richesse de la différence. On peut se regarder. Si nous sommes devenu compétents, c'est parce que nous avons une faiblesse et que nous avons voulu la compenser, nous nous sommes enrichis et nous sommes devenus des spécialistes. C'est important. Mes meilleurs professeurs ont été des personnes handicapées. Quand je me déplace en aveugle, je vis la ville dans toute sa dimension. Avec l'arrière. Je ne suis plus dans l'architecture de l'invisible. Je voudrais vous montrer une architecture différente. On a trop, et je fais mon mea culpa, on a... beaucoup trop travaillé sur un modulator, un homme idéal, qui n'existe pas. Même la femme idéale dont je rêve n'existe pas. Si ? Je vais peut-être la trouver.

Je dis cela parce que les femmes, vous n'étiez pas dans les modèles modulator. Le Manpower est un homme. Malheureusement, en 75, on a cru se libérer de cette contrainte du modulator, parce que si on faisait tout pour un gabarit type, on avait des personnes exclues notamment en fauteuil roulant, On a dit qu'il fallait changer cela. On a pris le modulator et on l'a assis dans un fauteuil ! Au nom de l'accessibilité, on l'a mis dans un fauteuil pensant résoudre tout. Maintenant, les personnes aveugles ne reconnaissent plus les bordures de trottoir, les personnes de petite taille ne peuvent plus aller aux toilettes, puisqu'il y a un seul sanitaire et tout est remonté. Les personnes âgées disent qu'on a tout baissé pour les personnes en fauteuil, mais elles ne peuvent pas se baisser. C'est la réalité. C'est quoi cette accessibilité par laquelle on peut mettre en situation de handicap d'autres personnes ? Il faut changer de méthodologie. Arrêtons de nous centrer sur le handicap, et d'essayer de régler des problèmes côte à côte. Aujourd'hui on travaille beaucoup trop en réparation. Il y a des personnes qui ont des problèmes, comment les réparer. Nous sommes déjà en retard quand nous raisonnons comme ça. Comment entrer dans une démarche préventive qui fait que dès maintenant, on pense pour l'avenir en réduisant les difficultés. Aujourd'hui, si vous ne prenez pas en compte mon handicap dans l'aménagement de vos espaces, il faut prendre en charge le handicap pendant toute ma vie. Je crois que c'est quelque chose de très important.

Comment arrêter de se centrer sur le problème. Bien sur, il faut compenser les difficultés actuelles, mais pour arrêter et réduire les investissements à ce niveau, c'est de la folie. On a parlé du tramway de Grenoble. On a refusé à l'époque de faire des aménagements spécifiques pour les personnes handicapées. À l'époque, Alstom proposait un élévateur toutes les 10 rames de tram Cela aurait été une catastrophe. Cela a été fait dans le TGV. Sur 500 places, une personne handicapée peut passer, et quand on est trois, il faut prendre trois trains différents.

Non, il faut qu'ils passent par la même porte que tout le monde. On a le tram à plancher bas. Mais à l'exploitation il coûte 12 % moins cher. Les personnes handicapées ont montré qu'en amplifiant le problème, le fait de monter et descendre facilement pour tout le monde, on fait gagner l'argent à l'ensemble de la société. Eux passent sans qu'on les voie. L'accessibilité ne doit pas se voir.

Arrêtons de nous centrer sur la personne, mais il faut se centrer sur l'usage.

Je vais réaliser le projet et puis, je réceptionne pour voir si techniquement et esthétiquement, il respecte le projet de base. On doit remettre un processus complet où on part de l'utilisateur, quelles que soient ses différences et on extrait les besoins réels, que l'on va confier à la maîtrise d'ouvrage, pour ensuite être confié à la maîtrise d'œuvre qui conçoit le projet et le reconfié à la maîtrise d'exécution. On parle de quatre maîtrises.

On va devoir remettre en place le cycle complet qui n'existe pas. Il faut que la maîtrise d'usage, redonner ce titre, existe. La loi oblige dans les communes de mettre en place des commissions communales d'accessibilité, qui ne sont pas des commissions de contrôle. Ce sont des commissions politiques qui doivent prévoir le schéma d'accessibilité. Il faut travailler avec les usagers, tous les usagers. Ensuite la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre on connaît et il faut redonner aux entreprises, les titres de maîtrise. Aujourd'hui, dans la profession, ils sont considérés comme exécutants. Si on oublie ça, on ne pourra pas arriver à obtenir une accessibilité jusqu'au bout. Toute la chaîne doit mettre cela en place dans son détail.

Je fais le parallèle entre le HQE et le HQU. Qu'est-ce que la qualité environnementale ? C'est intégrer le cadre bâti en respectant les différences de l'environnement et utilisant les richesses pour améliorer la qualité. Nous, c'est comment resituer l'utilisateur au cœur du cadre bâti, en concernant les différences, telles qu'elles sont et en travaillant avec les richesses et les utilisant pour améliorer la qualité du cadre bâti. Les démarches se montent ensemble.

La clé est derrière.

On ne travaille plus handicap par handicap, mais comment développer les différents types d'exigence qualitative. Comment développer la vision, l'acoustique. Je ne travaille pas sur seulement comment éliminer les mauvais bruits, mais comment utiliser le son comme outil de repérage, les odeurs. Ce n'est pas simplement me battre sur les mauvaises odeurs des toilettes. C'est comment utiliser toute la richesse qui va aider des tas de gens et améliorer le confort de tous. C'est dans la prévenance comment traiter la sécurité, faire attention qu'il n'y ait pas de risque et comment se sentir en sécurité, et non pas comme dans le bâtiment aujourd'hui : comment être en sécurité.

J'ai fait l'expertise du Louvre, quand j'ai expliqué que sur l'échantillon, 42 % de personnes se sentaient en insécurité dans les sous-sols du Louvre, vous êtes reçus ! Louvre, les pompiers m'ont foncé dessus. Et j'ai dit que l'on ne se sentait pas en sécurité, on cache les portes de secours. Pour évacuer, il y a des couloirs sous la place publique et il y a des vérins et on ne sait pas comment évacuer. Les gens ne sachant pas comment sortir, ce qui est le cas dans cet établissement... quand je dis que je ne me suis jamais senti aussi handicapé, c'est aussi cela. Quand je suis arrivé ici, je n'ai pas pu être autonome. J'ai dû suivre une agréable demoiselle, mais j'ai perdu mon autonomie. C'est du handicap. On m'a mis en situation de handicap, à cause du repérage. Je ne parle pas de l'accessibilité de cette salle.

Comment dire que l'on fait de l'accessibilité si on n'arrive pas à respecter la législation actuelle. Il y a un travail.

La photo qui illustre vraiment le type d'accessibilité dont on parle. Ici, vous avez, si la photo est la bonne, un hall d'entrée d'hôpital. Il est majestueux. Il n'y a pas à dire. Quand vous voyez les chambres derrière, vous vous interrogez. Regardez votre perception. Pour la campagne de vaccination, il n'y a pas de problème pour les gens en fauteuil. Il y a même un endroit surbaissé, c'est aux normes. C'est totalement aux normes. Mais on ne se ressent pas correctement, en termes de sensations, perception. Une personne qui a du stress, une personne handicapée ne se sent pas à l'aise. Si vous regardez la différence de sol entre cette partie et celle-ci, que l'on ne dise pas que c'est un problème économique. Quand je vois les fibres optiques dans le sol, il y a des moyens. Mais les gens passent sur les côtés et cette partie, vous voyez qu'elle ne brille pas, elle est mate, parce que l'hôpital en avait marre, parce qu'il y avait une jambe cassée par semaine. Ils ont changé.

Sur la deuxième, on ne sait plus où sont les verticales. Il y a les mêmes couleurs, des brillances. C'est pour vous faire percevoir chez une architecture accessible, et non pas seulement du dimensionnement pour le handicap moteur. C'est prendre en compte toute la dimension sensorielle, physique. Etc..

Paul Joly.- Merci Régis Herbin. On peut applaudir.

Lila vous êtes architecte, qu'en pensez-vous ?

Lila Derridj.- Je suis architecte, mais je ne pratique pas pour le moment. Je suis danseuse et comédienne. Je suis plus danseuse actuellement. Cela se voit moins. C'est bien de dire ça. On voit les préjugés !

Juste pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur Herbin, sur la salle, c'est gênant de voir les camarades en fauteuil roulant dans cette position confortable et le bouchon sans nom et cette rampe ou plusieurs ont failli se péter la figure sympathiquement... Je suis assez... et même au niveau visuel, on ne voit pas bien. Cela a été conçu il n'y a pas si longtemps. Et aussi par rapport au fait de comment arriver ici, seul, c'est un peu compliqué. C'est embêtant. Mais justement, je vais rebondir... prendre cet exemple pour parler d'une chose. J'ai étudié l'architecture, je suis architecte DPLG, même si je ne pratique pas. On m'a enseigné l'architecture avec ce modulator qui ne ressemble à personne.. Je suis en fauteuil roulant, et je déroge au stéréotype. J'ai eu de très bons enseignants, qui eux-mêmes ont étudié l'architecture d'une certaine manière. On m'a enseigné une dilatation verticale, un premier niveau et un deuxième niveau avec des escaliers étroits. Et je disais, je fais comment pour monter à l'étage au-dessus. Mais ce n'est pas un problème, ce n'est pas là le problème. On ne te demande pas de te poser ce genre de questions. Mes camarades avec moi, qui pour la plupart n'étaient pas handicapés moteurs, comme moi ou n'avaient pas de handicap visible, ni visuels, ont appris ça. Ils ont appris de cette manière. Moi, cela m'a vraiment questionnée, et amenée à faire, à m'interroger sur mon corps. De partout les obstacles rencontrés tous les jours, je suis toujours confrontée à mon corps. Comme tout le monde. L'appréhension que l'on a de l'espace, elle est d'abord sensorielle, par rapport à son corps. Mais moi je suis allée plus loin, je suis devenu danseuse. Le travail d'un danseur, c'est essentiellement de travailler au niveau de ses sens, le mouvement dans l'espace. L'espace de la scène, ou dans la rue. Vraiment, j'ai voulu aller... travailler aussi en situation de danser, d'aveugle. Avoir une sensation de l'espace en situation d'aveugle, mais en n'utilisant pas le repère des yeux. J'ai voulu vraiment travailler là-dessus, ce qui m'a amenée à devenir danseuse. J'ai voulu me servir de mon corps pour aller au plus loin des sensations physiques dans l'espace.

Pour en revenir à mes camarades, eux ont suivi ces cursus de la même façon que leurs pères, et ces mêmes personnes sont dans le monde du travail et architectes et sont confrontés à cette nouvelle réglementation qui demande que d'ici 2012, la plupart des lieux, espaces publics ou privés, sans que je sois au fait de tous ces changements, puisque je ne pratique pas aujourd'hui, mais je suis suffisamment...j'en sais assez pour savoir qu'ils ne sont pas formés pour répondre à toutes les demandes de restrictions législatives que l'on demande. Et on a aussi des choses comme ici.

Un intervenant.- Puis-je en profiter ? J'ai lu le rapport de Gilbert Montagné, il dit que c'était deux heures de formation dans un module facultatif sur le handicap. Est-ce que c'est vrai ?

Lila Derridj.- Je pense que oui.

Un intervenant.- Si je peux répondre, le vrai problème aujourd'hui, ce n'est que ça et souvent même, certains ne voient et n'entendent parler d'accessibilité qu'après le diplôme, pour faire la

formation, la HMO, pour être habilité. Ce n'est que quelques heures. L'enjeu, c'est d'apprendre, non pas un cours sur l'accessibilité, mais qu'est-ce qu'un usager, la qualité d'usage. C'est un processus et une autre culture.

Lila Derridj.- Je vais clore. Je voudrais dire, je parle de mon expérience en tant que danseuse, il y a un lien avec l'architecture. Par rapport à l'enseignement, il faut une transversalité dans l'enseignement. On ne vient pas poser une verrue en parlant d'accessibilité, c'est une qualité d'usage, du quotidien, pour chacun d'entre nous. En fait, moi, je voudrais juste revenir à cette idée de lien au corps et à l'espace. Je pense qu'il y a aussi un souci. Dans l'enseignement dans l'architecture, mais il y a différents domaines où il faudrait requestionner les choses... (*Coupure son...*)

Un intervenant.- (...) C'est assez compliqué, effectivement.

À l'APF, un monsieur a passé une annonce et loue un appartement, accessible, un F3.

Je suis preneur. Je ne peux pas vous dire si c'était avant Noël.

Jean-Loup Bouvier.- Votre exemple est intéressant. Dans le cadre de la dérogation, notamment ce qui est évoqué, le lobbying des promoteurs, c'est de dire que le Français a un pouvoir d'achat d'un bien immobilier, de l'ordre de 38 mètres carrés, un petit logement. La loi permet d'ajouter 5 mètres carrés supplémentaires, ce qui n'est pas beaucoup en fauteuil, mais il vaut mieux quelque chose que rien du tout.

Et puis les promoteurs disent que cela vient impacter le coût financier de l'ensemble. Et les familles ne peuvent plus acheter.

L'interrogation sur le sujet, c'est le même promoteur, serait debout, et pas sur le même handicap. Les promoteurs disent que mettre le WC dans la salle de bain, la majorité de la population n'en a pas envie. Que faisons-nous ? Ce sont de vraies questions. Dans les résidences de tourisme, pourquoi avoir 100 % de chambres accessibles ? Puisqu'on ne reçoit pas une population de personnes handicapées représentatives, 100 % de logements accessibles. Je ne prends pas partie, mais pose les interrogations.

Un intervenant.- Je profite de l'occasion donnée, pour les problèmes dans les appartements, nous sommes artisans et spécialisés dans l'installation de salles de bains pour les handicapés et une meilleure accessibilité de tout le monde. Nous avons entendu parler d'architectes, maîtres d'ouvrage, nous sommes exécutants. Notre bataille consiste à chercher et nous ne trouvons pas — nous avons beaucoup de mal à être aidés dans ce domaine, une reconnaissance, de ce travail d'exécution des travaux pour un maximum de confort pour toutes les populations, notamment les populations de personnes à mobilité réduite. Ma question serait concrète. Existe-t-il de véritables formations pour les artisans dans ce domaine ? Un label ? On en parle dans les revues, mais on dit que cela n'existe pas encore. Où en est-on exactement ?

Merci.

Paul Joly.- Ce sont de vraies questions, il faut vous rapprocher des instances professionnelles, il y a des choses très intéressantes mises en place sur ce sujet.

Un intervenant.- On l'a fait. J'ai travaillé avec X architectes. La FFB, etc., ils ne bougent pas le petit doigt. C'est dommage pour ces gens pressés de travailler.

Un intervenant.- Vous faites erreur. Vu l'engagement des syndicats professionnels, d'ailleurs parce qu'on les croise dans les colloques, les séances de formation, de plus en plus, il y a

beaucoup d'artisans, nous sommes confrontés et c'est très bien, qui demandent de la formation et l'obtiennent.

En matière de formation, vous citez la CAPEB mais elle sort des documents, etc., mais il faut regarder le temps que cela va prendre. Il faut faire un effort complet sur la formation initiale. Le plus gros problème rencontré n'est pas avec les étudiants, qui ont tous envie d'apprendre, c'est plus des professeurs. Quand j'entends des stars de l'architecture me dire : "vous ne faites plus de l'architecture, mais vous vous occupez d'utilisateurs, et moi je fais de l'architecture." Quand on entend ça ! Il y a des établissements, malheureusement, aujourd'hui, la formation n'est pas... les contenus des formations ne sont pas garantis. Vous pouvez prendre des tas d'organismes de formateurs, on n'a pas eu de charte. À l'AFNOR, je préside la commission accessibilité qualité d'usage. Nous avons essayé de mettre en place des groupes de travail pour les contenus de formation. Il est vital aujourd'hui, que quand les gens, même un maître d'ouvrage, quand il consulte quelqu'un s'il fait un diagnostic, des tas de gens se présentent et on ne sait pas comment ils sont formés. Il y a énormément à faire. Parmi les professionnels existants, il y en a tellement qu'on ne les formera pas avant la retraite.

Même s'il y a quelqu'un dans la formation, et ceux qui devraient y venir on ne sait pas comment faire.

J'aimerais bien que Luc Givry rebondisse.

Luc Givry.- J'ai été intéressé par votre commentaire, Monsieur à côté de la sortie de secours là-haut, sur votre impossibilité d'envisager de vivre dans des logements dits accessibles. C'est exactement la vraie question à se poser aujourd'hui. De quoi parlons-nous ?

L'urbanisme est passé à la trappe. Quand nous exerçons ce métier, nous sommes face à une difficulté à prendre en compte les attentes de tout le monde, telles qu'elles sont exprimées. Nous démarrons avec une loi qui définit le handicap de façon large et généreuse. Nous arrivons après sur de nombreux décrets sur le principe d'autonomie sur le handicap. Puis arrivent deux arrêtés, ERP ou habitat, qui ne parlent plus ni d'autonomie ni d'accessibilité, mais se contentent de donner une liste relativement courte de minima à respecter dans les projets.

Quand on pose la question, en signalant que tel minima ne fonctionne pas, c'est le problème de l'architecte d'aller au-delà. La réalité est différente. Les architectes travaillent avec des bureaux de contrôle, reconnus par la loi comme compétents en accessibilité. C'est stupéfiant. C'est une question d'organisation de l'espace et d'architecture. Si les minima sont respectés, le bâtiment est accessible, réceptionnable et vendable. Il ne l'est pas. Ce que l'on peut retirer, c'est que les architectes peuvent se former à connaître les différents handicaps, les différents handicaps, sur les petits gestes. Puis réaliser les projets, satisfaire l'autonomie et satisfaire aux deux termes de la loi. J'aime le mot autonomie. Il me parle davantage. De façon à ce que l'ensemble se mette à fonctionner d'une manière harmonieuse, c'est avant de déposer le permis de construire que l'on va vérifier que les minima sont respectés, sinon c'est illégal. Mais un bâtiment qui respecte seulement les minima, c'est handicapant, handicapant.

Paul Joly.- Monsieur Bouvier, pouvez-vous dire quelques mots ?

Jean-Loup Bouvier.- Oui, je suis venu pour ça. Je suis responsable de la mission handicap et vieillissement à Paris Habitat, anciennement OPAC, anciennement office d'HLM. Nous sommes aménageurs, bâtisseurs et gestionnaires de 120 000 logements. Cela donne l'ampleur. Nous avons 400 000 habitants dans notre patrimoine. C'est une petite ville à elle toute seule, Paris et petite couronne parisienne. Je conduis une mission, la mission appelée handicap et vieillissement, depuis 5 ans maintenant. L'action conduite par l'établissement que je représente a commencé avant, et s'est attachée à traiter de la connaissance du patrimoine. C'est

vrai que l'on parle de l'accessibilité et de la durabilité, du confort d'usage. Mais aujourd'hui, nous avons nos 120 000 logements, dont 5 ou 6 % sont aux normes de 1995, et 75 % ont plus de 30 ans. C'est dire que c'est dans ces logements et immeubles qu'habitent et vivent nos résidents handicapés.

Dans le cadre de la réglementation, qui n'est pas simple, nous avons une autre contrainte, économique, puisque nous avons des budgets limités liés au financement public notamment. Nous avons aussi d'autres contraintes, en termes de gestion, une fois que l'immeuble a été construit, et également des contraintes pour maintenir un niveau acceptable par nos futurs locataires en termes de charges locatives, de loyer et respecter aussi et prendre en compte leurs exigences en termes de confort et qualité d'usage. Aujourd'hui, nous sommes avec des locataires, qui même s'ils ont des difficultés, de la précarité, ont des exigences en termes de confort et de qualité d'usage. Cela fait beaucoup de choses à mettre en même temps sur le papier. Il faut trouver les financements et en même temps, prendre en compte la situation actuelle de nos résidents pour l'améliorer, rénover les appartements, immeubles, améliorer l'accessibilité quand c'est possible. À la suite de l'inventaire, nous avons découvert qu'à peine 16 % du patrimoine présentait des signes favorables d'accessibilité. Nous disons qu'ils sont accessibles, mais de la rue jusqu'à la porte palière, on peut se déplacer en fauteuil. Après, derrière il y a un couloir de 70, vous ne pouvez pas entrer dans la salle d'au. Vous avez des toilettes avec une porte de 60. Je passe les détails. Je ne parle pas des balcons, loggias ou terrasses avec 50 ou 60 centimètres de différence de niveau.

On peut rattraper des choses et d'autres non. L'objectif des collectivités, c'est favoriser le maintien en entreprise, faciliter le maintien à domicile des personnes qui souffrent d'un handicap, parce qu'elles n'ont pas forcément envie d'aller habiter ailleurs, le quartier peut convenir, l'appartement, elles y ont fait leur vie. Ce n'est pas évident de réaménager un immeuble, un perron de 8 à 10 marches. Même pour un immeuble HLM, travailler le perron, c'est compliqué. Les petits logements non plus. On ne peut pas pousser les murs. Effectivement, on est content d'avoir l'aide des maîtres d'œuvre, mais en même temps la créativité, on va y faire appel, faire plus avec moins.

Un intervenant.- Vous touchez un problème essentiel. Monter quelques marches, c'est impossible pour un fauteuil roulant. La réglementation dit qu'il faut mettre un ascenseur. Puisque c'est intéressant. Si vous ne pouvez pas, vous pouvez mettre un élévateur sous dérogation. L'élévateur, on dit qu'il doit être à fonctionnement permanent, ce qui est contraire à l'élévateur en matière de sécurité.

Je rappelle une statistique. Plus de 7 millions de nos concitoyens vivent en résidence principale. 86 % pour les plus de 80 ans. Plus de 80 % sont propriétaires. 11 % propriétaires. Cela devient intéressant...

Jean-Loup Bouvier.- On observe une demande de retour. Il y a un autre problème : Trouver des logements. Vers le parc social, cela se fait en liaison avec la baisse des revenus.

Un intervenant.- C'était la question suivante. Vous gérez plus de 500 logements. Vous avez une obligation lorsque nous sommes face à un problème d'accessibilité soit de mettre aux normes ou de reloger le locataire. Comment faire ?

Jean-Loup Bouvier.- Nous faisons. Nous avons des locataires exigeants et compréhensifs. Nous n'avons jamais été confrontés à une demande d'application de la réglementation. C'est d'un commun accord que nous décidons avec le locataire de l'engager dans une procédure de changement de logement avec une incertitude sur le logement idéal, dans le quartier indispensable de taille suffisante avec le niveau de loyer permettant de le payer. Cette année,

nous avons doublé par rapport à l'année dernière, le nombre d'attributions et changement de logement pour des personnes lourdement handicapées, malades ou accueillant des enfants ou personnes handicapées. Aujourd'hui 300.

Lila Derridj.- J'ai une demande immédiate.

Je vous explique ce qui m'arrive, m'arrive. Je suis une de vos locataires. Je suis Lila Derridj. Je suis dans un appartement attribué il y a 13 ans. Qui n'est pas accessible. Cela fait 10 ans que j'essaie de toutes mes forces de changer d'appartement. Je vous ai devant moi, j'en profite.

(Rires)

La situation est critique. Cela fait 10 ans que j'essaie. Il va falloir parler.

Jean-Loup Bouvier.- C'est noté.

Paul Joly.- Vous avez compris, j'ai soulevé la question parce qu'il n'y a pas que Madame Lila qui est confrontée à ce genre de problèmes. C'est très fréquent. Que faire quand un office d'HLM a 500 logements occupés, comment trouver un logement complémentaire ? C'est compliqué et c'est le paradoxe de notre réglementation.

Fernand Rigola.- Tout cela pourrait dépeindre un paysage négatif. Il y a une grande évolution qui s'est faite sur la région parisienne. La volonté politique du maire de Paris fait qu'il y a des logements sociaux adaptés pour les personnes dépendantes. Je prends d'autres exemples. Sur Montpellier, 25 logements, faits avec des portes coulissantes. A Dreux, Valence, Lyon. Je ne suis pas de l'office, de l'OPAC, mais il y a une réalité. Il y a une évolution dans les mœurs et aides à la loi. On peut faire avancer les choses avec la pression des associations, pour faire avancer les choses.

Nous sommes d'accord. Nous décrivons un dossier pessimiste, mais nous sommes responsables, relisez la réglementation, ce n'est pas neutre. Cela fait bouger les choses. Un autre sondage et on va terminer.

Un intervenant.- Il y a longtemps que j'ai le micro. Faut-il devenir senior actif pour acheter son appartement dans ces fameuses résidences sécurisées pour retraités actifs ? J'ai des amis qui en ont. Ce sont des appartements accessibles et adaptés, et le prix d'achat est moins cher. Je voudrais demander comment se fait-il qu'avant la loi de 2005, ces appartements, et ces résidences sécurisées existent à des prix compétitifs et que dans le système normal, d'âge normal, cela n'existe pas et que l'on ne puisse pas faire la même chose. La douche à l'italienne, porte de chambre suffisamment grande. Cela existe dans le sud de la France. Cela s'étend dans nos régions. Pourquoi ne pas généraliser ?

Paul Joly.- Votre question n'est pas simple. On sent derrière cela une volonté ou non des promoteurs. Certains s'engagent vers une accessibilité réglementaire ou plus. Au JEA de 2008 témoignait un grand groupe de promotion qui lance une opération commerciale sur 30 000 mètres carrés d'enseigne. Ils ne sont pas présents, mais cela va ouvrir début 2010. Cela dépend de l'engagement des promoteurs. Vous vouliez répondre ou poser une question.

Dans la région, il y a un établissement pour 36 handicapés mentaux adultes. Nous avons reproduit le modèle des institutions. C'est fermé ! L'accessibilité a un logement de taille humaine, c'est un facteur qui devrait vous interpeller. Ce n'est pas forcément des petites maisons, mais au moins que l'architecture de ces nouveaux bâtiments, permettent de petites unités à l'intérieur. Les personnes handicapées mentales ne viendront pas se plaindre. Elles

n'en ont pas les moyens. Quand les associations ont accepté cela, quand on voit la Norvège, la résidence est de cinq personnes. Quand arriver à avoir des choses de ce niveau ? On n'est pas plus fou, ni plus bête ?

J'ai une information à donner à la salle, par rapport au logement social. Je suis de l'APF. Les bailleurs sociaux peuvent rendre accessible les cheminements extérieur et intérieur et déduire le moment du calcul de la taxe foncière. Cela revient à zéro. Il faut le savoir pour l'existant. Je pense que pour tous ceux qui sont locataires dans un logement social existant. C'est un dispositif, il faut le savoir. Cela ne se sait pas suffisamment. Le législateur a permis cette facilité fiscale. C'est d'autant plus dommageable pour ne pas dire scandaleux, que des bailleurs sociaux l'utilisent. On a une très belle loi, une ambition, mais les acteurs n'appliquent même pas les dispositifs. C'est scandaleux pour les logements. On préfère laisser la personne faire une démarche à la MDPH, notamment pour demander la PCH, démarche qui va durer entre 18 ou 24 mois beaucoup de choses alors que cela pourrait être zéro.

Il faut adapter à la demande individuelle. Il y a une volonté et une non-implication des acteurs qui sont censés appliquer la loi.

Un intervenant.- Merci pour les renseignements complémentaires. On n'a pas pu traiter le sujet des financements.

Un intervenant.- Je suis un conseiller départemental de l'APF de Haute-Savoie. On a attendu 30 ans pour faire appliquer la loi de 75. Combien de temps pour l'agenda 22 ?

Paul Joly.- Il faut rappeler avec justesse que les sociétés ne changent que progressivement. Il fallait poser cette question.

Merci à toutes et à tous.

Nous allons quitter la table ronde. Le travail de la mise en accessibilité de la France est gigantesque. Je vais employer un mot à la mode, ce n'est pas forcément à mes yeux, abracadabrantesque.

Merci aux intervenants d'avoir voulu changer la chronologie des débats.

(Pause technique pour les sous-titres.)

TRANSPORTS & INSTITUTIONS — VERS DES NOUVELLES PERSPECTIVES

Avancée de l'accessibilité des transports en commun ?

Soraya Kompany.- (...) et pour Roland Dreyfus pour ce colloque très intéressant. Il y a presque un an, quand tu as parlé de l'idée de l'organisation de ce colloque en janvier à Grenoble, je t'avais encouragé pour deux raisons. Le lieu est très bien choisi, la ville de Grenoble. C'est un exemple en matière d'accessibilité. La ville de Grenoble fait beaucoup, notamment en matière d'accessibilité de transport et de continuité de la chaîne de déplacement.

Le moment aussi est très bien choisi puisqu'on est à quelques semaines de l'anniversaire de la loi du 11 février 2005. Nous sommes ici en matière d'accessibilité à mi-parcours de l'ensemble du dispositif qui est prévu par cette loi. La loi date de 2005, les échéances de l'accessibilité fixées à 2015. Donc, 5 ans sont passés. Il reste 5 ans. Aujourd'hui, beaucoup sont faits, mais l'essentiel reste à faire. La table ronde précédente confirme vraiment tout ce qui a été dit, cet élément, cet aspect-là. Beaucoup est fait et l'essentiel reste à faire.

Beaucoup est fait parce qu'en matière d'accessibilité, en 2003 quand nous avons commencé à rédiger, les textes qui sont devenus la loi que vous connaissez tous, il existait déjà la question

de l'accessibilité, c'était pour les bâtiments et moyen de transport neufs. Et cela concernait l'accessibilité uniquement pour le handicap, moteur.

Depuis 30 ans, cette loi existait, mais était réalisée avec parcimonie, ce n'était pas partout et toujours. La loi du onze février 2005 a élargi le dispositif de mise en accessibilité au bâtiment, moyens de transports existant, à tous les types de handicap, pas uniquement pour le handicap moteur, mais si c'est ça à chaque fois qui vient à l'esprit, mais aussi pour le handicap auditif, visuel, mental. Nous en avons parlé ce matin.

Beaucoup est fait parce que désormais on parle accès à tout pour tous. On a mis un chronomètre ici, pour parler 8 minutes. Je le vois, il me reste quatre minutes. Je vais aller vite. Effectivement, il est important que les autres aussi puissent parler. Beaucoup est fait parce qu'on parle de l'accès à tout pour tous. L'objectif est que les personnes handicapées puissent accéder à toutes les activités de la cité et de la société. Beaucoup est fait parce qu'on parle de l'accessibilité de la chaîne de déplacement. Jusque-là, à chaque fois que nous faisons de l'accessibilité, cela se faisait dans des composantes différentes, au niveau bâtiment, voirie, transports, sans lien entre les deux et souvent il y avait des ruptures de l'accessibilité, qui étaient constatées par les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, avec le principe de la chaîne de déplacement accessible, doit... depuis la personne handicapée, jusqu'à sa destination, se déplacer sans encombre.

Il y a des programmes, schéma, des moyens d'évaluation, outils mis en place. On a beaucoup parlé de la question de la formation. La formation aussi désormais depuis le 1er janvier 2009 est une obligation, dans toutes les écoles qui préparent le métier, qui intervient dans l'acte de construire. Ce n'est pas uniquement les architectes, mais tous ceux qui sont formés dans les différents métiers de la construction, formés à la question de l'accessibilité, c'est réglementaire, il y a un référentiel publié sur lequel les formateurs doivent se baser pour faire cette formation.

On en a beaucoup parlé. On a dit aussi que la question de la formation est essentielle pour que l'accessibilité se mette en place, mais cela ne se fait pas facilement, encore, et beaucoup reste à faire parce qu'il faut des formateurs eux-mêmes formés à la question de l'accessibilité, mais aussi et avant tout il faut changer la culture de la société. La société aujourd'hui parle de l'accessibilité pour les personnes handicapées, or l'accessibilité n'est pas uniquement pour les personnes handicapées. Tout ce qui est prévu dans la réglementation, les dispositifs prévus par la loi, c'est l'accessibilité pour tous. D'ailleurs, la loi le dit précisément et clairement. C'est pour tout le monde, y compris pour les personnes handicapées. Certes, il faut faire de l'accessibilité pour des cas spécifiques, adapter le logement pour les personnes handicapées, mais l'accessibilité telle que prévue par la réglementation, c'est pour tout le monde, les personnes handicapées et toutes les autres. On peut avoir des accidents dans la vie, des maladies et se trouver dans un moment de sa vie en situation de handicap. On peut avoir des charges à porter, des difficultés pour se déplacer. Dans les transports, avec une valise, ce n'est pas un handicap, mais une situation où on se déplace difficilement. Tout ce que l'on fait en matière d'accessibilité, cela sert à tout le monde. Si on veut parler de l'avancement et de progrès, c'est dans ce domaine-là que l'on doit travailler et on doit réfléchir.

Régis Herbin l'a bien présenté tout à l'heure en parlant du confort d'usage. L'accessibilité, c'est le confort pour tout le monde.

Dernier élément auquel j'attache beaucoup d'importance. Quand on parle accessibilité, c'est bien, mais il ne faut pas oublier que l'accessibilité nécessite derrière un système d'entretien des moyens d'accessibilité qui soit mis en place. Quand on fait de l'accessibilité, on met des ascenseurs, des escalators, tapis roulant, si les ascenseurs ne sont pas régulièrement entretenus, dès qu'ils tombent en panne, remis en service, l'accessibilité ne sert à rien. Il ne sert à rien de créer des ascenseurs, si on ne met pas en place les moyens d'entretenir. C'est

valable au niveau des transports. Quand on est devant un escalier roulant en panne devant un ascenseur en panne, l'accessibilité en prend un coup.

Merci.

Paul Joly.- Merci Soraya Kompany, qui a écrit deux ouvrages de référence que l'on doit avoir dans nos bibliothèques.

Roland Krpata.- Bonjour, je suis ingénieur de planification de système de métro. Je m'occupe du système d'information, d'orientation, sur l'accessibilité du métro et des transports publics. J'aimerais commencer en français, parce que j'aime bien les chansons françaises. Brassens a dit : "Mourir pour des idées" et il ajoute, "mais pour lesquelles" ? Je pense que c'est peut-être pas la peine de mourir, mais il faut lutter, lutter pour les idées. Je crois que l'idée de l'accessibilité c'est une bonne idée.

Moi, je lutte pour cette idée, à Vienne, déjà depuis 20 ans. Et je lutte contre les architectes, non pas ceux qui sont gentils, comme Monsieur Joly, mais les architectes qui sont des stars. Ils ont une œuvre, ils ont gagné une compétition architecturale. Ils ont une idée et créent un monument historique pour soi-même. Ils ont l'obligation de construire un bâtiment pour les usagers. Et pour la clientèle. Nous, c'est mon rôle dans ce jeu, je dois défendre la position des usagers, dans tous les procès de planification, parce que cela commence, les planifications, mais il faut continuer et accompagner un projet, et on en a beaucoup, beaucoup de projets. Ça, c'est une grande complication.

Moi, j'étais aussi très intéressé, à ce que ce qui se passe, en ce qui concerne la formation en France. On a un problème pareil, pareil. Il y a les experts, comme moi, ne sont pas dans l'université, ils sont dans les entreprises. Les professeurs, en université, n'ont aucune idée de l'accessibilité. Les gens qui passent à l'université, viennent chez moi et je dois donner la formation sur place.

Ce n'est pas une situation agréable. Là aussi, je connais des professeurs. À l'université technique à Vienne, nous avons une femme professeur qui donne des cours, avec 15 % des étudiants qui participent au cours. Ce n'est pas beaucoup. Chaque année, il y a 80 % des architectes, techniciens qui passent par l'université, qui n'ont jamais eu un contact avec une idée d'accessibilité. Dans toute l'Europe, la situation est presque pareille.

Je vais retourner à Vienne, puisque je suis invité. Je vais rendre compte de la situation des transports publics à Vienne.

Il y a 20 ans, il y avait le PDG de notre entreprise qui a dit, puisque j'étais engagé dans des groupes de travail avec les handicapés, on a fait une norme pour la planification et les constructions accessibles dans l'espace public. Là, j'ai eu des contacts et à cette époque, on a eu l'objectif d'améliorer le confort des transports publics à Vienne. C'était une bonne idée, en même temps, de regarder ce que l'on pouvait faire pour les handicapés. Finalement, on a découvert tout ce que l'on a trouvé. C'était bien pour tous les usagers, pas seulement pour un groupe minoritaire. C'était bien pour tout le monde.

J'ai commencé le dialogue avec mes amis, dans cette organisation des handicapés, et dans ce dialogue, on a fait la comparaison de l'offre et de la demande. On a formé trois groupes. Il y avait le premier groupe des solutions que l'on peut réaliser tout de suite. C'est facile à faire et cela ne coûte pas grand-chose. C'était, par exemple, améliorer le système d'information visuel dans les stations. Je bouge en Europe et je vois de grands problèmes, le système visuel dans les stations est très mauvais. En Suisse, je suis venu par Zurich et ce n'est pas très bien. À Grenoble, non plus, ce n'est pas magnifique. Ils utilisent des polices de texte trop petites, et un malvoyant n'a aucune chance de le lire. Il y a des recherches, il faut utiliser le résultat pour cela. Beaucoup de gens ne sont pas informés assez bien.

Le deuxième groupe, c'est un programme, plan d'actions, pour améliorer la situation dans les vieilles stations. On a implanté des ascenseurs. On a eu besoin de plus de temps pour le projet. À chaque station, il y a un autre projet. On a besoin d'un plan financier pour le faire. On a terminé le programme il y a 5 ans. Depuis 5 ans, toutes les stations de métro sont accessibles par les ascenseurs. C'est fait. En Europe, il y a beaucoup... j'ai connu des amis d'Angleterre, de Paris : ils refusent les ascenseurs dans chaque station. Seulement les stations importantes. Mais quelles sont les stations importantes ? Chaque station est importante. Quelqu'un dans une chaise roulante peut habiter dans n'importe quelle station. On ne peut pas dire : des stations importantes, ce n'est pas un objectif, pas du tout.

On a terminé cela.

Troisième groupe, ils ont eu des besoins, mais sur les marchés, il n'y avait pas un produit. Alors, là, dans ces cas-là, on forme les groupes de travail. J'en ai dirigé un.

On a fait des projets de recherche. Le ministère des transports, de l'innovation et de la technologie, a fait plusieurs programmes, pour subventionner ces idées. Chaque année, il y a deux années, il y avait un concours d'idées. Nous avons participé avec des idées. Maintenant, je travaille aux 5 projets de recherche pour améliorer la situation pour les aveugles. Si on commence, on ne peut plus arrêter. Je suis dans cette situation.

Dans ce troisième groupe, on a réalisé un système tactile, podotactile, d'orientation pour les aveugles dans cette station. J'ai terminé le travail. On a aussi un système de navigation pour les aveugles dans le métro de Vienne. Ils sont dirigés par le portable dans les stations. Chaque chemin, route, est expliqué de l'entrée jusque pour monter au véhicule, dans l'autre direction, chaque sortie, il est expliqué des changements d'une ligne à l'autre. Les aveugles ont tous la connexion sur l'Internet et on a créé aussi un programme logiciel qui utilise tout ça sur les portables et l'Internet, l'écran. Là, ils pouvaient composer tout. Le premier chemin d'entrée, de la première station, changement, deuxième et sortie à la troisième et organiser la collection de chemin privé. Cela marche très bien et c'est accepté. Au niveau voitures, on a vu avec Siemens, une voiture, le tram le plus bas du monde, 19 cm au-dessus de la route, on a monté le niveau de l'arrêt à 15 centimètres, c'est très bas. À Grenoble, la hauteur sur chaussée... il reste 4 cm seulement. il y a une rampe, c'est magnifique. Dans le métro, on a le bord du quai, avec un rampe qui ferme. On a fait, je crois, du bon travail, on a dit ça souvent, dans les autres pays. Mais on peut toujours améliorer les choses. J'arrête.

Anne Voileau.- On va tous venir à Vienne vous voir.

Paul Joly.- Les expériences sont diverses et variées.

Anne Voileau.- Je passe la parole à Miguel Angel Pia, qui va s'adresser à nous en anglais.

Miguel Angel Pia.- (*Intervention en anglais.*)

Paul Joly.- On donne la parole à Monsieur Matteo Paoletti, ingénieur chef de projet chez Alstom.

Matteo Paoletti.- Je travaille chez Alstom en tant que responsable d'ingénierie sur le site de Valenciennes pour la construction des trames.

Je vais faire une brève présentation d'Alstom. C'est un groupe qui travaille sur deux industries, première transport, d'énergie, 50 à 100 000 employés et Alstom transport, 22 à 23 000 salariés, dans tous les secteurs du ferroviaire, partout dans le monde. On travaille surtout les

produits ferroviaires, tram, métro, trains régionaux, trains grande vitesse, qui vont jusqu'à 300 km/h et grande vitesse. Et également la fabrication de locomotives.

Je vais être petit... la personne qui est un peu, non pas en contradiction avec tout ce qui a été dit aujourd'hui, mais je vais expliquer la problématique dans le ferroviaire pour répondre aux différentes exigences des lois et arrêtés. Pour accéder aux trains régionaux, on a d'énormes complexités pour y arriver. D'ici 2015, tous les opérateurs ferroviaires devront permettre à tous les usagers d'accéder aux quais. Nous aurons des difficultés. Au niveau RATP, peu de stations ont des ascenseurs. Seule la ligne 14 doit avoir les ascenseurs. D'où une grosse difficulté.

Ensuite, à nous de jouer sur les lignes. Ce que l'on doit faire, c'est développer un système automatique d'accès, embarqué à bord du matériel voyageur. Sur les matériels existants et surtout futurs en renforçant la sécurité d'accès des passagers.

Il faudra donc permettre aux personnes handicapées, de monter et descendre des trains en autonomie.

Intégrer les PMR en flux standard, cela a été dit. Les gens à mobilité réduite, ont des systèmes particuliers pour accéder au train.

Surtout, sécuriser tous les systèmes pour ne pas créer d'insécurité, ou défiabiliser le matériel. La sécurité est désirée en toute autonomie. La personne doit accéder au train par ses propres moyens. Surtout le réseau français, SNCF RATP, nous avons 78 000 prises en charge de PMR. Il faut baisser le chiffre.

Pour le système, les systèmes ne doivent pas pénaliser la sécurité du matériel. Comme on le voit sur la photo initiale, on a deux problèmes à résoudre. Un gap vertical pour accéder au train. Et le gap transversal entre le marchepied et le véhicule. Le système doit combler les deux lacunes, mais n'élargit pas le train pour les problèmes de gabarit. Le système fonctionne de façon automatique, à partir du handicapé ou de la personne. Cela va chez le conducteur qui lance le mécanisme en action et peut surveiller le bon fonctionnement. C'est tout un système complexe à mettre en place.

De plus, tous les systèmes d'aide à l'accessibilité du train ne doivent pas pénaliser les temps d'arrêt en station, sur des réseaux tels que RER ou métro en flux tendu avec temps d'arrêt court.

Un schéma sur la problématique. Vous avez une vue dessus le véhicule et les gaps à combler sans élargir le véhicule, système complexe à mettre en œuvre.

D'autres problématiques à résoudre : hauteurs de rail et de quais Cela varie. Hauteurs de véhicules différentes également. Nous avons des problèmes quasiment, très difficiles à résoudre. Réduire les lacunes, assurer la sécurité maximum et garantir la fiabilité.

Le système existant, ascenseurs ou élévateurs. On a par exemple sur le matériel RER, l'ouverture de portes et deux marches. On commence à voir apparaître des palettes amovibles pour combler la lacune entre le bord du véhicule et le quai. Autre système de palette amovible pour fauteuil roulant.

Aujourd'hui, l'arrêté français appelé par la loi de janvier 2005, pour nous le domaine d'application, c'est les tramways, métros et trains de banlieue. Le TGV est exclu. L'accès de plain pied, ce que propose le projet de loi et ce que demandent certaine association de PMR. Accès de plain pied, sans marche ou marche légère, l'espace entre la voiture et le quai, entre 50 mm en vertical et transversal. La pente inférieure à 8 %. Les associations demandent 5.

Je passe. On va voir ce qui existe en Europe.

La une palette qui se rabat en plusieurs volets. On arrive à quelque chose de complexe, à mettre en œuvre avec un agent du train pour l'accès.

Ont parlait du TGV, il n'a qu'un accès. On a plusieurs marches et des hauteurs de quai différente. Quais... Pour faire un commentaire sur ce que disait Régis Herbin, sur les trams on a eu la chance d'installer dans les villes où il n'y avait rien. On a pu construire les

infrastructures et le tram en même temps. Et mettre les hauteurs du quai à hauteur du véhicule. On assure pratiquement toute la France et toutes les gares. On a autant de largeurs de quais de gare. On a de grandes difficultés pour mettre tout à niveau. C'est difficile de mettre en place ce genre de dispositif qui satisfait tout le monde. Mais quand on a des réseaux anciens, on est amené à pondre des systèmes complexes, qui ne plaisent à personne. Comme ici en Allemagne, un podium avec ascenseur et rampe. Sur l'image on voit bien, mais sur le pourcentage, on est à 20 %. Il faut une personne pour tirer la personne à mobilité réduite.

Sur les trains, on a amélioré la hauteur du seuil en ajoutant une palette. On peut arriver à ce système. Dès que l'on arrive sur un quai avec une hauteur différente, il faut remettre un autre système qui est souvent un ajout.

Voilà ce que l'on a fait sur un tram, on a remis un comble-lacune qui réduit l'espace entre le véhicule et le quai. Cela vient directement au niveau du quai, sans jour. Un dernier point, tout ce qui est fait aujourd'hui, c'est sur le comble-lacune. Sur le dernier TGV construit, on a sur certaine gare, la hauteur de la plate-forme qui est égale à la hauteur du plancher. Sur les TGV deux niveaux, au niveau de la porte, on a un petit élévateur qui rabaisse le siège, la personne sur son siège roulant, pour le mettre à la hauteur du plancher. En face, on a deux portes. Celle que vous voyez avec la flèche, c'est un ascenseur pour monter à l'étage supérieur. On fait de gros progrès. Autre chose, à faire, c'est élargir le couloir. Une personne qui veut passer de son poste et aller au bar, il ne peut pas. C'est trop étroit. Comme les toilettes.

On est en train de travailler sur les toilettes, avec l'accessibilité sur les toilettes. On est sur un groupe de travail avec la SNCF, des laboratoires extérieurs et l'université Paris VII, travaillent la structure de caisse pour adapter le système.

Un intervenant.- Vous avez parlé de l'accès dans un train, je représente l'association pour aveugles et malvoyants, Valentin Huy. On ne voit pas le numéro sur le côté de la voiture, en fonction de l'éclairage. Et à l'intérieur. Nous avons des problèmes pour monter, mais aussi pour trouver sa place. On pourrait se dire que si cela nous arrive dans d'autres circonstances, on prend notre temps. Mais là nous sommes dans la travée, sans aucun repère visuel pour trouver notre place, mais nous créons un peu la panique dans le couloir, parce qu'en effet.

Matteo Paoletti.- Et vous paniquez également.

Un intervenant.- C'est un problème de retrouver la voiture et sa place.

Matteo Paoletti.- J'ai parlé accessibilité, montée dans le train. Mais après il y a aspect passager et voyageur dans le train, comment il s'oriente. À l'extérieur du train, il faut des afficheurs. C'est vraiment trop petit. C'est dans le groupe de travail que l'on a décidé, la hauteur des caractères est de 8 cm, on va passer à 14 cm.

Un intervenant.- Et il faut un contraste.

Matteo Paoletti.- Oui, si vous parlez de TGV, c'est vert et vert foncé. La ce sera du rouge. De même dans les trains en service, les polices de caractère seront plus grandes. On n'a pas décidé de la hauteur, mais ce sera autour de 14 cm... Pareil pour la signalétique intérieure, la revoir pour les malvoyants.

Il y a deux choses à faire, la hauteur et la compréhension. Il y a des choses incompréhensibles par les usagers, seuls nous constructeurs, comprenons ce que nous avons voulu faire.

Roland Krpata.- En Autriche, nous avons une solution, dans la travée, la première porte de voiture, il y a un système podotactile qui va du mur jusqu'à la première porte de la voiture. Il

y a un contraste. C'est un système avec les surfaces. Là, le conducteur voit quelqu'un sur cet endroit et ouvre la porte et entre sans difficulté. C'est une bonne solution.

Un intervenant.- Le gros problème, c'est quand même de trouver notre place.

Un intervenant.- Je me présente, je fais partie de la commission handicap d'Europe écologie citoyenneté des verts. Je vous entends depuis le début parler d'accessibilité. Il se trouve qu'au niveau des transports, j'ai rencontré plusieurs fois des problèmes. Un handicapé peut être en couple : la personne avec sa fiancée. Deux fauteuils électriques dans le train, c'est galère. On ne peut pas voyager à plusieurs dans un TGV. Je vous mets au défi avec nos largeurs de fauteuil de passer dans les couloirs. Ma fiancée a la conduite au pied avec la palette au pied. Je vous mets au défi de passer dans le couloir. Voilà.

Concernant... si vous aménagez les TGV mission de transport et d'accessibilité, il faut intégrer les handicapés pour que l'on soit avec celui qui conçoit le train, pour qu'il se rende compte de la largeur des fauteuils électriques. Tout ce que je vois, ce sont des fauteuils manuels. Voilà.

Paul Joly.- Merci. Monsieur Paoletti, c'est une question directe.

Matteo Paoletti.- Je comprends. Ce sont des questions que l'on se pose. Il faut prendre en compte cela, pour les futurs matériels. L'impact ne sera pas visible tout de suite. Un matériel ferroviaire, sa durée de vie, c'est 40, 50 ou 60 ans. Des rames de métro ont 55 ans. Pour mettre cela au niveau, c'est quasi impossible.

Un intervenant.- Une question courte. Imaginons que les problèmes d'accessibilité soient résolus d'un point de vue hauteur, comment je fais pour acheter le billet, si je ne sais pas lire, si je ne comprends pas les instructions. Essayez de prendre à Paris vos tickets. Le chemin est parsemé d'embûches.

Un intervenant.- C'est un colloque international. Il y a des personnes de différents pays qui font des recherches sur les solutions. C'est un gaspillage intellectuel et financier si chacun cherche dans son coin et trouve sa solution. Nous sommes en zone de montagne. Les aménagements sont difficiles. Il y a des problèmes d'aménagement et d'horaires. S'il y a des solutions, comment échanger ? Surtout sur les bonnes. Pas de réponses ?

Matteo Paoletti.- Alstom est un groupe international, on travaille avec nos collègues allemands, espagnols, italiens.

Roland Krpata.- Chacun fait son truc, je crois. Quand je suis à Bruxelles, même si vous avez une bonne idée, chacun fait les choses autrement.

Un intervenant.- On est dans un monde où il y a concurrence, chacun veut ça solution, qu'elle soit la meilleure.

Miguel Angel Pia.- *(Intervention en anglais)*

Matteo Paoletti.- Les exigences doivent être communes, mais les références constructeur ne sont pas les mêmes.

Roland Krpata.- Vous parliez pictogramme. J'étais à Noël à Londres, et ils ont un très bon British Standard of Pictogram. Les anglais n'utilisent pas les pictogrammes. Ils écrivent tout en anglais, parce qu'ils pensent que tout le monde par l'anglais.

Un intervenant.- Je voudrais rejoindre ce que vous disiez tout à l'heure. Une place pour un fauteuil par rame de TGV. À quand deux rames ? On a vu les beaux ascenseurs ?

Matteo Paoletti.- Les exigences doivent être modifiées. On exige une place passager. On n'en fait qu'une ! Je réponds aux demandes de la SNCF.

Un intervenant.- C'était savoir si c'était envisagé.

Je voudrais revenir sur quelque chose qui a été dit par Madame Kompany sur l'entretien et la maintenance des équipements. On gagnerait vite en une accessibilité qui grandit et satisfait les gens si tous les équipements qui avaient été mis en place fonctionnaient. Je n'habite pas Grenoble, j'ai hâte de voir les transports. J'adore prendre les transports en commun à Paris quand je le peux. Je suis ahurie de voir qu'un bus sur deux a ses planchers qui ne fonctionnent pas. Quand les handicapés sont parqués dans le bus, c'est une bataille de trois ans. On pourrait avoir un engagement très rapide à l'issue d'un tel colloque, si sur cette partie, on pouvait apporter des solutions.

J'ai la chance de conduire aussi, et quand je sors de mon parking et je vais à mon travail, il n'a jamais sa planche ou son plancher qui ne fonctionne pas.

J'ai vu dans le métro des ascenseurs qui ne fonctionnaient pas, c'était des métro sur la ligne 1, on s'est demandé pourquoi c'était en panne. Il y avait des fusibles enlevés parce que cela gênait les personnes qui devaient s'en occuper...

Un intervenant.- Si j'étais conducteur de bus, je vérifierais comme je vérifie que je freine que ma planche fonctionne. Quitte à dire que je ne peux pas prendre mon bus parce que je ne peux pas rendre le service. C'est comme Alstom là-bas. En fait, peut-être que les milieux sont concurrentiels, mais si le handicap pouvait amener à plus de partage et arrêter de parler de concurrence, alors que l'on n'a pas de réponse pour plus d'une personne, on pourra répéter à l'infini ce genre de colloque sans engagement ni avancée.

Les institutions – acteurs de l'évolution

Anne Voileau.- On passe à la table ronde suivante. Il se fait tard. On a pris beaucoup de retard. Pour la dernière table ronde, les institutions — acteurs de l'évolution.

Paul Joly.- On démarre par Mme Garabagiu.

Angela Garabagiu.- Re bonjour à tous. Je vais faire rapidement et essayer de répondre à la question du rôle des organisations et des institutions internationales par exemple. Étant représentante d'une organisation intergouvernementale, il est clair que l'organisation fonctionne sur la base de la coopération entre les Etats, cela peut être entre gouvernement, entre Parlement, pouvoirs locaux, représentants des mairies des grandes villes, mais aussi des ONG. C'est le quatrième pilier. Ce que l'organisation internationale peut faire, c'est améliorer l'échange entre ces piliers et aussi la coordination. Je vais mettre l'accent sur quatre éléments qui symbolisent le rôle des organisations internationales. Dans un domaine, il y a l'élément de la coordination. La coordination entre les différents thèmes, aspects de vie de la personne handicapée. Je l'ai expliqué plus tôt aujourd'hui. Il s'agit de différentes sortes de droits. Droit de participer à la vie politique, publique, éducation, santé et tout cela, c'est rédigé pour expliquer au département. Une organisation internationale peut améliorer la situation en

coordonnant mieux l'échange. Cela veut dire aussi, que cela a des répercussions au sein des Etats membres, au niveau national. Il y a maintenant des procédures qui mettent en place des comités de coordination au niveau national, dans différents Etats, qui répliquent un peu, rappellent le même système de coordination mis en place au niveau européen. En Croatie, il y a une commission nationale établie sous l'égide, l'office du Premier Ministre, allant se réunir de façon permanente pour traiter de toutes les questions mises en état par le plan d'actions. Pareil, pour la coordination. Qui se fait non seulement entre les différents aspects, tels que j'ai mentionnés plus tôt aujourd'hui. Les termes qui sont expliqués dans les lignes d'actions, on va les traiter en cohérence, de façon cohérente et de façon qu'il y ait un lien créé entre ce qui se fait dans le domaine du transport et de l'environnement bâti, et ce qui se fait dans le domaine des personnes handicapées, qu'il n'y ait pas de lacunes et de manque de cohérence.

Après, il s'agit aussi d'une coordination entre différents acteurs, parlementaires, représentants des élus locaux, des ONG. Ils doivent se parler et de façon permanente. C'est le rôle de l'organisation internationale. Nous le faisons pour une plate-forme pour l'échange permanent, la coordination permanente. On a une organisation, le forum de coordination de plan d'action. Une fois par an, on passe les discussions de façon régulière. Cela va traiter de tous ces éléments et permettre une meilleure coordination et coopération entre les différents acteurs. L'autre élément qui montre le plan d'action, c'est la situation particulière de certaines personnes qui peuvent être dans le risque d'une discrimination double. C'est-à-dire qu'en anglais il y a un terme...double jeopardy la discrimination double parce que la personne appartient à tel ou tel groupe. Discrimination suite à l'âge.

Comment traiter le vieillissement des personnes handicapées et le handicap acquis avec l'âge. Deuxième élément, l'embauche des femmes handicapées. Le Conseil de l'Europe est aussi une organisation qui véritablement va traiter du thème du handicap, et de mettre en place des outils pour lutter contre la discrimination et la mise en place de certaines mesures, mesures de promouvoir cette protection dans les législations nationales.

La deuxième partie où le Conseil de l'Europe peut faire en tant qu'organisation internationale, quelque chose de plus et apporter quelque chose de plus, c'est contribuer à la création d'une masse critique pour amener le changement. Dans la physique, on utilise ce terme. C'est-à-dire le point où il y a suffisamment d'impact pour que les changements arrivent. Une organisation comme la nôtre peut agir justement grâce à ces quatre piliers. L'assemblée parlementaire, le comité des Ministre et les ONG pour que les changements arrivent, qu'il y ait cet aspect masse critique mise en place.

Comme je l'avais dit, les éléments, les comités mis en place aujourd'hui, c'est le grand forum de 47 Etats. Nous avons également les représentant des organisations internationales, telles que le haut commissariat pour les droits de l'homme à Genève, , il y a une coopération étroite avec ceux qui travaillent sur la convention. Pareil, sur la Commission européenne, nous avons des représentants. Il y a coopération étroite pour qu'il n'y ait pas doublon, mais une approche. Chaque organisation doit faire ce qu'elle fait de mieux. Nous allons le faire. Nous le proposons aux Etats membres.

Avant de conclure, nous avons parlé aujourd'hui de cet aspect du plan d'actions. Je voulais vous montrer comment c'est. C'est les versions que vous avez. Cela existe en 30 langues. Et un élément que je voulais vous présenter, c'est la version facile à lire. On a parlé aujourd'hui des droits, mais cela veut dire avant de comprendre quels sont les droits, il faut encore avoir accès à ce genre d'informations, pour ensuite, pouvoir les mettre en place, agir et faire suivre ces volontés et ces droits selon la loi.

Là, vous allez voir, c'est un plan d'actions discuté avec les représentants d'inclusion Europe, donné aux personnes avec des incapacités intellectuelles, pour qu'ils puissent vérifier s'ils comprennent de quoi on parle. On parle de la manière de différents thèmes traités aujourd'hui, avec des pictogrammes avec un langage facile à lire, compris par les personnes concernées.

C'est un exemple pour dire que les politiques, cela se fait, mais de manière accessible et l'accessibilité va nous aider à avancer dans l'avenir.

Paul Joly.- Merci de cette intervention très documentée.

Nous écoutons Maud Bougon, conseillère technique du comité départemental du sport adapté de l'Isère.

Maud Bougon.- Je travaille au comité départemental du sport adapté de l'Isère. Ce sont des activités sportives, pour les personnes en situation de handicap mental, trouble psychique ou de l'adaptation. La fédération existe depuis 1971, reconnue d'utilité publique avec agrément de la Jeunesse et des Sports. On promeut les activités physiques adaptées, sur tout le territoire. Il y a plus de 40 000 licenciés en France. 800 associations et 1 800 rencontres par an sont organisées.

Une représentation rapide sur le comité de l'Isère. Le comité départemental existe depuis 15 ans. Il a la même action au niveau géographique. Un des objectifs majeurs est de rendre la pratique du sport accessible au plus grand nombre. Malgré les difficultés rencontrées, tous les sportifs présentent des capacités à agir, prendre du plaisir et développer un savoir-faire. Il nous incombe de les accompagner dans leur volonté de pratiquer en proposant un accès adapté. D'où un accompagnement spécifique.

Il est très important de signaler que les enjeux en termes de pratique physique sont cruciaux chez un public en situation de handicap. De nombreuses études et témoignages de professionnels, sportifs, montre la relation entre sédentarité, perte d'autonomie, isolement social et pratique physique. Il s'agit de répondre aux enjeux en permettant à tous de pratiquer quelque soit la situation et le vécu. En Isère, il existe neuf clubs adaptés et trois sections au sein de clubs ordinaires.

Par rapport au thème qui est donné aujourd'hui, sur l'accessibilité et l'évolution et les institutions acteurs de l'évolution, en France, il y a plus d'un million d'associations. C'est énorme. Dans le champ du handicap notamment et du mouvement sportif, il y a beaucoup d'associations, principalement qui militent, pour ces actions. Je voudrais insister sur l'accessibilité, pour le public. Beaucoup de personnes l'ont abordé dans les différentes tables rondes sur l'accessibilité autre que matérielle, les aides matérielles, on en parle, mais il faut des réponses, maintenant.

Donc, nous l'accompagnement humain est primordial pour notre public. L'accompagnement matériel, c'est une chose, mais le principal, c'est l'accompagnement humain.

Pour ça, aujourd'hui, je pense, entre autres, sur l'Isère, les pouvoirs publics l'ont entendu. Mme Gisèle Perez en a parlé. Ils nous ont entendus. Nous sommes reconnus, maintenant il y a encore beaucoup de travail, c'est sur. Mais on avance. Alors, il y a... pardon ! Toute la spécificité de ce public, demande l'accompagnement humain. Le travail avance, mais comme l'a souligné ce matin, Monsieur en intervenant, l'exemple du jeune homme qui veut faire de la plongée, qui pratique la plongée, mais il ne peut pas évoluer, parce qu'il y a des limites, il y a un travail à faire avec les fédérations et l'ensemble du mouvement sportif. Nous sommes entendus par le Ministère des sports, qui met en place des moyens, pour développer sport et handicap, et entre autres, au niveau du sport adapté. Aujourd'hui, il n'y a pas que le sport pour les personnes à mobilité réduite, il y a du sport pour tout type de handicap. En ce qui nous concerne, on essaie de répondre à cette demande.

Je finis. Pour rappeler une chose. Je ne sais pas si certains d'entre vous ont vu le message passer depuis cet automne. Les sportifs en situation de handicap mental, vont réintégrer les jeux paralympiques à Londres en 2012. C'est une avancée. Un petit pas. Puisque le nombre de sportifs en sport adapté qui vont être concernés, par cette pratique est minime. Certes, les sportifs de haut niveau sont minimes dans la fédération, mais cela concerne un panel de

sportif. À côté, on n'oublie pas ce que l'on peut appeler le sport de masse, pour toutes les autres personnes qui pratiquent autant en compétition qu'en loisirs. Voilà ce que je voulais dire pour présenter le sport adapté. Ce sont des activités reconnues, mais pas encore connues de tout le monde et encore moins du grand public.
Merci pour votre accueil.

COMMUNICATION ECRITE DE MADAME ANDREE BARRETEAU de la Fédération hospitalière de France (FHF)

Les enjeux du secteur social et médico-social, au cœur de l'actualité.

Le contexte HPST

La Loi HPST s'inscrit dans un mouvement de réforme plus large pour le secteur médico-social. Ce mouvement traduit l'impératif de relever le défi d'un changement démographique important : vieillissement de la population, allongement de la durée de la vie y compris avec un handicap, prévalence des maladies chroniques et des pathologies de type Alzheimer ou apparentées dans un contexte de déficit des comptes sociaux et d'un système de protection sociale essoufflé.

Le déficit de l'assurance maladie, l'impact de la crise financière sur les recettes de la CNSA ou des collectivités territoriales rendent de plus en plus difficile la mission de financement de la compensation de la perte d'autonomie. Le dossier de création d'un droit universel à compensation de la perte d'autonomie fait par ailleurs l'objet d'un report dans le temps faute de moyens disponibles pour enclencher une réforme d'envergure.

C'est donc dans un contexte de crise de la solidarité nationale mais aussi de la solidarité familiale car les restes à charge pour les usagers sont devenus peu soutenables, que la Loi HPST intervient et incite le secteur à trouver de nouveaux modèles.

En quoi le secteur médico-social est impacté par la Loi HPST ?

La Loi HPST repose sur un principe de décloisonnement des acteurs de la santé au sens large. Ainsi, en intégrant dans un même dispositif législatif la médecine de ville, l'hospitalisation (publique, privée), l'aide à l'autonomie, la loi reconnaît la personne au centre du système de santé. Son parcours prédomine sur la qualité juridique des intervenants qui l'accompagne. Le secteur médico-social se voit ainsi inclure dans un réseau plus vaste de professionnels de santé et doit nouer de nouveaux liens avec ses partenaires. Les retours d'expérience présentés cet après midi sont une bonne illustration des nouveaux modes d'organisation et de management des territoires dans une logique de coopération des acteurs.

Dans le cadre de la Loi HPST, l'enjeu est fort de donner de la lisibilité à l'action de ce secteur afin qu'il trouve sa position de partenaire dans un réseau et de négociateur dans sa relation avec l'ARS.

Points de vigilance :

- Une diversité d'acteurs et le poids relatif d'un secteur médico-social encore trop peu visible

Le décloisonnement et la transversalité voulues par la Loi HPST ne se concrétiseront dans les faits qu'à la condition que les acteurs en présence trouvent leur place dans un dispositif complexe et au sein duquel les cultures professionnelles sont très ancrées.

Le secteur médico-social est constitué d'une multitude de structures de petites tailles. Les EHPAD publics ont en moyenne 84 places et maillent le territoire de manière serrée en ruralité comme en zone urbaine ou péri-urbaine. Il en est de même pour les structures pour personnes handicapées. Cet éclatement permet une intervention de proximité mais trouve de nombreuses limites dans le contexte actuel : diminution des ressources tant financières qu'humaines. Ainsi, de nombreux établissements sont ainsi dirigés « par intérim » sans qu'une stratégie de regroupement n'ait été développée. Les freins sont connus (implantation locale, communale ou intercommunale avec la dimension politique de la présidence du Conseil d'administration de la structure par exemple) et les leviers sont peu nombreux (des outils de coopérations insuffisamment développés et portés par le niveau politique).

- Le contexte budgétaire

Contexte particulièrement difficile pour ce secteur d'ores et déjà et très fortement touché par la crise financière et budgétaire nationale.

L'effort de solidarité en direction de la perte d'autonomie et de la qualité de l'accompagnement des personnes âgées doit être réaffirmé. C'est le sens du vote négatif et unanime du budget 2010 de la CNSA par les organisations représentatives du secteur médico-social dont la FHF, des Conseils Généraux et des organisations syndicales (avec une abstention).

Du fait d'un débasage de plus de 400M€ de l'enveloppe allouée au secteur dans le cadre du PLFSS et d'un désengagement significatif de l'Etat (dans sa contribution à la couverture de l'APA et de la PCH), ce sont à la fois le volet « soins » et le volet « dépendance » qui sont touchés.

Ainsi, les propositions suivantes pourraient être faites

- Nécessité de repenser les modèles que nous connaissons et dessiner une stratégie de groupe dans les mois à venir pour le secteur médico-social (satisfaction de l'adoption de l'amendement « Pharmacie à usage interne dans les GCSMS » dans le PLFSS) , afin de faire face à ce contexte budgétaire de crise, mais également aux réformes de tarification en cours de concertation qui laissent trop à l'écart la question de la qualité que nous souhaitons porter.
- Il faut continuer de se mobiliser sur l'ensemble de ces sujets et notamment celui de la convergence tarifaire, d'une nouvelle gouvernance de l'outil PATHOS s'agissant des personnes âgées, de la montée en charge d'une politique d'amélioration de la qualité, en cohérence avec les moyens alloués dans le secteur.
- Le cinquième risque qui doit maintenant déboucher sur des propositions et qui ont été portées par l'ensemble des membres du Conseil de la CNSA.

Plusieurs impératifs peuvent être rappelés :

Dans le cadre d'une loi cadre, indiquer que les barrières d'âge doivent être levées et que le principe de la couverture du droit à l'autonomie puisse être préservé.

S'il faut dégager des priorités compte tenu de la crise financière il faut sans-doute :

- a. Permettre la couverture du reste à charge en EHPAD de manière prioritaire pour les petites ressources (entre 800 et 1 200€/mois) car il est en moyenne de 2 200€ par mois alors même que la moyenne des ressources s'élève à 1 800€.
- b. Avec possibilité de rendre les aides progressives en fonction du niveau de ressource afin de dégager des marges de manœuvre financières
- c. Dans le cadre d'une intervention conjointe public/privé pour assurer dans le temps un modèle de couverture du risque dépendance cohérent

Avec un socle public fort : en effet l'intervention privée ne doit pas intervenir sans cadre, il est important de garantir un cadre d'intervention national et des règles qui s'imposent à tous pour évaluer grâce aux mêmes outils (public/privé) la perte d'autonomie et pour garantir une ouverture des droits et la couverture financière du plan de compensation de manière équitable et homogène.

Ce cadre national fort et les principes de la couverture de la perte d'autonomie pourraient être inscrits dans une « Loi cadre » à la suite du débat national et public annoncé par N.BERRA et X.DARCOS.

- Sortir de la logique « maltraitance » pour parler de qualité.

IL faut soutenir le renforcement rapide des missions et des moyens de la politique d'évaluation de la qualité dans les établissements médico-sociaux.

Il faut dresser un diagnostic à partir des conventions tripartites passées dans le secteur et mettre en œuvre le suivi d'indicateurs de surveillance de la qualité.

Le dispositif ARS peut permettre un pilotage départemental/régional/national intéressant si les outils sont mis en œuvre :

- Il faut un référentiel d'évaluation unique et un pilotage de l'évaluation plus opérationnel par l'ANESM
- La publication et le suivi d'un certain nombre d'indicateurs clé de la qualité

Par ailleurs, il faut s'appuyer sur la méthodologie et l'ingénierie développée sur la santé par l'HAS pour que la certification conduite dans les établissements de santé trouve une continuité dans les structures médico-sociales rattachées à ces établissements. C'est une première étape qui nécessite que le partenariat ANESM/HAS soit davantage poussé au niveau politique.

Souhaitant que ces éléments trouvent échos dans les échanges que vous pourrez avoir lors de la journée mais également dans les travaux que nous poursuivrons avec les professionnels dans les semaines et les mois à venir.

Communication écrite de Monsieur Alain FAURE Président du Conseil des personnes handicapées pour les questions européennes. CFHE

▪ Introduction autour du FEPH :

Le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) est une organisation non gouvernementale européenne, indépendante, qui représente les intérêts et défend les droits des 65 millions de personnes handicapées dans l'Union européenne.

Le FEPH est la seule plateforme européenne **des** (et non pour les) personnes handicapées gérée par des personnes handicapées ou des familles de personnes handicapées qui ne peuvent pas se représenter elles-mêmes.

La mission du FEPH est de promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées et de protéger leurs Droits Humains, en garantissant **qu'aucune décision concernant les personnes handicapées n'est prise sans les personnes handicapées.**

Le FEPH a été créé en 1996 par ses organisations membres afin de défendre les préoccupations communes **à tous les groupes de personnes handicapées**, et afin d'être leur porte-parole indépendant et fort, vis-à-vis des Institutions européennes et des autres instances européennes.

Depuis sa création, le FEPH a joué un rôle primordial pour garantir que toutes les politiques et initiatives pertinentes de l'Union européenne prenaient correctement en compte les personnes handicapées.

Le FEPH n'a aucune affiliation politique ni religieuse ; il ne représente aucun groupe spécifique, ni aucun pays en particulier et n'est, ni une Institution européenne ni l'une de leurs instances.

Le FEPH est une plateforme européenne démocratique, qui croit fermement, qu'une **société dans laquelle les personnes handicapées sont totalement intégrées, est une société meilleure pour tous.**

- Dire quelques mots sur le CFPH et son travail.

▪ L'accessibilité aux personnes handicapées

Aujourd'hui, la politique de l'UE a une grande influence sur l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite au niveau national. Il existe plusieurs lois (directives, règlements, décisions) qui déterminent quelles mesures les Etats Membres, et l'industrie, doivent prendre pour améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées :

- ✓ TIC : Paquet Télécom (le cadre législatif qui définit les règles qui s'appliquent aux services de télécommunication), directive sur les services de médias audiovisuels...
- ✓ Transport : Règlements sur les droits des passagers ferroviaires et le règlement sur les droits des passagers handicapés lors des voyages aériens, directive sur l'accessibilité aux bus urbains, directive sur l'accessibilité aux navires, décision sur l'accessibilité à l'infrastructure ferroviaire...

Et plus important que tout : l'UE a ratifié la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées en novembre 2009. Cela implique pour le FEPH que l'UE doit systématiquement adapter leur cadre législatif pour assurer aux personnes handicapées le droit de participer pleinement dans tous les aspects de la vie. L'UE doit également activement prendre des nouvelles initiatives pour compléter la législation existante. La Commission Européenne doit finalement veiller à ce que la législation soit appliquée dans tous les Etats Membres ; Ce qui est un grand problème aujourd'hui puisque la législation européenne n'est pas toujours respectée ou interprétée correctement et les personnes handicapées continuent dès lors à être sujets de discrimination. Nous constatons cela bien trop souvent, par exemple, dans le secteur de l'aviation. Malgré un règlement assez clair et précis, les passagers handicapés sont régulièrement refusés d'embarquer dans des avions à cause de leur handicap,

ils ne reçoivent pas l'assistance dont ils ont droit, ou, encore, ils ne reçoivent pas l'information essentielle dans des formats accessibles.

Nous espérons profondément que la mise en œuvre de la Convention, avec son changement de paradigme, permettra une politique plus généreuse, et une interprétation de la législation plus juste.

Aujourd'hui, le droit d'accès aux personnes handicapées est couvert par des instruments très variés, ce qui rend la mise en œuvre assez difficile et fragmenté. Le FEPH considère que le meilleur instrument pour mettre la convention des Nations Unies en œuvre au niveau européen serait d'adopter une directive spécifique de non-discrimination sur base de handicap. Aujourd'hui une proposition de directive horizontale (donc qui couvre toute base de discrimination et non seulement le handicap) est discutée au niveau Européen. Dans sa version actuelle, son contenu ne va certainement pas assez loin du point de vue du FEPH.

▪ **Transport**

Pour respecter l'obligation de l'accès au transport dans la Convention de l'ONU il est indispensable de prendre des mesures à tous les niveaux (UE, niveau national, régional, local...). En même temps, il faut assurer une meilleure coordination entre les initiatives différentes pour mettre en œuvre une politique globale qui vise l'accès pendant tout le voyage, donc que toute la chaîne de transport (y compris changements entre différents mode de transport) et de l'infrastructure autour soit accessible. Aujourd'hui le problème c'est que les politiques sont très fragmentées, et que l'accessibilité est, en conséquence, partielle. Cela décourage – ou rend impossible – le voyage en transport public pour nombre de personnes.

Il est aussi nécessaire que la législation existante soit appliquée dans la pratique. Il faut donc un système d'exécution, transparent, non discriminatoire, efficace.

Aujourd'hui les intérêts économiques entravent bien trop souvent le développement d'une législation ambitieuse en faveur des personnes handicapées. Les négociations politiques, les intérêts des différents Etats Membres et de l'industrie résultent dans des compromis qui ne change pas suffisamment la situation des personnes handicapées.

On a tous un rôle à jouer pour assurer que toute initiative a pour objectif d'assurer le respect des droits et de la non-discrimination des personnes handicapées

▪ **L'environnement bâti**

Le FEPH est d'avis que l'Union européenne a un rôle primordial à jouer dans le développement plus poussé de biens et services, qui soient conçus pour et qui garantissent notamment l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et infrastructures publics.

C'est une erreur assez répandue de croire que l'accessibilité coûte cher. En réalité, une infrastructure accessible n'est pas plus coûteuse que les infrastructures inaccessibles. De plus, l'accessibilité confère une valeur supplémentaire au propriétaire, puisqu'un bâtiment qui répond aux critères d'accessibilité sera facile à adapter aux futurs et nouveaux besoins, notamment ceux des personnes âgées ou ceux résultant d'incapacités nouvelles des occupants. La valeur des bâtiments accessibles est donc supérieure à celles des propriétés moins accessibles, qui nécessiteront dans le futur des transformations significatives.

L'accessibilité complète des bâtiments et des infrastructures des villes européennes, ne sera réalisée qu'à l'issue d'un long processus. Il n'en reste pas moins que le FEPH n'admet aucune flexibilité pour respect des critères d'accessibilité en ce qui concerne les nouvelles constructions de bâtiments et d'infrastructures.

Actuellement, au niveau Européen il n'existe aucune obligation générale pour les autorités publiques et le secteur privé de répondre aux exigences d'accessibilité lors de la construction ou la rénovation des infrastructures existantes.

Jusqu'à présent, le FEPH a réussi à faire admettre des clauses d'accessibilité dans la réglementation européenne sur les marchés publics ainsi que dans les importants instruments financiers européens que constituent les Fonds structurels. Représentant un tiers du budget total de l'UE, ces fonds sont souvent utilisés pour le développement d'infrastructures dans les Etats membres (routes, écoles, systèmes de transports publics). Le FEPH a réussi à faire inclure l'accessibilité et la non-discrimination dans les critères pour l'allocation de ces fonds.

- TIC

La Société de l'Information représente de prime abord des opportunités remarquables mais aussi d'éventuelles barrières supplémentaires pour l'intégration sociale des personnes handicapées. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent de nouvelles opportunités pour tous, mais cela est encore plus évident pour les personnes handicapées puisqu'elles utilisent les assistances technologiques dans leur vie quotidienne, beaucoup plus fréquemment que les autres personnes. Avec un équipement technologique adapté à leurs capacités, les personnes handicapées, utilisateurs finaux, seraient à même de participer de manière plus égalitaire que cela n'a encore jamais été le cas, à tous les aspects de la vie sociale.

Il est fondamental pour les personnes handicapées de pouvoir bénéficier sur base égalitaire, du développement rapide des technologies de l'information et de la communication pour entrer dans une société de l'information inclusive et sans barrière. L'e-accessibilité est défini dans la convention de l'ONU dans l'article 9. L'article 21 énonce la liberté d'expression et d'opinion, qui comprend la «liberté de demander, recevoir et communiquer des informations et des idées » au moyen des TIC appropriées.

Au niveau européen, le FEPH s'emploie activement à parvenir à une meilleure accessibilité des produits et services en matière de TICs pour les personnes handicapées ; travail qui se focalise sur plusieurs domaines clé en même temps, afin de protéger les personnes handicapées de ce que l'on appelle 'la fracture numérique':

- Internet et e-accessibilité
- Services des médias audiovisuels
- Equipements et services de télécommunications électroniques

Parmi les succès du FEPH on peut mentionner l'adoption en novembre 2009 du « paquet télécom » qui garantit aux personnes handicapées l'accès équivalent pour les personnes handicapées à la communication électronique et la possibilité d'utiliser le numéro d'urgence 112 pour les personnes avec un handicap.

Paul Joly.- On va écouter Angela Cluzel qui siège au conseil de L'AGE.

Angela Cluzel.- Je vais vous parler des vieux, en cette heure tardive, des personnes âgées et très âgées qui ont perdu leur autonomie. Je vais parler de la plate-forme L'AGE. Elle regroupe 150 organisations des 27 Etats membres. Ces organisations sont en grosse partie, des organisations de personnes handicapées, les retraités, les grands groupes dans tous les pays, et aussi organisation association de professionnels travaillant avec ou pour les personnes âgées. Ensemble, ces membres représentent 25 millions de retraités et personnes âgées en union européenne. Ils ont vocation de faire connaître et promouvoir les intérêts de plus de 150

millions d'européens, âgés de plus de 50 ans. De sensibiliser les décideurs, l'opinion publique aux questions qui les concernent.

AGE veut assurer la participation active de ces membres pour faire entendre leur voix, dans les débats stratégiques, de l'Union européenne. AGE rassemble les associations des seniors, les membres soutiennent l'approche prônée dans la communication de la commission, avenir démographique de l'Europe.

(Fin du sous-titrage – Vendredi 22 janvier 2010)

Pays d'honneur LE JAPON — *le vieillissement, un atout pour l'accessibilité*

Paul Joly.- On va commencer cette deuxième journée dans un timing très serré.

Bonjour à toutes et tous.

Ce matin nous avons un pays à l'honneur, avec un représentant du Japon, Monsieur Jun Yaeda, qui va faire une présentation. Ensuite, on pourra lui poser un certain nombre de questions.

Rappelons-nous quelques temps d'hier.

Au regard de la Loi du 11 février 2005, nous avons entendu des informations importantes, des témoignages forts, celui de Monsieur Michel Destot, que nous remercions, Marie-Odile Novelli. Bertrand Soulage qui ont montré l'engagement de Grenoble au niveau de l'accessibilité.

L'accès au handicap, c'est quelque chose d'important, et Madame Laloux nous l'a rappelé. Pour aborder l'Autisme, nous avons vu un superbe film, « l'enfant de la lune ». C'était superbe. On remercie son réalisateur, Monsieur Philibert qui n'a pas pu être présent.

L'engagement de François Chossy, député, et le témoignage de Dominique Laporte.

Nous les remercions tous. L'engagement de Régis Herbin, vers une civilisation d'usage plutôt accessible à tous.

Aussi, Lila qui nous a montré que l'appréciation de l'espace, passe par le corps, avant tout.

Nous avons parlé des transports avec en référence les ouvrages de Madame Kompany et l'ensemble des autres intervenants de qualités, nous nous sommes rendus en Autriche, à Madrid, Grenoble a été présentée comme une des villes les plus accessibles en France. Et puis l'Espagne avec son rayon de soleil.

Nous avons noté l'importance du rôle des associations, Une certaine inertie semble t-il des services de soins et l'importance du sport, rappelé par Maud Bougon.

Ce matin, c'est le Japon qui est notre pays d'honneur, 6 852 îles, soit 97 % de la superficie du territoire. La capitale, Tokyo 30 millions d'habitants, un quart de celle du Japon.

Deuxième puissance économique du monde en PIB. 20 % de la population est âgée de plus de 65 ans.

Bienvenue en France Monsieur Yaeda et à Grenoble.

Je vous passe la parole avec nos plus chaleureux remerciements.

Yun Yaeda.- Merci.

Merci. J'ai oublié de mettre mon casque pour que la traduction soit accessible, je ne sais pas ce qu'il vous a dit sur le Japon, mais je suis sûr qu'il a fait une introduction excellente. Merci.

Paul Joly.- Prenez vos casques pour ceux qui ne comprennent pas bien.

Yun Yaeda.- Alors, je vous... j'ai ce petit appareil pour me chronométrer. D'ici 25 minutes, il va sonner pour dire que le temps imparti est fini.

Bonjour à tous, comme on vient de me le dire, je m'appelle Yun, je viens du Japon, de Tokyo et je suis né en avril, mais je m'appelle Yun. Vous pouvez m'appeler Yun. Cela signifie quelque chose de pur et d'innocent et droit en japonais.

Parfois, le nom ne correspond pas forcément à qui vous êtes, mais je vais essayer du mieux de mon possible d'être droit pur et innocent.

Je vais parler du Japon en termes d'accessibilité. Je ne sais pas si quelques personnes parmi vous ont déjà visité le Japon, mais c'est un pays qui est dense du point de vue démographique. Il y a beaucoup de monde. Il y a tellement de foule qu'il faut penser à l'accessibilité et trouver des solutions partout.

Je n'ai que 25 minutes. Je vais essayer de montrer brièvement quelques diapositives Powerpoint.

Le train à grande vitesse français dépasse 300 km/h. Le Japon est accessible en termes de taille de pays. Vous voyez le mont Fuji et des paysages merveilleux: Hokkaido. C'est mon préféré. Vous pouvez accéder à la culture.

La culture japonaise peut être représentée comme la simplicité, l'élégance et la pensée philosophique ou élevée. C'est trois mots clés qui représentent la culture japonaise. Vous pouvez utiliser une astuce ou une ruse, le loup utilise une ruse pour fréquenter les moutons. On ne sait pas quelle est son intention pour l'accessibilité, mais il utilise une méthode en utilisant une ruse pour se déguiser en mouton, pour être parmi le groupe.

Voici un chat qui essaye de faufilet parmi les lapins, et qui essaie d'être sympa avec les lapins, mais on ne connaît pas ses réelles intentions, mais il souhaite être ami.

Voici un autre chat qui utilise une autre ruse pour sympathiser avec les rats-laveurs.

Donc, je veux dire qu'il faut connaître l'objectif et la méthode pour accéder à quelque chose.

Donc, je vais vous décrire brièvement et faire une comparaison entre la France et le Japon. La France est presque deux fois plus grande que le Japon, tandis que la population représente la moitié de celle du Japon. La densité démographique est 2,7 fois plus élevée qu'en France. Au Japon il y a 128 millions d'habitants, dont un tiers habite à Tokyo. Il y a plus de 28 millions de personnes âgées au-dessus de 65 ans. Et 73 millions de personnes handicapées. Il y a trois, 7 millions de handicapés moteurs, 3 millions qui ont des handicaps mentaux ou psychiques ou 0,6 millions qui ont des problèmes de développement ou déficience intellectuelle.

Beaucoup de personnes peuvent bénéficier de l'accessibilité. Comme vous le voyez sur la courbe, la population des personnes âgées augmente fortement. J'ai 48 ans, actuellement et une fois que je deviendrai... que j'aurai 97 ans, en 2055, je serai parmi ces personnes au-dessus de 65 ans. Il faut se préparer à cette augmentation et être prêt pour l'accessibilité au Japon également.

Le ministère des infrastructures, de l'aménagement du territoire, transport et tourisme, a exprimé le principe de design universel.

On doit regarder les personnes handicapées comme son propre problème. Chaque citoyen doit coopérer pour s'assurer que ces personnes désavantagées peuvent participer pleinement dans la société. C'est très important d'exprimer cet objectif.

Il y a deux lois également, japonaises, qui expriment ces notions d'accessibilité. Il y a une loi qui s'appelle la loi du cœur, la loi du cœur, des bâtiments, elle concerne l'accessibilité et l'utilisation des bâtiments par les personnes âgées et les personnes handicapées physiques. Depuis 1994, tous les bâtiments publics doivent être accessibles à ces personnes handicapées.

En l'an 2000, ils ont voté une deuxième loi : Le transport sans obstacles.

C'est une loi pour la promotion du transport public facilement accessible pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

Voici donc les deux lois principales qui régissent l'accessibilité et qui ont aidé à faire progresser cette notion d'accessibilité.

Par exemple, nous avons des systèmes de transport à plancher bas, sans marches, des petites navettes pour les quartiers, des véhicules et taxis, gérés par les services sociaux. Ce sont d'autres politiques, et on ne peut pas toutes les citer aujourd'hui, mais je vais parler de cette politique de design universel, et les principes.

Voici un bus sans marches. Lorsque le bus arrive à l'arrêt, automatiquement, le niveau se baisse pour être près du niveau du quai. Donc les gens, même avec une chaise roulante électrique, peuvent monter facilement. Ce n'est pas uniquement pour l'accessibilité des chaises roulantes, mais pour les personnes âgées, femmes enceintes, gens avec enfant. J'ai quitté Tokyo il y a deux jours avec de grosses valises et cela m'a aidé de ne pas avoir à monter une marche.

Voici... c'est comme le pass Navigo que vous avez en France. C'est une carte que l'on utilise, que l'on peut recharger et qui fonctionne pour tous les trains, y compris le train à grande vitesse, métro et bus. Vous rechargez votre carte en argent et vous pouvez l'utiliser partout, dans tous les transports publics.

Le système est simple.

Un autre exemple pour les non-voyants, pour leur donner des petits repères, des repères visuels.

C'est facile pour les gens, cela facilite la vie des gens qui ont des difficultés, diverses, et pas uniquement pour les noms voyant. Les difficultés manuelles, par exemple.

Voici une image de gauche à droite, ce sont les poignées pour les personnes âgées, femmes enceintes, handicapés moteurs, personnes faibles... en fait, chaque wagon a ses sièges prioritaires. Un panneau dit qu'il ne faut pas utiliser le téléphone portable. Chaque wagon a ces sièges. En dessous, il y a des pictogrammes qui indiquent les gares. Il y a le métro et le pictogramme indique les repères pour vous aider. Le pictogramme représente les mots clés pour la gare. La Tour Eiffel. Si vous voulez descendre, vous voyez l'image. Vous pouvez deviner l'endroit. Il y a des blocs en relief, en braille. Je les ai vus à Grenoble, mais au Japon, c'est partout. Ils sont peints en jaune. La première fois que j'ai vu ces blocs de pavage, j'avais 10 ans. Je ne savais pas à quoi cela servait. Mes amis m'ont dit que c'était pour les non-voyants. C'était formidable, mais je ne savais pas si on peut les mettre partout, dans la belle Ville de Paris, les quartiers historiques, mais on les voit partout au Japon, pour éviter que les gens tombent.

L'homme qui a développé ceci était un non-voyant. Un autre exemple de pavé braille, mais sur l'image de droite, cela se termine brusquement. À l'intérieur du bâtiment, et donc, il n'a pas été terminé. Donc, c'est un mauvais exemple.

Maintenant, voici des images de mon université. C'est une image intéressante, à Tsukuba. La nuit, les pavés s'éclairent de façon à ce que les personnes malvoyantes, puissent voir et remarquer leur chemin. Cela facilite le cheminement. Voici une autre image du métro. C'est pour éviter que les gens tombent. Au Japon, les gens travaillent énormément, ils sont très stressés, souvent à 23 heures, on voit des gens qui tombent. Qui tombent au bord du chemin de fer. Je les ai aidés à sortir. Certains sont tombés sur les rails. J'en ai aidé un à sortir. Là, il y a une protection, pour empêcher que les gens tombent. C'est un bon système. Un défibrillateur pour les urgences, installées dans toutes les gares, et une borne d'appel d'urgence installée dans une gare. Si vous avez quelque problème que ce soit, vous pouvez appeler.

Pour ceux qui ne peuvent pas voir cette borne, des gens malvoyants, en haut vous avez un pictogramme, facile à trouver même dans la foule. Le métro est tellement encombré que l'on ne peut pas toujours trouver cette borne si on est petit. Il ont mis une signalétique pour aider les gens à les trouver. Voici un ascenseur. Cela peut être facile pour les gens qui ont du mal à faire fonctionner l'ascenseur. Hier, quelqu'un a parlé des problèmes d'ascenseur dans le métro

Parisien. Celui-là est transparent, cela facilite pour les gens qui ont des phobies. Là, il y a un panneau pour aider les gens à monter.

Un autre exemple dans une rue étroite dans une rue japonaise, et un autre exemple de pavé. Ici un espace plus large sécurisé. Vous pouvez suivre le pavé en relief et cela vous amène directement à la gare dans cet espace sécurisé. Voici une image de l'aéroport, ou l'éclairage indique qu'il faut avancer. Je pensais que c'était sympa comme système.

Là nous avons des feux de différentes couleurs pour trouver les toilettes hommes et femmes. Cela facilite les choses par couleur. C'est une bonne idée d'utiliser ces codes couleurs qui peuvent être utilisés partout.

Voici un exemple d'un espace large, les gens qui ont des troubles de déficit d'attention. Ces personnes, on peut les empêcher de traverser la rue avec ce type d'aménagement.

À droite, il y a un espace pour les vélos, à gauche pour les piétons. Pour les séparer, nous avons... l'espace est sécurisé par des pavés. Ici un exemple de zone fumeur et zone non fumeur. Je ne sais pas si c'est un exemple d'accessibilité universelle ou pas. Mais c'était pour donner un exemple.

Voici une rue, et la couleur rouge dit : Attention, il faut s'arrêter dans les 2 à 5 mètres. La zone bleue est réservée aux piétons. Cela indique que le bleu est pour les piétons et le rouge pour les voitures et que les chauffeurs doivent faire attention dès qu'ils voient le rouge.

Là, vous avez beaucoup de vélos. Avant beaucoup stationnaient sur les pavés en relief et les bloquaient. Il a fallu les dégager. Les gens font attention.

Un exemple d'un système d'appel d'urgence dans l'ascenseur. Tout est signalisé en braille.

À gauche, cela signale l'ouverture. C'est plus grand. Cela donne un repère. Le panneau plus grand : ouverture et plus petit : fermeture.

Voici un escalator. C'est écrit en japonais « attention à la montée ». Pour descendre, ils ont renversé les caractères. Cela donne le signal que l'escalier monte ou descend.

Là, c'est facile à reconnaître.

Ensuite, on peut dire qu'au Japon on conduit à gauche, mais les piétons circulent à droite. C'est surprenant. On ne sait pas pourquoi. Les flèches sont claires. Diapositive suivante : Il y a des endroits pour se reposer, pour les enfants, les personnes handicapées ou même les femmes enceintes. Il y a plusieurs endroits pour que les personnes puissent se reposer.

Voici un passage piéton pour les non-voyants. On appuie sur le bouton et on entend une petite musique.

Cette musique est temporisée et cela donne le temps de traverser.

Voici un autre repère visuel qui indique le temps restant à attendre, Le panneau rouge, s'affiche et ensuite, vous saurez à quel moment il faut s'arrêter. Voici le contraire, un repère visuel pour les malentendants. Excusez-moi. Oui, un repère visuel pour les malentendants et ensuite, un repère sonore pour les malvoyants. Cela indique combien de temps reste pour traverser.

Voici une file d'attente pour le train. À gauche, les premiers passagers arrivent. Et la ligne bleue, c'est pour le train suivant.

Vous êtes censé attendre, debout, et vous restez clairement positionné sur la ligne bleue.

Dans le métro parisien, j'étais vraiment surpris de voir qu'il n'y avait pas de système semblable et tout le monde pousse et tout le monde entre dans le métro !

Là, c'est pour m'avertir qu'il faut s'arrêter. C'est un repère visuel avec un pas qui vous dit qu'il faut faire attention et s'arrêter ici.

Ce sont quelques exemples que je voulais vous montrer, de l'espace public japonais. Je crois que j'ai encore cinq minutes. Pour vous parler.

Et je suis aussi disponible pour vos questions. Moi, j'ai tendance à parler longtemps, si on me laisse faire.

Donc, il fallait d'abord que je fasse cette présentation. Mais je vais vous donner un peu d'historique personnel à la fin de la présentation.

La raison pour laquelle je suis... je travaille dans ce domaine, c'est à cause de mes parents. Mes parents sont propriétaires d'une usine de chaises roulantes à Tokyo. Ils fabriquent des chaises roulantes pour les enfants avec des handicaps lourds. Et ma mère qui vient d'avoir 80 ans a eu un accident cérébral le mois dernier et elle utilise une chaise roulante, fabriquée à la main, produite par mon père. Cela nous a appris à quel point le Japon est inaccessible encore. On ne le sait pas tant que l'on n'a pas pratiqué, que l'on n'a pas une expérience personnelle de l'inaccessibilité. Je suis arrivé à l'aéroport Charles de Gaulle, à Roissy, puis je suis allé à gare de Lyon pour arriver à Grenoble en train. C'était difficile en termes d'accessibilité. Si on voyage dans un pays étranger, on ouvre les yeux et on voit l'inaccessibilité, La langue handicape déjà et votre comportement peut vous rendre encore plus handicapé. La meilleure chose à faire, est de voyager partout, Il faut faire des recherches pour mesurer l'accessibilité. Quels sont les critères d'accessibilité ? Et ensuite, il faut faire des études comparatives, internationales pour savoir ce qui est accessible ou non. Pour savoir si c'est en adéquation avec la culture du pays.

Alors, je vais conclure ici. En disant qu'est-ce qui fait que l'accessibilité fonctionne bien ? Nous-mêmes, les êtres humains.

Sans le soutien des amis,, même des inconnus dans la rue, rien ne peut être accessible. Pas rien, mais c'est très difficile, en tout cas, d'accéder. On a besoin de l'aide des autres, de l'accompagnement des autres, de leur assistance, mais l'accessibilité est notre responsabilité, c'est la responsabilité de notre initiative. Pour que les gens soient sensibilisés à cette question d'accessibilité, je crois que c'est très important, en tout cas, de sensibiliser les gens. On peut enseigner, les parents peuvent l'enseigner aux enfants, les enfants l'apprendre avec les professeurs ou les professeurs spécialisés, mais nos enfants vont rendre le monde davantage accessible. L'accessibilité pour tous, c'est un accès libre facile, utilisé partout et partout le monde. Je crois que mon temps imparti, est fini. Je ne sais pas si mon petit chronomètre est arrivé à la fin.

Merci de m'avoir donné l'opportunité de parler devant cette assistance prestigieuse. Je félicite les organisateurs de cette conférence. Je suis honoré d'être parmi vous. Merci de votre écoute.

Paul Joly.- Merci beaucoup. Qui veut aller au Japon ? Il y a une personne tout en haut.

Un intervenant.- Bonjour, association Valentin Huy. On a vu beaucoup de bandes de guidage sur le diaporama, quelle est leur largeur ? Le fait qu'il en a beaucoup, comme c'est difficile à suivre pour les personnes déficientes visuelles, pour les malvoyants, c'est utile, mais les aveugles l'utilisent-ils réellement et constamment ?

Yun Yaeda.- C'est une bonne question. Merci. La largeur a la taille de l'ordinateur. C'est un carré. Est-ce que les non-voyants les utilisent vraiment ? Oui et non. On a fait de la recherche sur cette question pour savoir si c'est assez sensible, si on peut ressentir le pavé à travers la chaussure, ce pavé. Vous ne pouvez pas mettre des chaussures avec des semelles épaisses, parce qu'on n'est plus sensible alors. Mais les malvoyants et non-voyants s'en servent. Je n'ai pas trouvé d'études sur la fréquence d'utilisation de ces pavés. On les trouve partout au Japon. Comme je l'ai dit, les personnes à vélo, ou d'autres bloquent, empêchent l'utilisation de ces bandes.

Un intervenant.- J'ai une question à poser. J'ai trouvé l'exposé remarquable concernant... je suis ici ! Toutes les actions menées au Japon. Je pense saluer le Japon sur ces actions sur le handicap. On voit sur la mobilité, les malvoyants, les déficiences psychiques. J'ai été étonné

de ne rien voir sur la déficience auditive. Il n'y a pas de système visuel qui permet à la personne sourde de gérer une situation d'urgence.

Yun Yaeda.- Oui, c'est une bonne question. Il faudrait y travailler. Je ne... comme ça, je ne peux pas, je ne trouve pas d'exemple à vous donner. Est-ce que vous avez ce type de système en France ? Je ne connais pas la réponse. Je ne sais pas quoi vous dire.

Un intervenant.- Oui, c'est intéressant d'avoir un retour d'expérience.

Yun Yaeda.- Pour les personnes malentendantes, on se perd facilement en ville, dans les gares, par exemple, il y a des pictogrammes qui montrent comment est située la station. Il y a des instructions visuelles, peut-être, un système signalétique qui vous indique le chemin pour trouver les toilettes, ou un autre chemin qui sera éclairé sur ce panneau, pour indiquer un autre endroit. Je suis désolé, mon anglais n'est pas terrible.

Une intervenante.- Je fais partie de ARTDS, association de malentendant national. J'ai eu la même réflexion. Ah ! Il n'y a peut-être pas de sourds au Japon. Et puis vous en avez quand même parlé. Derrière vous, il y a la transcription écrite. Moi, je lis, je comprends ce que vous dites, par mes yeux. Il y a d'autres systèmes adaptés aux personnes malentendantes et sourdes, c'est l'induction magnétique, qui permet, qu'on a un appareil auditif, d'entendre directement dans l'appareil auditif.

Aujourd'hui, je crois qu'il n'y en a pas. Je n'ai même pas essayé, mais la transcription écrite, pour les gens devenus sourds, qui ont appris à lire et à écrire, c'est vraiment l'idéal. L'écran est très grand et je suis personnellement très heureuse de cette accessibilité. C'est une accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes. Alors merci !

Yun Yaeda.- Je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous avons ce type de système au Japon également. À la faculté, on enseigne aux étudiants comment taper à la machine et de temps en temps ils se proposent pour faire ça bénévolement pour leurs amis, les personnes malentendantes.

Un intervenant.- C'est quelque chose qui me semble très juste. Il faut être directement concerné pour se rendre compte de certaines choses. Ma question est simple : Qui a toutes ces bonnes idées ? Est-ce développé dans les équipes qui réfléchissent à ces équipements ? est-ce un moyen efficace ? Un levier pour avoir ces idées ? Merci.

Yun Yaeda.- C'est une très bonne question. Pour ceux qui développent on peut parler d'ingénieur, des spécialistes, des ergothérapeutes, personnes handicapées et famille. Il y a un travail d'équipe. Nous avons un soutien de la part de l'État, qui est impliqué. C'est vraiment un travail d'équipe. Des professionnels et les utilisateurs finaux et les décideurs qui s'impliquent. Mais les ingénieurs de la rééducation, sont les professionnels principaux qui produisent les idées. En Europe, vous avez peut-être l'équivalent et aux États-Unis, je suis un ingénieur moi-même, mécanicien. Mais le fait d'être ingénieur, je ne suis pas un très bon ingénieur, du coup, je ne pratique pas mon métier. Il faut une réflexion sur les problèmes technologiques, l'intelligence artificielle des téléphones portables, tout cela peut vous donner des repères dans l'espace. Je suis désolé, j'ai tendance à parler trop. Je m'arrête.

Un intervenant.- Vous avez dit que vos parents avaient une fabrique de fauteuils roulants. Un petit mot plus précis sur ce que vous faites, votre travail ?

Yun Yaeda.- Je suis chercheur à l'université, et j'enseigne des méthodes de recherche aux thérapeutes, aux travailleurs sociaux, aux conseillers, aux personnes qui travaillent sur leur doctorat, et ma spécialité n'est pas vraiment l'accessibilité, mais plutôt la transition de l'école vers le monde du travail. Et je travaille sur l'amélioration de la vie dans la communauté.

Quelle était la question ? J'aide également, dans l'entreprise de mes parents. C'est une petite entreprise qui existe depuis 50 ans, c'est une des fabriques, les plus anciennes. J'essaie d'aider ma mère et mon père. Avec peut-être un règlement de paiement. Je ne suis pas très orienté sur le business, mais je fais de mon mieux. Si je perds mon travail comme chercheur, je vais peut-être reprendre l'activité de mes parents.

Un intervenant.- Je suis ergothérapeute, en Isère. Moi, ce qui m'intéresserait d'avoir comme information de votre part, le type de votre conférence,/...le titre de votre conférence... c'est le vieillissement un atout pour l'accessibilité, je suis très intéressé par le vieillissement de la population, puisque c'est un enjeu majeur. En quoi la culture japonaise peut apporter son expérience dans ce domaine, sur l'urbanisme et l'architecture de l'habitat ? Que peut-on retirer de vos travaux ?

Yun Yaeda.- Merci. Encore une bonne question.

C'est le problème de tous, mon expérience au Japon, je suis un des enfants japonais qui devrait s'occuper de mes parents, s'ils commencent à développer des handicaps ou ont des problèmes de mobilité. En termes de construction de maisons, nous essayons d'installer des rampes ou des mains courantes. Elles sont fournies gratuitement quand vos parents sont diagnostiqués avec des problèmes de mobilité. Les bâtiments devraient être accessibles dès le départ, mais pour les personnes en zone rurale, c'est un vrai problème. Les zones urbaines, sont plus accessibles, et les nouveaux bâtiments sont complètement accessibles, ou devraient l'être. Le vrai problème concerne les zones rurales, c'est le problème que nous avons à résoudre à l'avenir, et je ne sais pas si vous avez de bons exemples en Europe, mais je voudrais apprendre de vous aussi.

Un intervenant.- Nous avons des exemples en Europe et en France. Notamment sur l'architecture. Vous avez entendu la table ronde dynamique et animée de ces architectes impliqués, on ne sait pas si cela va changer demain, évidemment, mais nous sommes en bonne voie. Et on vous remercie vraiment de nous avoir présentés.

Un intervenant.- Une dernière question.

Un intervenant.- Bonjour. J'ai un handicap physique. Je voulais savoir si au Japon, les accès prioritaires étaient respectés par une majorité de personnes valides. Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'il y a des mesures prises dans ce sens ? Merci pour votre réponse ?

Yun Yaeda.- Votre question : Est-ce que la plupart des personnes japonaises sont au courant de cette question d'accessibilité ? Est-ce qu'ils respectent ?

Un intervenant.- Oui, ici... des accès sont prioritaires. Un badge nous permet de nous garer sur des places réservées. Parfois il faut justifier ou se battre. Au Japon, est-ce qu'une grande majorité de personnes valides, respectent cet aspect ?

Yun Yaeda.- Oui, nous les respectons. Je ne peux pas parler pour tous les individus japonais, peut-être les jeunes aujourd'hui sont moins respectueux, mais en général, les Japonais sont généreux, gentils, et sensibles aux besoins des individus, physiques ou comportementaux.

Nous sommes très sensibles parce que nous savons que nous allons tous devoir faire face à ces handicaps à un moment ou un autre. Nous savons les conséquences, que si nous ne respectons pas, que peut-être à l'avenir, ce ne sera pas respecté non plus.

Paul Joly.- Merci à Monsieur Yaeda, venu du Japon pour rapporter cette expérience. Nous passons à la table ronde suivante : S'ouvrir à la culture, « cultivons-nous les uns les autres ».

Un intervenant.- Bonjour, j'ai eu la possibilité d'aller au Japon. Notre ami n'est pas entré dans les détails. Ce sont eux qui permettent d'apprécier vraiment, mais il doit le savoir, la solution qui a été apportée à beaucoup de problèmes d'accessibilité. Quand vous avez vu les rampes sur les diapositives, dans la rampe elle-même, vous avez des indications en braille sur la direction à prendre. Ou les précautions à prendre.

Je vais vous donner dans mon propos, des éléments relativement théoriques. C'est le choix que j'ai fait. Vous aurez la possibilité de me demander davantage d'explications sur la pratique.

La culture est au cœur de la cité, la culture, comme la cité, doit être accessible à tous, En prenant en compte les besoins des personnes handicapées, en veillant à l'accès à la culture, au plus grand nombre de nos concitoyens, le ministère de la culture et de la communication, accomplit ses missions et sa vocation.

L'histoire de la législation concernant les monuments historiques et les sites est passionnante. Pour celui qui veut comprendre ou essayer de comprendre l'urbanisme. Depuis plus d'un siècle la prise en compte de la protection du patrimoine a profondément changé, de la protection du monument, la législation s'est étendue à la protection du tissu urbain, et du territoire.

Cette transformation ne s'est pas faite de manière uniforme, mais au moyen de deux grands corps de législation concernant l'un, les sites et l'autre, les monuments.

En 1840, une première liste de monuments à protéger. En 1887, une loi pour protéger. Ensuite, on a un second corps d'une législation concernant le site. En 1906, une protection des monuments naturels et nous avons en parallèle deux législations qui avancent. 1930, protection sur les sites. 1946, les abords des monuments. En 1962, création des secteurs sauvegardés, en 1983 les ZPPAU, relatif à l'ensemble du tissu urbain. On ajoute un P pour paysager en 1993.

De la même manière, la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées de 1975, il y a 30 ans, ne prenait que peu en compte l'environnement urbain pour privilégier le bâtiment et son accès. Désormais avec la loi du 11 février 2005, c'est qu'un élément du problème d'accessibilité qui ne peut être compris que par la prise en considération de l'ensemble du territoire. Le mot handicap exprime déficience vis-à-vis d'un environnement et relève plus d'une notion politique que médicale. Politique au sens premier du mot, gouvernement de la cité. Ce sont les barrières environnementales qui permettent de définir le handicap. Cette appréhension de l'espace se manifeste par le mouvement. L'architecture crée du lien social et culturel. Le vocabulaire qui utilise le mot « lien » n'est pas innocent, de la même manière on parle dans l'accessibilité de chaîne de déplacement.

Cette chaîne ininterrompue assemble le cadre bâti, à la voirie, aux espaces publics et transports.

Dans la loi du 11 février 2005, la grande nouveauté est le traitement des abords. L'accessibilité ne privilégie pas les bâtiments sur l'environnement urbain. Elle associe les ERP ou IOP, les personnes souhaitent avoir davantage d'information, je suis à leur disposition.

Il est indispensable de faire une étude globale du point de vue des besoins des personnes présentant un handicap, tout au long de la chaîne de déplacement. Nous avons déjà répété

aussi que les performances de qualité d'usage portent sur le cadre bâti, espace public, voirie et transport. Si les déficiences visuelle, auditive et motrice sont clairement identifiables, les déficiences mentale et cognitive et psychique sont moins connues. Elles devront être prises en compte dans l'accessibilité. Ce sera un défi pour les professionnels du cadre bâti. Le concept d'accessibilité doit être intégré dans les projets, sans se reporter sur les dispositions réglementaires. L'accessibilité n'a que rarement fait partie du programme universitaire des écoles d'architecture. La loi du 11 février 2005, précise que la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées est obligatoire.

Le ministère de la culture et de la communication, s'est engagé sur plusieurs missions. Je vais vous en noter quatre.

La formation initiale des professionnels du cadre bâti. Celle des architectes, la France est l'un des rares pays à avoir mis un module obligatoire pour la prise en compte des réponses au handicap.

Notamment la prise en compte de la sensibilisation en qualité d'usage des espaces dans les programmes pédagogiques pour insérer plus l'enseignement de l'architecture dans la réalité sociale.

Deuxièmement la formation continue des agents du Ministère de la culture et de la communication. Afin d'accompagner les professionnels du cadre bâti dans la prise en compte des nouvelles obligations de la loi de février 2005, une série de séminaires interrégionaux a été mise en place par la direction générale des patrimoines. Je cite la nouvelle direction qui a été mise en place il y a une semaine.

Je pensais aux séminaires organisés, certains d'entre vous y ont participé, à Azay-le-Rideau, Carcassonne et Reims.

Troisième point, que je voulais noter, une politique éditoriale engagée. Dans le fauteuil voisin, je vois les deux guides élaborés par le Ministère de la culture. La prise en compte, implique des outils. D'où l'engagement d'une politique éditoriale au sein du Ministère sous la forme d'une collection de livrets sur l'accès à la culture et pratique artistique pour les personnes handicapées à destination des professionnels de la culture. Deux guides réalisés : Culture et handicap. Destiné aux professionnels des structures culturelles avec une charte d'accueil des personnes handicapées au sein des équipements culturels.

Des fiches techniques et chartes de préconisation et conseils, développé par la mission handicap organisé par le Ministère.

Le second guide, accessibilité et spectacle vivant.

Concernant l'accueil des personnes handicapées, au sein des structures culturelles de diffusion.

Enfin, quatrième point, l'accessibilité des bâtiments recevant du public. L'implication de la loi pour le ministère de la culture et de la communication une évaluation du niveau d'accessibilité de 600 établissements, dans lesquels il est concerné. La mise à niveau des 255 bâtiments affectés au Ministère, nécessite la réalisation d'un diagnostic, en respectant l'intégrité du patrimoine architectural existant.

Il s'agit d'établir un diagnostic qualitatif de l'équipement culturel sur deux axes de réflexion. L'accessibilité et la qualité d'usage de la voirie de proximité en liaison avec les places de stationnement, et l'accessibilité du point de vue des besoins de chacune des personnes concernées, publique et professionnelle présentant un handicap.

En conclusion, nous parlons de concertation, il s'agit d'impressions d'une culture commune, dans la mesure où cet édifice législatif est récent. 2005, décret d'application. Le travail en commun permettra de limiter les recours ultérieurs, dans le respect des objectifs premiers de la sauvegarde des centres anciens, de laisser le champ des compensations et mesure de substitution le plus ouvert possible. La loi prévoit des mesures de substitution. Cette mesure est obligatoire dans le cadre d'une demande de substitution.

D'après mon expérience, cette obligation s'est glissée dans l'usage et pour toute demande de dérogation, la commission concernant, consultative départementale, en exige même quand l'établissement n'entre pas dans les ERP.

Dans le décret du 11 septembre 2007, on prévoit que soit indiquée sur le dossier la justification conduisant le pétitionnaire à respecter les règles. La commission donne un avis. Les mesures compensatoires auront un rôle important dans la prise de décision. Il revient aux professionnels du patrimoine et de l'espace urbain de créer cette culture de l'accessibilité et de promouvoir l'innovation. C'est à ce prix que la ville respectera son contrat social et valorisera l'usage du bâti ancien et sauvera son patrimoine.

Paul Joly.- Merci

Communication écrite de Monsieur Patrick GOHET, ancien délégué interministériel aux personnes handicapées

Monsieur le Président,

Je vous confirme que c'est avec le plus grand regret que, pour des raisons personnelles, je ne peux vous rejoindre et participer au colloque comme j'en avais l'intention. Comme convenu, je vous adresse un message que vous pourrez communiquer aux participants lorsque vous l'estimerez opportun au cours de la rencontre.

Je vous remercie de m'excuser auprès des organisateurs, des intervenants et de l'auditoire.

"Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il est tout à fait opportun et utile d'organiser un colloque sur le thème de l'accessibilité, car il s'agit de l'une des deux dimensions essentielles d'une politique moderne du handicap. En effet, notre volonté, notre ambition est, doit être de rendre praticable par les personnes handicapées, quelle que soit leur déficience, une société devenue accessible.

Il est tout à fait juste de réunir un tel colloque à Grenoble car cette ville est, depuis longtemps et de manière continue, exemplaire en matière d'accessibilité, même si, évidemment, on peut toujours aller plus vite et plus loin. Par ailleurs, la question du handicap est prise en compte par la région Rhône Alpes et le département de l'Isère. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées établit que le handicap résulte de la conjonction des déficiences qu'une personne peut connaître, d'une part, et de l'inadaptation de son environnement, d'autre part. Par conséquent, elle met en place deux réponses: la compensation pour ce qui concerne les causes individuelles de production du handicap, et l'accessibilité pour les causes collectives. La loi refonde le concept d'accessibilité, ne l'oubliez pas! Elle l'applique à toutes les formes de handicap: moteur, mental, auditif, visuel, cognitif, psychique... Elle l'applique à toutes les activités de la Cité: le cadre bâti et le transport, certes, mais aussi l'éducation, la santé, l'emploi, la culture, le sport, le logement... Le principe fondamental est le suivant: toutes les dispositions adaptées doivent être prises pour que la personne qui rencontre des obstacles dans sa mobilité, sa communication, son repérage dans l'espace et dans le temps puisse vivre avec toute la liberté, la sécurité et la dignité auxquelles elle a droit et auxquelles elle aspire.

Une telle ambition suppose la sensibilisation, la formation et la mobilisation de tous les acteurs d'une authentique démocratie: responsables publics de l'Etat et des collectivités locales, agents économiques, créateurs, médias, opinion... Il ne s'agit pas uniquement d'inviter l'ensemble de la société à s'acquitter d'un devoir de solidarité envers une catégorie de la population. S'il ne s'agissait que de cela, ce ne serait qu'une version laïcisée de ce qu'autrefois on appelait la charité. Certes, il convient d'être solidaire, totalement solidaire, mais au-delà il s'agit de donner à nos concitoyens handicapés le moyen d'être pleinement acteurs de ce qui les concerne, tant à titre individuel que sur le plan collectif. Ainsi, nous répondons à leur désir d'autonomie et d'insertion, désir qui d'ailleurs est celui de toute personne.

Voilà le sens qu'il importe de donner à l'accessibilité dans notre société et à notre époque. Voilà pourquoi il y a des échéances comme celle de 2015. Voilà pourquoi il y a des normes et des obligations. Sans compter, et c'est essentiel, que chaque fois qu'un effort est accompli pour plus d'accessibilité, c'est du mieux être et du mieux vivre pour l'ensemble des membres du corps social. Prenons l'exemple du bus: que de confort et d'aide supplémentaires pour tous les usagers ordinaires apportés par la signalétique visuelle destinées aux personnes sourdes, par celle sonore faite pour les personnes aveugles, par la

plate forme mobile qui permet aux fauteuils roulants d' accéder au véhicule... Les exemples peuvent être multipliés.

Cette nouvelle politique du handicap en France résulte d' un héritage, celui de la législation française de 1975, qui privilégiait l' accueil dans une institution et la protection. Elle est également marquée par d' importants apports européens et internationaux. La lutte contre la discrimination liée au handicap, le libre choix du mode de vie, la priorité donnée au milieu ordinaire, l' accès de tous à tout en sont des exemples majeurs.

Finalement, que veut - on ? Que le handicap ne soit plus considéré comme une situation à part qui concernerait une population particulière à laquelle on réserverait des solutions spécifiques sans lien véritable avec le reste de la société ! Au contraire, le handicap doit être regardé comme une réalité de la vie qui peut concerner n' importe quel citoyen et qui doit être pris en compte et traité à priori en toute circonstance. C' est ainsi que l' on fait pour tout ce qui se rapporte à la sécurité, à l' environnement, à l' esthétique, mais aussi pour tout ce qui concerne la maladie, l' avancée en âge....

Je suis convaincu que ce colloque sera à l' origine d' observations et de propositions qui enrichiront le débat et qui fourniront des réponses à bien des interrogations générales et particulières se rapportant au handicap.

Je salue et remercie les organisateurs, tout particulièrement Monsieur Roland DREYFUS, cet ami dont j' apprécie la compétence, la persévérance et la gentillesse. Je salue et remercie les partenaires, notamment les collectivités et les acteurs économiques. Je salue et remercie les participants pour leur implication. Je souhaite connaître les conclusions de vos travaux qui pourront nourrir, si vous le voulez bien, les réflexions du Conseil national consultatif des personnes handicapées dont on m' a récemment confié la présidence. Elles seront également utiles à l' Observatoire interministériel de l' accessibilité et de la conception universelle qui verra le jour en février prochain comme l' a annoncé la Secrétaire d' Etat à la Famille et à la Solidarité, Madame Nadine MORANO. Enfin, je vous invite à les porter à la connaissance de Monsieur Thierry DIEULEVEUX, secrétaire général du Comité interministériel du handicap que le Premier Ministre installera le 9 février prochain.

Soyez assuré de mon écoute attentive et fidèle.

Patrick GOHET

Président du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

Anne Voileau.- Nous sommes obligés d'aller vite parce que j'ai peur que la dernière table ronde saute.

Je demande à Eliane Baracetti de prendre la parole.

Eliane Baracetti.- Bonjour. Je vous demande d'abord d'excuser la médiocrité de ma prise de parole. J'ai un gros rhume.

En introduction, je dois dire combien la politique culturelle de Grenoble est extrêmement active, impliquée, et offensive depuis de nombreuses années. Je le dis sereinement parce que je suis élue depuis deux ans et j'ai hérité d'une politique culturelle forte. Beaucoup d'équipements culturels. 14 bibliothèques. La problématique de l'accessibilité culturelle est présente également depuis de nombreuses années dans les préoccupations de cette ville et doit beaucoup à l'impulsion volontaire et volontariste de certains élus, sur les questions de handicap.

Il y a également beaucoup d'associations à Grenoble participant de cette réflexion.

En 2004, on vous l'a dit hier, une mission handicap a été créée et développe les services, et activités de droit commun, mais aussi cette question ramenée à la culture. Question complexe. Comme je l'ai dit, le patrimoine culturel est important et foisonnant. Il y a eu des actions importantes dans le domaine culturel, des réalisations architecturales. Je cite la bibliothèque Kateb Yacine et le musée de Grenoble.

Les questions... je pense à la MC2, qui a fait l'objet de cinq ans de travaux. Notre chance, sur un tel bâtiment, c'était de pouvoir intégrer les questions d'accessibilité motrice, mais aussi l'accès au bâtiment, et aux œuvres. La ville en matière culturelle soutient, je parlais des bibliothèques, une autre bibliothèque a bénéficié, celle de l'Abbaye-les-Bains.

Pour le conservatoire de région, un projet ergonomique du matériel musical que nous réalisons grâce à l'initiative d'un enseignant intervenant en musique, avec INPG et d'un IME. C'est la fabrication d'instruments ergonomiques pour donner les moyens aux enfants handicapés de jouer d'un instrument de musique. Nous soutenons une autre initiative, celle du musée de Grenoble, consistant à intégrer dans son équipe à part entière, une personne atteinte de surdité. Cette personne est médiateur, fait partie intégrante de l'équipe et accompagne dans le service des publics, des visites régulières en LSF pour les expositions temporaires ou collections permanentes. Elle anime des visites guidées et ateliers adaptés pour les quatre déficiences. Nous sommes en train, à partir de cet équipement pilote du musée, de modéliser cette expérience réussie. En termes d'initiative et soutien, le printemps du livre, se passe au printemps, travaille avec deux associations, "donneurs de voix" et "Valentin Haüy" pour, permettre l'accès à la culture et débat pour les personnes aveugle ou malvoyante.

Nous soutenons un certain nombre d'initiatives associatives. Je cite la troupe de passage qui travaille avec des enfants déficient mentaux. Des pratiques, amateurs de compagnie de danse, qui sont tournées et travaillent avec des handicapés, notamment moteur. Ce sont toutes ces mesures qui constituent les différents angles d'attaque de notre politique en matière d'accessibilité culturelle. Elle est basée sur l'accès aux équipements, mais aussi aux œuvres. Je ne fais pas cocorico. Il y a beaucoup à faire. Et nous nous livrons à un état des lieux. Nous le faisons avec la mission handicap intégrée aux affaires culturelles de la ville. Nous travaillons avec 19 équipements, étalons dans le bien ou le mal. Nous avons fait un état des lieux. Nous constatons qu'en termes d'accessibilité physique, 80 % des équipements qui nous accompagnent dans cette réflexion. 15 % sont inaccessibles et 5 % partiellement. Il y a beaucoup de travail. En termes d'accessibilité vis-à-vis de l'offre, il y a une réelle volonté d'un certain nombre d'équipements de s'engager auprès de nous dans une démarche de mise en accessibilité de l'offre. C'est le cas de la MC2, muséum, musée et bibliothèque. D'autres travaillent sur la qualité de l'offre. C'est le cas d'un théâtre, espace 600 ou centre culturel et

technique. Les équipements marquent l'intérêt d'avancer sur la question de l'accessibilité et se posent des questions financières et techniques.

Je termine par des préconisations. En termes de formation, nous avons engagé une formation en direction d'un certain nombre de personnel, non seulement les directeurs d'équipement, mais aussi ceux à la fois personnel d'accueil, relation au public, médiation. Concernant à la fois les personnels de 7 équipements municipaux et 5 non municipaux. 75 personnes ont eu accès à la formation. En 2010, 50 personnes sont prévues dans ces plans de formation. Nous avons surtout constitué un réseau de travail que l'on appelle « culture et handicap » piloté par la mission handicap et la direction des affaires culturelles, consistant à pallier la carence d'équipements en matière de handicap. On parle d'échanges d'expérience. Quatre réunions de réseaux se passent dans les équipements culturels, qui partagent leur expérience novatrice et en termes de difficulté. Cela réunit une trentaine de personnes. La dernière réunion en date a porté, par exemple, sur la question des réseaux Internet et de l'accessibilité en termes de communication, ce qui est important.

Voilà. Tout ce qui existe. Il reste beaucoup à faire. Je peux vous assurer que depuis 2004, nous nous préoccupons vraiment de la question de l'accessibilité des équipements et de l'offre culturelle. Merci.

Anne Voileau.- Anthony Williams, consultant et spécialiste du cinéma.

Anthony Williams.- Notre spécialiste technique a disparu. Donc, excusez-moi, je vais essayer de trouver ma présentation.

Je vais essayer de commencer par quelques mots en français. ... d'être à nouveau en France. Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon vocabulaire français qui est, je le regrette, assez limité. Quand je suis ici, en France, en vacances, et que je téléphone au restaurant en voulant réserver une table pour dîner, c'est toujours un grand soulagement quand la réponse est en anglais.

Je vous remercie donc de me permettre de continuer en anglais ce matin.

J'ai une histoire assez positive à vous raconter sur ce que l'on peut atteindre. Je vais commencer l'histoire. Dans les années 1930, lorsque les cinémas modernes en Grande-Bretagne ont installé des sièges spéciaux pour les malentendants où on pouvait brancher un petit casque spécifique. Ensuite, lorsque les non-voyants ont commencé à utiliser les chiens d'aveugles, les cinémas étaient ravis de les accueillir. Maintenant les chiens continuent à travailler davantage et on est ravis d'accueillir les chiens partout avec la personne qu'ils accompagnent. Plus récemment, ensuite, nous avons des personnes handicapées moteurs, qui ont pu se déplacer en chaise roulante. Ces personnes ont constitué un lobby très puissant en Angleterre, puisqu'ils expliquaient qu'ils ne pouvaient pas entrer dans beaucoup de bâtiments publics, les cinémas et bâtiments publics. Les cinémas se sont rendu compte qu'ils ne pourraient jamais gagner la bataille des relations publiques sur ce point. À la place, ils ont décidé d'accueillir à bras ouverts, le défi d'accueillir les personnes avec les handicaps physiques, et les cinémas ont commencé ces voyages qui, en Grande-Bretagne, ont amené au meilleur exemple de bonne pratique, même par rapport à d'autres activités économiques en Grande-Bretagne. On a dit que beaucoup de cinéma par tout dans le monde ont été inspirés par le travail effectué dans les cinémas britanniques.

On s'est rendu compte que les marches étaient une mauvaise nouvelle pour les gens en chaise roulante. On a construit une rampe, sinon on donnait l'accès par une porte de côté ou une sortie d'urgence. Également, on a installé des boucles auditives, afin que les personnes avec des dispositifs, puissent se brancher dans le système audio du cinéma pour mieux entendre. Ensuite, les sociétés se sont rendu compte qu'elles devaient adopter des politiques formelles pour le handicap dans la pratique économique.

Pour les spectateurs et leurs employés. Ceci était lié à une loi anglaise, appelée la loi contre la discrimination contre les handicapés. La loi date de 1995 et l'industrie cinématographique s'est rendu compte que pour répondre correctement, il fallait développer leur propre ligne directrice afin de savoir comment appliquer cette loi au cinéma.

Puisque une chose que cette loi a révélé c'est que le handicap est plus qu'une personne en chaise roulante. Cela nous a amenés à mieux comprendre toute la gamme de handicap variés, qui existent et même le fait d'être âgé.

Donc, voici les lignes directrices et en fait, on est déjà à l'édition n° 3 de ces lignes directrices et on envisage une quatrième édition parce que le monde évolue. La dernière édition a évolué parce que cela a changé du fait des incendies.

Quels étaient les actions concrètes ? Lorsqu'il était possible avec les anciens cinémas, dont beaucoup ont été construit avant la deuxième guerre mondiale, on a enlevé des sièges pour que les personnes en chaise roulante puissent trouver une place dans la salle. On a essayé d'installer des sorties sécurisées, de fournir des toilettes accessibles, lorsque c'était possible. Mais lorsque les nouveaux cinémas ont été construits, ou agrandis ou altérés de façon importante, ensuite des critères de conception très stricts ont été suivis. Ceci voulait dire des portes automatiques à l'entrée et deux espaces côte à côte pour les chaises roulantes. Si deux personnes venaient ensemble au cinéma en chaise roulante, elles pouvaient savoir ensemble dans une bonne place.

Tout ceci a été accepté par les exploitants de cinéma, sans résistance avec une bonne volonté. Ensuite, on s'est rendu compte qu'il fallait rendre nos sites web accessibles aux personnes handicapées. Beaucoup ne le sont pas. Il y a des normes internationales, beaucoup de sites web sont refondus pour satisfaire aux critères d'accessibilité.

Ensuite, en tant qu'industrie, on a introduit ce que l'on appelle la carte CEA.

Cette brochure est utilisée au guichet partout dans le pays pour promouvoir le système. Si vous êtes une personne qui ne peut voyager sans accompagnant, si vous faites une demande, on vous donne une carte et l'accompagnant peut vous accompagner sans payer.

Donc, cela enlève le problème des discussions au guichet. On arrive avec sa carte et la personne accompagnante a une place gratuite automatiquement.

Cette loi sur le handicap a aussi obligé les entreprises à répondre au fur et à mesure que les choses évoluent.

Dans notre cas, cela veut dire les nouvelles technologies. Il fallait établir ce que l'on appelle, un groupe de travail sur le handicap, donc comprenant les exploitants, les distributeurs de films, les sociétés de technologie, les institut nationaux pour les sourds et malentendants, aveugles et non-voyants.

Ce que nous avons fait, avec ce groupe de travail, c'est augmenter le nombre de films disponibles avec l'audio description ou sous-titre.

On a développé des logos pour indiquer quel film a ces possibilités proposées. On a également un site web national qui chaque semaine détaille chaque séance, chaque séance à chaque cinéma qui propose soit un film avec sous-titre ou un film avec audio description.

L'année dernière, les 20 films, les plus réussis ou populaires ont tous eu l'audio description et sous-titre. Chaque semaine dans le pays, il y a plus de 500 séances avec sous-titres et des milliers qui ont cette audio-description. Avec l'aide de notre ami technicien dans la région,....régie..... j'espère pouvoir projeter une bande annonce produite pour expliquer et promouvoir ce que l'on veut dire par audio description et sous-titrage. Le film démarre sans le son pour que vous puissiez imaginer ce que c'est d'aller au cinéma si vous n'entendez pas. S'il vous plaît, si vous pouvez projeter le film maintenant.

Est-ce que je peux repasser le film afin de vous montrer que la première partie est sans le son ? Est-ce qu'on peut repasser le film ? Merci.

Paul Joly.- Merci Monsieur Anthony Williams.

Anne Voileau. - Je passe la parole à Lila Derridj.

Paul Joly.- On reçoit l'artiste aujourd'hui.

Lila Derridj.- Je vais faire un point en cinq minutes. En effet, je suis... j'ai une formation d'architecte. Mais aujourd'hui, je suis plus danseuse et comédienne.

Mais beaucoup danseuse, quand même, ces derniers temps. En fait, je vais m'attarder pas très longtemps, sur un spectacle, sur lequel j'étais pour pouvoir illustrer un peu les histoires d'accessibilité et tout ça... à la fois culturelle et l'accès au bâtiment.

En fait, j'étais sur un spectacle où des artistes avaient un handicap physique et des artistes n'avaient pas de handicap physique. Nous étions sur une comédie musicale et donc, nous avons fait des tournées et nous sommes allés dans plusieurs théâtres jouer cette pièce en France et à l'étranger. C'est « les hors la loi », la comédie musicale. L'intéressant par rapport à cette pièce, c'est qu'à chaque fois, nous nous retrouvions dans des théâtres, pour la plupart du temps n'étaient pas très accessibles pour les personnes qui avaient un handicap moteur, tant au niveau du fait de recevoir des artistes qui avaient un handicap, du plateau, des coulisses, loges. Par la spécificité de ce spectacle, il y avait un plus large public handicapé qui venait voir la pièce. Du coup, les gens du théâtre devaient... se sont... à chaque fois devaient se rendre compte des problèmes inhérents à l'accès à la scène, des coulisses, etc.. il fallait aménager les lieux, pour pouvoir nous recevoir et également transformer le... je veux dire, les gradins pour que le public avec handicap physique puisse s'installer. Pour ce qui est du handicap auditif etc.,etc.... nous en plus,... alors voilà, il y a eu une prise de conscience mise en place au fur et à mesure que le spectacle c'est joué dans les théâtres. L'intéressant également, dans cette pièce, c'est qu'il y avait... en fait, tout était, il y avait un comédien qui était sourd et malentendant... qui était sourd, pardon. Il était sourd, et du coup, il y avait plein de parties de la pièce en langage des signes, et il y avait aussi toute la pièce qui était écrite... qui était surtitrée. C'est cette chose que je voulais raconter, hier, j'étais un peu choquée, cela m'a un peu titillée. Une personne, a donné un témoignage sur une jeune femme qui a eu un traumatisme crânien avec une motricité différente. Elle a voulu continuer à pratiquer la danse après son handicap et a pris des cours de modern jazz.

Avec des personnes qui n'avaient pas de handicap physique.

Et avec quelqu'un qui transmettait, qui a continué à transmettre de la même façon sa pratique de jazz. La jeune fille était face à ses difficultés motrices, puisqu'elle devait suivre un rythme physique qui n'était pas le sien. Franchement, c'est très perturbant. Elle s'est mise dans une situation, mais en même temps qui est... voilà, en fait on propose l'accès à la culture, mais en même temps, on a des personnes qui ont l'habitude d'enseigner leur pratique d'une certaine manière et qui, ne vont pas essayer d'aller chercher, à déplacer leur pratique à un autre endroit. Parce qu'elles ont affaire aussi à une diversité humaine, en face d'elle, et que du coup, forcément la manière de transmettre, elle va se transformer et justement, c'est très intéressant, du coup, cela donne lieu à faire un peu bouger la manière de transmettre une pratique, comme la danse. Voilà.

Du coup, c'est justement cet endroit, aussi, de l'accès à la culture, des personnes qui sont différentes. C'est l'accès à la culture au sens de pratiquer un instrument, mais ce n'est même pas une adaptation, c'est aller chercher ailleurs, à l'endroit de ce qu'est la personne, pas aller voir au niveau... bon, forcément parfois. Pour moi, c'est plus aller voir en positif qu'en négatif. Être dans une ouverture de recherche, qui est que de par ce que l'on est, il y a un champ d'exploration au niveau artistique à mettre en place, ce qui enrichit la culture. Mais ce n'est pas évident à mettre en place.

Anne Voileau.- Moi qui ai assisté aux « hors la loi », c'est une équipe mixte. Cela a un fort succès. Vous avez eu une standing ovation, au théâtre Marigny, cela a été merveilleux. Bravo pour tout cela.

Thierry Renaudin.- En quelques mots, la maison de Victor Hugo. Elle reçoit 150 000 visiteurs par an. Une démarche qualité qui était importante, a engagé le musée sur la question du handicap, en 2005, en 2005 oui.

Dans le sens où nous avons lancé un projet d'établissement qui avait pour titre « accessibilité pour tous » et pour but de faire travailler l'ensemble du personnel, sur ce qu'était la maison de Victor Hugo, par rapport à tous les publics, pas uniquement handicapé. Nous avons eu un budget de la ville de Paris pour un intervenant extérieur. C'était lourd. Cela a duré une année. On a fait des groupes. Ouvrir des portes. Des gens de catégorie A ont travaillé avec des gens de catégorie C. Les gens ont travaillé durant une année. Nous avons eu une assemblée plénière pour déterminer les grands thèmes sur lesquels engager des réflexions. À la fin d'une année. Avec ma directrice, naturellement, nous avons choisi des thèmes de travail plus spécifiques sur lesquels les agents devaient travailler. Il y a un document qui a été fait, une trentaine de pages. Si certains sont intéressés, je pourrai vous l'envoyer.

L'objectif était l'obtention du label tourisme et handicap. Il y a une représentante ici.

Je l'évoque souvent, puisque pour moi, le label est un label important, puisqu'il nous donne déjà des bases de travail, nous donne des objectifs, moi je sais ce qui me convient parfaitement. À l'époque, la question du handicap est venue par rapport à mon activité d'administrateur du musée. Je n'étais pas du tout spécialiste de la question. C'est vrai que ce label, vous donne quand même un soutien. Des équipes vous mettent en relation avec des représentants associatifs, ce qui est très important. Et aussi de faire une évaluation sur place. En faisant cela, on dit qu'il y a telle chose à améliorer. On envoie un document, ce qui est parfait.

En fine, nous avons pu obtenir notre label moteur. Parallèlement, les agents de surveillance... secteur sauvegardé, monument historique. Nous avons anticipé. En 2002, nous avons pu construire un ascenseur partagé avec un lycée technique. Nous avons pu avancer sur ce terrain. Nous avons un porche. Comment faire entrer un handicapé avec une petite marche. Les agents eux-mêmes on dit simplement qu'il fallait ouvrir le porche, tous les jours. L'hiver, cela peut poser problème. Parfois, il ne faut pas faire appel au technicien ou ingénieur, on peut trouver des idées en travaillant ensemble. On a eu des places handicapé. Grâce au label, l'information circule. Nous avons eu le label en 2007, et nous avons eu une augmentation des personnes handicapées en 2008. C'est important, l'information circule. Toutes les expositions sont adaptées à personnes handicapées.

Parallèlement, pour aller vite, nous avons anticipé le second l'appel, label « auditif » que nous avons eu le mois dernier. Il a permis de rendre adaptable au sourd et malentendant. Nous allons plus loin. Une personne malentendante ou sourde doit pouvoir visiter les collections permanentes seule ou en groupe. Nous avons des boucles inductives. Nous avons un visioguide en cours. Nous sommes un établissement public, relevant des marchés public. Nous allons avoir un visioguide en LSF. Nous avons des boucles inductives pour conférencier et groupe. Nous avons des visites guidées tous les mois par un conférencier en langue des signes. Nous avons un film à l'accueil du musée. Je reconnais madame qui a fait le sous-titrage, puisque le film a été sous-titré. Une boucle magnétique, pour que le son arrive directement à l'appareil auditif d'une personne sourde.

Une caisse boucle magnétique, quelqu'un qui a une difficulté, appuie sur une téléphone pour entrer directement en contact avec le caissier. J'ai un agent de surveillance qui s'implique énormément, référent LSF, qui est à l'entrée pour recevoir les personnes sourdes. Pour

apprendre, c'est une journée par semaine pendant trois ans. Myriam est notre référent et j'ai une deuxième personne qui apprend cette LSF. Deux personnes référents.

Parallèlement, nous avons des emplois service volontaire civil, qui sont venus rejoindre l'équipe du musée, à l'accueil, chargées uniquement d'accompagner les personnes si elles le souhaitent, naturellement, pour visiter le musée. Dorénavant, les expositions, sont équipées pour les personnes malentendantes. Nous aurons les orientales, inaugurées le 24 mars, avec deux bornes son avec boucle magnétique.

Le handicap, nous avons déjà avancé. On se positionne pour le troisième, le handicap mental. Nous y travaillons activement.

Pour terminer, un autre projet a été lancé l'année dernière, montrant que le handicap concerne tout le monde. C'est important de le répéter. On considère que les étrangers sont considérés comme handicapés. La maison de Victor Hugo accueille 60 % de touristes. Si tout est en français, l'intervenant japonais le disait, tout intervenant étranger est en situation de handicap. Naturellement. Nous avons des audioguides en 6 langues, ceux pour lesquels j'ai annoncé qu'ils sont équipés en boucle magnétique. Nous avons une signalétique directionnelle français, anglais et espagnol. Les deux tiers des agents qui travaillent au musée apprennent sur le lieu de travail, durant le travail, une langue parmi 6. Dont le référent à la LSF qui apprend le japonais et moi le portugais.

Paul Joly.- Merci Monsieur Renaudin. Je vous engage tous à visiter la maison Victor Hugo. Nous allons écouter Isabelle Frilley.

Isabelle Frilley.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Je n'ai qu'une minute d'intervention. Ce n'est pas beaucoup. Car j'ai apporté une petite succession de films qui fera comprendre, à ceux qui n'ont pas vu vraiment, ce que sont les sous-titres pour malentendants et l'audio description. Ma société est spécialisée dans le sous-titrage de films étrangers. Et depuis 20 ans, je suis confrontée au sous-titrage pour malentendant. Mon action personnelle est en direction de la salle de cinéma, c'est différent de la télévision et DVD. Vous allez entendre une audio description en salle de cinéma. Le public ne l'entend pas. C'est destiné au non-voyant qui a des écouteurs. Il n'y a pas de gêne. Le but est d'agir pour le public tous confondus. Les sous-titres sont forcément apparents. C'est une question de convivialité, de la part du public qu'il faut éduquer. Nous avons fait jusqu'à présent pour la salle de cinéma une vingtaine de films sur commande. Puisque nous sommes prestataires. Nous ne décidons pas, ce sont les producteurs. C'était la mission cinéma de la ville de Paris qui a voulu mettre le pied à l'étrier des producteurs. Elle n'a pas réussi. La technique existe, mais c'est un énorme problème économique. Qui doit payer les prestations ? Un film qui sort part du producteur, passe dans les mains d'un distributeur. C'est une autre économie. Il est diffusé dans une salle de cinéma, laquelle doit être équipée. Ce n'est pas si simple et mon avis n'est pas seulement le mien, puisque je suis en relation avec des associations de réalisateurs et producteurs de films, cela ne pourra se développer qu'avec des lois et quotas imposés. Cela démarre plus vite sur la télévision. Puisqu'il y a des quotas sur les sous-titres. Pour l'audio description, cela va démarrer en 2012.

Pour la salle de cinéma, pour rassurer le public, à mon avis cela se développera quand le cinéma numérique... les salles seront toutes équipées de projecteurs numériques. Ce sera techniquement plus facile. Je ne peux pas être plus précise. Vous allez voir trois sorte de films. Deux clips publicitaires. Nous les projetons dans les salles partenaires. Vous serez dans la situation du non-voyant. Il y a un clip sans image et l'autre est sans parole.

Puis vous verrez un court extrait du film d'Agnès JAQUI. Et puis vous verrez un extrait d'interview faite lors de la première projection au cinéma Arlequin à Paris. Nous avons

interviewé des sourds et aveugle sur la séance. C'était la première fois qu'il venait avec un public mélangé à une séance de cinéma.

(Pause technique pour le sous-titrage.)

Paul Joly.- Merci. Nous allons passer à la table ronde suivante. : des métropoles accessibles à tous ». On va écouter Monsieur Gernot Wolfgang et Madame Anke Dallmann. Je vous passe le micro.

Gernot Wolfgang.- Bonjour. Je suis propriétaire d'une agence de publicité, à Fribourg. En 2002, la ville m'a contacté pour une coopération avec l'école supérieure. Et le comité de travail de Fribourg, vivre ensemble, avec pour objectif de mettre un place un portail Internet qui puisse être utilisé par, un très grand nombre de personnes. Nous avons constaté qu'il y avait pas mal de problèmes lorsque, avec les étudiants, nous avons conçu le questionnaire qui présentait, toutes les dates et données nécessaires, fournies par des personnes en chaise roulante.

Nous avons d'abord dressé un parcours pour le fauteuil roulant, pour savoir comment on se comporte dans le fauteuil roulant et ce qu'il faut faire pour tenir compte de toutes les contraintes. C'était la première étape.

La première mission, en quelque sorte, de concevoir le questionnaire de telle sorte qu'il ne soit pas trop important, parce qu'on voulait présenter l'ensemble dans Internet. Le deuxième problème, c'était de rédiger le questionnaire de telle sorte que les clients ne se posaient pas de problème.

Il fallait d'abord savoir quel était l'intérêt des gastronomes, et d'autres personnes. Nous avons étudié les parkings, toilettes, sites touristiques. Nous avons appelé les établissements et demandé de repérer les données et caractéristiques. Nous avons élargi le programme et regardé les théâtres, cinémas. Et nous les avons intégrés dans la base de données.

Pour le domaine de santé, médecin, pharmacie, hôpitaux, peu de médecins sont accessibles. Il y a 600 médecins et 60 ont dit être accessibles. En regardant de près, seuls 20 médecins pouvaient recevoir la qualité d'accessibilité.

Il y avait des médecins qui étaient accessibles, mais ne voulaient pas forcément figurer dans le guide qui était prévu. Et a posteriori, ils expliquaient que leur cabinet ne permettait pas d'accueillir régulièrement des personnes en fauteuil roulant.

Sur les transports en commun, nous avons des trams à plancher bas et la possibilité de soulever les seuils. Nous avons des palettes, mais personne ne sait quand part tel ou tel tram, à tel ou tel endroit. Il faut toujours se renseigner. Le deuxième problème que nous voulions aborder, c'était les personnes âgées, clientèle à part. Un portail et un guide que nous avons rédigé par la suite, pose quand même un problème. À savoir un problème de financement. Nous avons du financer nous-mêmes tout ce projet. La ville de Fribourg a payé l'équivalent de 10 % de l'ensemble du coût, et le reste a dû être financé par nous-mêmes et l'intermédiaire de la publicité.

Publicité pour des handicapés, c'est assez difficile, par contre avec les personnes âgées, cela s'est très bien passé. Nous avons édité le premier guide, sous forme imprimée, qui peut être utilisé par n'importe quel utilisateur. Il comporte un plan. L'ensemble des parkings, des sites touristiques et la listes avec les noms des médecins. C'est un bon exemple pour une ville d'avoir d'une part un portail Internet qui puisse contenir l'ensemble des données intéressantes et un média imprimé qui permette aux personnes âgées de se débrouiller dans une ville qu'elles ne connaissent pas.

Le guide est conçu pour les personnes âgées et aussi pour les personnes handicapées. C'est pourquoi le projet s'appelle Fribourg pour tous et non pas guide pour personnes âgées ou

personnes handicapées, mais guide pour tous, pour permettre à tout le monde d'en profiter. On n'exclue personne. On a un projet avec des malentendants où sont notées les églises qui disposent d'une boucle magnétique. Il y a des églises, des salles de cinéma qui ont des inductions, boucle magnétique. C'est listé dans notre guide. C'est un projet qui porte sur 20 ou 30 ans, constamment élargi. Nous espérons lister plus de bâtiments équipés de cette façon. Madame Dallmann va expliquer son apport et son intérêt dans le cadre de Freiburg für alle.

Anke Dallmann.- Je suis ici avec une double casquette. Je vais plutôt parler pour la ville de Fribourg. Lors de l'entretien suivant, je vais plutôt parler de Fribourg pour tous et comment j'y suis arrivé. Je vous remercie pour votre invitation à ce symposium. Je suis reconnaissante de partager mon expérience avec vous. En tant que représentante officielle de la ville de Fribourg, je dois vous transmettre le bonjour du maire de ma ville.

Je suis depuis 2009 la première conseillère municipale avec un handicap. J'ai posé ma candidature pour travailler le domaine de la politique sociale. Je dis ça exprès, parce que je ne voulais pas me limiter à mon handicap. Il faut quand même des personnes qui s'engagent pour les besoins des personnes handicapées.

C'est pour cela que je représente cette cause avec un grand plaisir. À Fribourg, beaucoup de choses ont été faites par le passé. Monsieur Wolfgang l'a déjà dit. Il y a les transports en commun qui sont accessibles, même s'il reste beaucoup à faire. Il y a un conseil consultatif pour les personnes handicapées, avec des représentants de tous les handicaps possible. Ce conseil consultatif conseille la ville même s'il n'y a pas encore de pouvoir décisionnaire. C'est important pour moi d'être représentante de la politique sociale de toutes les personnes ayant un handicap. Je crois que c'est un enjeu très important, notamment dans les villes, puisque là, les personnes avec un handicap, quel qu'il soit, doivent se regrouper, parce que seules, on ne peut pas arriver à grand-chose. Je m'en suis rendue compte lors d'un événement.

Je vous raconte l'anecdote.

Depuis septembre, je suis dans la mairie. C'est un vieux bâtiment historique, pas encore accessible.

On travaille vraiment par tous les moyens, pour changer ce problème. Jusqu'à maintenant, ce sont mes collègues qui portent ma chaise roulante pour franchir l'escalier, et ils m'ont dit, je ne savais pas combien de marches il y avait dans la mairie avant que vous n'arriviez avec votre chaise roulante. C'est un sujet traité avec attention. Ce n'est pas la première fois que l'on s'y est intéressé. Il y a 10 ans, cela a été abordé, mais personne ne s'est engagé. Le conseil consultatif des handicapés n'existe que depuis deux ans. Les personnes formulent les revendications et il faut se regrouper.

J'ai passé un an aux États-Unis pendant ma scolarité, c'était une année d'échange. Ces expériences, je vais vous les relater lors de la prochaine table ronde, parce que là on peut vraiment apprendre beaucoup, comment changer les choses dans la communication et dans les mentalités. Voilà, c'est ce que je voulais dire pour cette table ronde.

Anne Voileau- Je passe la parole à Stéphane Gemmani, conseiller municipal.

Stéphane Gemmani.- Merci. Bonjour à tous. Je vais essayer d'être bref. On m'a demandé d'être rapide. Cela ne va pas être facile. Grenoble en quelques chiffres, 150 000 habitants. 250 km de voirie. Ce contexte, tout le monde sait que la ville de Grenoble a une histoire, du à son maire de l'époque et à une force associative que je tiens à saluer ici. Beaucoup d'entre eux sont très impliqués. Ils ont réussi à faire évoluer la configuration de Grenoble au niveau accessibilité.

Depuis les années 70, nous avons eu la chance d'avoir un très bon maire, technicien, qui avait eu pour idée de modifier les transports en commun, pour baisser les plateaux et mettre

l'équipement et appareillage parfois sur le dessus du bus. Nous avons pu de suite mettre des quais à accessibilité et avoir l'accessibilité des transports en commun.

Depuis 95 *, avec François, mon prédécesseur, beaucoup de choses ont été mises en place sur l'espace public, avec quelque chose d'accru sur le plan culturel.

Les budgets sont en croissance avec 300 000 euros de plus sur 2009. Sur les stratégies mises en place pour l'accessibilité des commerces, nous avons mis en place un système qui permet à des commerces lors de travaux d'accessibilité de faire un dossier, une commission se réunit pour voir si nous pouvons les aider à hauteur de leur financement. En ne dépassant pas 300 000 euros. 3 000€ !!!! Quand un commerce met son commerce en accessibilité, lié au handicap physique, nous essayons de participer à hauteur de 3 000 €.

7 000 euros pour les logements. Ce n'est pas terrible. J'essaie de le faire évoluer. C'était du rattrapage. Nous avons essayé de passer ça sur les commissions communales d'aide facultative. Ce n'est pas facile. Nous allons essayer de travailler quelque chose pris en compte pour revaloriser l'aide. Cela ne touche pas la problématique unique des personnes handicapées, mais on a besoin du prévisionnel. Une réflexion va se faire dans quelque temps, un peu plus accru sur le logement adapté, qui n'est pas une valeur très "sexy", souvent les personnes ont tendance à croire que c'est une chambre d'hôpital, nous révisons cette notion.

Les journées de l'égalité des chances. Nous avons fait une première édition l'année dernière. Nous allons refaire la même édition cette année. Nous avons également déjà des... le but est d'aller au-delà. Le mot accessibilité, c'est quelque chose qui est là pour marteler encore et encore, que la culture doit être transversale et ancrée dans le quotidien de chacun. Ce n'est pas réservé à une pure action communale. Le but c'est déjà l'intercommunalité. Je remercie Pont-de-Claye et Echirolles pour qu'au même moment, nous puissions diffuser plus amplement cette évolution.

Voit là. Je ne sais pas si je vais vous faire toute la description financière. Vous voyez. Vous avez pu vous en apercevoir également. Depuis peu de temps, à la gare de Grenoble, tous les quais est ont été mis en accessibilité. C'est quelque chose qui a été très long, long parce qu'il y avait le financement à trouver et également parce que tout simplement les entreprises ne répondaient pas à l'appel d'offres. Il a fallu refaire l'appel d'offres. Il a fallu refaire. Maintenant, nous avons une gare accessible aux PMR.

Je passe dessus rapidement. Là aussi. Ce qui m'intéresse véritablement, c'est de parler des projets. En 5 ou 10 minutes, comme on me l'a demandé, c'est très contraint. Vous avez quelques exemples. Vous avez la mise en accessibilité également de la borne d'accueil du musée de Grenoble.

L'audio guide, cela roule depuis des années. Pareil sur l'office du tourisme. Cette année nous avons réussi à avoir par la Régie on Rhône-Alpes une deuxième enveloppe pour peaufiner la notion de tourisme adapté. Il y avait un plan au tout début. Grenoble a été candidate malheureuse pour les jeux olympiques. Mais cela a permis de créer une dynamique sur l'hôtellerie. Quand je suis arrivé il y a 18 mois, je voulais que Grenoble puisse être exemplaire. Il a fallu regarder ce qui se faisait en matière d'hôtellerie. Il y avait 20 % d'accessible et le reste ne l'était pas. Ou semi-accessible. Pour moi ce n'est pas accessible dans ce cas.

On s'est aperçu que la majorité des hôtels non accessibles, étaient familiaux, contraints, avec une nécessité d'aider ces personnes sans budget à rallonge comme peuvent l'avoir certaines chaînes d'hôtels. Nous nous sommes attelés à faire un dossier pour répondre aux normes que la région demandait en précisant, la volonté d'aider les hôteliers. Nous l'avons obtenue en début d'années. Nous allons nous y atteler pour arriver à 50 % d'hôtels adaptés à Grenoble.

Voilà quelques exemples. Forcément dans tout ce qui est plan de déplacement urbain, nous avons... il y a une annexe sur l'accessibilité. Pareil pour le PLU. L'équipe de qualité environnementale, pareil. Le site web de Grenoble est accessible pour les malvoyants ou non-

voyant avec une retranscription, par une robotisation, je ne me souviens plus du terme. Il y a une lecture instantanée des pages.

Le stationnement, nous avons une évolution de 16 % tous les deux ans. C'est quelque chose remarquable.

Pour les feux sonores, à Grenoble, nous avons 1700 traversées piétonnes. 246 dispositifs mis en place. Nous essayons d'étudier d'autres systèmes, plus légers, en lien avec l'optimisation du mobilier urbain existant.

Les commissions communales, d'accessibilité. Une mise en place... alors, depuis quelques années, mais il y avait déjà une commission avant. Qui avait également pour effet d'apporter avec les associations une évaluation technique, sur les problématiques rencontrées lors de dossiers de mise en accessibilité de certains lieux. Là-dessus, des choses ont évolué également. À Grenoble, je me suis aperçu qu'il manquait la traçabilité, que nous avons en commission communale entre la décision prise et le suivi. Souvent on donne l'absolution, et quand on a les travaux finis, il y a de grosses problématiques. Il fallait que ce soit plus diffus sur le territoire. Voilà un nouvel organigramme qui est en train de s'échafauder petit à petit. Une collectivité reste une collectivité. Pour avoir des personnes dans toutes les directions, en politique social ou en accessibilité voirie, bâtiment.

À Grenoble, nous avons 6 secteurs, avec 6 antennes de mairie avec des référents techniques, une voirie et l'autre accessibilité. Pour que cela soit transmis sur secteur et qu'on puisse vérifier les travaux. Également les commerçants sur les aides à apporter et les modalités techniques pour la mise en accessibilité de leur lieu.

Voici les projets. Je salue l'école d'architecture de Grenoble. Elle a fait un travail remarquable. Il y a eu plus de 11 projets sur cette notion d'optimisation du mobilier urbain existant. Dans les contraintes économiques, nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas changer de mobilier urbain, qui n'était pas attrayant. Que nous avons pu faire du mobilier... et démontrer que lorsqu'il y a quelque chose réfléchi autour du handicap, ce n'est pas de la prothèse, quelque chose qui est laid, mais au contraire cela embellit le lieu et l'environnement.

Il fallait également une contrainte économique.

Quelques exemples. Les potelets, on s'est aperçu qu'il y avait des problèmes pour les déficients visuels. Les étudiants ont trouvé la solution par le tactile de voir la dangerosité, arrivée, sens unique et direction de la traversée.

C'est tout simple. Si je montre celui-ci, c'est qu'il va être testé rapidement dans la ville. Vous avez un autre potelet, on ne le voit pas exactement. Cela crée des transversalités avec le quotidien de chacun. Cela remplace les plaques de rue, les croisements. Il y a en relief le nom des rues, pour définir avec les personnes. La couleur est significative du secteur sur lequel nous sommes. Cela permet aux personnes de se repérer. C'est intéressant pour les déficients intellectuels. Vous avez sur le même potelet une projection, pour les personnes malvoyantes ou déficientes visuelles.

On crée quelque chose qui est presque un objet d'art, avec un évidement, Avec des petits carillons, à l'intérieur, on peut par certaines sonorités, orienter les déficients visuels, mais aussi avoir un repérage par la sonorité du lieu où elles sont.

Il y a un plan sur le cœur de ville et d'agglomération. Rudibor(?) a été tellement inspiré dans la réciprocité entre la réflexion du handicap et son contrat à honorer en termes de design, qu'il a tout mis dans la considération du handicap. Je donne quelques exemples. C'est simple, mais en termes de lisibilité, est purement des graphismes. Il y a des choses complètement différentes. Ce sont les plans originaux et non pas dédiés à l'accessibilité. Ils sont présentés dans le plan général de l'action. Et de toute la signalétique mise en place.

Il y a un relief de montagne tactile avec des noms dessus. C'est à la sortie de la gare.

Je passe.

Un petit bémol dedans. Je suis conseiller municipal délégué à l'accessibilité, prévention et préconisation sociale. J'ai étudié l'apnée pour le dire d'un coup !
Je suis un vieux grenoblois actif. J'ai créé le SAMU social sur Grenoble. J'ai voulu créer une réciprocité avec la précarité. Ceux qui franchissent le Rubicon de la précarité ont des doubles peines en termes physique et accompagnement social.

(Nous sommes passés sur le canal de traduction en allemand — Sous-titrage impossible...)

Nous serons exemplaires et d'autres villes du territoire nous copieront parce que le projet Novaccess fera des petits. Encore une petite chose et j'en termine là. Le mode accessibilité, qui a pour vocation de générer l'engouement. Je ne suis pas pour les journées dédiées, mais il y a nécessité. Mais ce mois a eu son impact. Nous avons fait une première édition avec une colonne verticale appareillage, 6 parcours découverte sur 6 territoires. Avec parcours dédiés, sur les 6 territoires. Puis nous faisons des tables rondes pour débriefer, surtout pour voir l'appréhension des personnes. Animations, spectacles, conférences, débats. Des choses qui ne sont pas redondantes. Il y avait des expositions, journées portes ouvertes.

Paul Joly.- Merci, Monsieur Stéphane Gemmani.
Nous écoutons Monsieur Nicolas Merille,

Nicolas Merille.- Sur le sujet des métropoles accessibles à tous, comme il faut être très synthétique, je vous renvoie au dossier spécial figurant dans « L'Express », photographie de l'accessibilité. C'est tous les cadres de vie et communes concernées. Vous aurez des données. Comme le temps nous est compté, ce n'est pas sur cette photographie, ce n'est pas à ce niveau, mais au niveau qualitatif... depuis hier, les débats et interventions ont été riches, reflétant différentes conceptions et acceptions du handicap et de l'accessibilité. On navigue entre l'ouverture d'esprit et l'accessibilité au sens architectural du terme.

Si on veut que les métropoles soient accessibles, cela doit impacter les méthodes d'élaboration des politiques publiques. Le handicap a une vertu heuristique dans le schéma de pensée, par rapport au vouloir vivre ensemble, dans la relation à l'ensemble. Au-delà des remarques générales, pour que cela puisse se transcrire dans les politiques publiques, il y a des ajustements à effectuer. Trop souvent, on considère que l'accessibilité est une matière sociale, et souvent, hormis quelques notables exceptions, dont Grenoble fait partie, on confère à l' élu délégué aux affaires sociales, le dossier accessibilité. Or, l'accessibilité doit s'inscrire dans le cadre de l'aménagement et du développement durable.

D'ailleurs, à l'association, on est plutôt envieux du boum spectaculaire, qu'il y a depuis deux ans sur le versant écologique du développement durable. Mais il n'y a pas que le versant écologique dans le développement durable. Il y a également l'équité sociale et l'efficacité économique. Le handicap et l'accessibilité font partie de l'aménagement et du développement durable. Rien que dans les organisations internes propres aux communes, il faudrait pouvoir flécher l'accessibilité vis-à-vis du cadre de vie. Mais l'accessibilité ne doit pas être une matière sociale. Elle concerne tout le monde, M. Yaeda l'a dit, avec le vieillissement de la population. Cela prouve que l'accessibilité n'est pas une réponse à une demande particulière, catégorielle, qui serait les personnes en situation de handicap. D'ailleurs, conceptuellement, il faudrait dire que les personnes handicapées n'existent pas, mais il n'existe que des situations où une personne à un moment donné, un endroit donné, est en situation handicapante. Tant que nous ne serons pas convaincu de ça, on butera sur les conventions, en disant qu'on fait un cadeau en rendant accessible ici ou là. C'est une telle révolution en termes d'urbanisme que c'est dommage.

L'accessibilité en termes de handicap, c'est transversal. Cela ne doit pas concerner que le cadre de vie. C'est plus dans le sens, où il y a trois acceptions au terme d'accessibilité. Il y a une définition qui dit que c'est une capacité à accéder à un bien service ou activité. Elle est formidable cette définition, parce que cela va au-delà du champ du handicap. C'est là où c'est intéressant de pouvoir avoir cette première acception. La deuxième définition, plus associative, accès à tout pour tous. Et la troisième juridique, accessibilité au sens architectural du terme. On n'y revient pas.

Il faudrait s'appesantir plus sur la première. Accès à la scolarisation, logement, etc.. Dans une métropole accessible, il devrait y avoir une politique plurisectorielle, transversale avec un réflexe handicap. C'est très important pour avoir des métropoles accessibles.

Troisième chose très importante, la loi permet effectivement d'avoir des instances de concertation à l'échelle locale. Malheureusement, on assiste au fait que ces instances sont créées mais pas effectives. Informer n'est pas concerter. Ce n'est pas réunir des personnes en situation de handicap pendant une heure pour les informer de ce que l'on a fait pendant une année. Ce n'est pas de la concertation. Il faut une véritable formation, des élus et également des personnels municipaux sur la méthode de concertation. Il y a des villes exemplaires et volontaristes en matière d'élaboration des politiques publiques. On pourrait arriver à une fine et juste articulation entre la compétence du personnel et l'expertise quotidienne des citoyens touchés par le handicap. C'est une expertise et un savoir citoyen quand on connaît autant de difficultés de déplacement dans sa ville au quotidien. Ce sont les personnes qui savent que pour sortir de chez elles, elles sont coincées en le lampadaire, l'arrêt de bus, les poubelles, les terrasses etc. On peut être le meilleur élu possible, on peut être le meilleur professionnel public ou privé qui soit, cela n'empêche pas cette expertise. C'est important à savoir, puisqu'il y a beaucoup d'élus qui nous renvoient pour dire que les adhérents qui participent aux instances ne sont pas formés. Ne renversons pas les choses. Qui est élu par qui ?! Ce n'est pas parce qu'on a des difficultés d'élocution, parce qu'on ne maîtrise pas le langage technico-administratif que notre parole n'en est pas moins légitime, même si on ne par le que du bout de notre rue.

Il y a une méthode de concertation qu'il faut avoir, et on a de bon exemples. Je vais dire, et l'agenda 22 n'est pas obligatoire et peut constituer une méthode, mais il faut progresser sur la méthode de concertation pour renouveler les méthodes de concertation entre différents partenaires, légitimité propre aux élus, et le savoir des citoyens.

Paul Joly.- Merci, Monsieur Nicolas Merille.

Communication et handicap

Paul Joly.- On passe à la table ronde suivante sur communication et handicap. Une petite information sur la culture de M. Nicolas Merille.

Nicolas Merille.- Sur la culture, un réseau vient de se créer avec le soutien du Ministère de la culture, qui s'appelle musique handicap. L'idée, c'est de créer un réseau pour faire connaître l'accessibilité aux pratiques musicales, que les personnes en situation de handicap puissent pratiquer. Il y a des ergothérapeutes ou professionnels qui ont initié des expériences originales. Vous pouvez retrouver les informations sur le site musique—handicap.fr

Paul Joly.- Un premier principe de la loi, c'est l'accessibilité à tous pour tout. Je vais demander aux intervenants d'être courts compte tenu du temps qui s'écoule. On va passer immédiatement la parole à M. François-René Germain. Qui représente France Télécom.

François-René Germain.- Bonjour à toute et tous, et merci à Grenoble de nous accueillir. Nous sommes particulièrement sensibles à cet accueil, que nos experts en accessibilité sont grenoblois. Merci à M. Dreyfus de nous accueillir.

Nous allons parler de voyages sans barrières, que l'on pourrait requalifier d'accessibilité sans barrière. Hier matin, deux choses intéressantes parmi celles qui ont été dites hier.

La philosophie que vous connaissez par cœur, c'est de ne pas développer des microgrammes sur des micromarchés, mais de dire que nous avons la à France Télécom la citoyenneté au cœur. Nous travaillons avec des salariés handicapés, chercheurs de nouveaux usages, pour avoir des technologies d'avant-garde, simplification d'usage, ce sont des pôles de catégorie de clientèle précieux. Se sont des clients suréquipés avec un entourage fort. Ils nous aident à ouvrir l'avenir d'avant garde. Et la seule façon de les aborder, les personnes handicapées, c'est de les considérer comme des clients. Qui n'est pas intéressé par 20 % d'un marché au niveau européen. Ce que disait le député de Tolède, Monsieur Francisco Vaño, il parlait d'éliminer les barrières avec la non discrimination des personnes handicapées, avec un zoom sur les produits et nouvelles technologies. Je qualifie cela d'accessibilité sans barrière. À notre niveau, cela pourrait être de deux... selon deux axes. Le premier, sur le plan géographique. France Télécom est présent dans 39 pays. Nous avons 200 millions de clients. Donc 20 millions de clients handicapés. Nous avons la chance d'avoir un réseau, un backbone (colonne vertébrale), sans coupure. Vous pouvez avoir accès à une offre émergente, des réseaux dans tous les pays. Cette barrière, nous la baissons en adaptant l'ensemble des offres mobiles, sans créer des gammes trop spécifiques. Nous avons un triptyque en matière de handicap. La première, s'occupe des salariés handicapés, regroupement, intégration, formation, atelier protégé. C'est très actif. Nous avons plus de 3 000 salariés handicapés. Ce sont nos premiers clients internes qui nous aident à construire les offres.

Le deuxième grand axe, la direction que j'ai créée, la mission handicap. Quand on s'appelle France Télécom et que l'on donne accès à tous les clients, produits et services, on ne laisse personne au bord de la route, en termes de technologies et usages, c'est structurant pour avoir les produits pour tous les clients, plus simples et ergonomiques à utiliser.

Qu'est-ce que l'on fait ? On passe en revue sur l'ensemble des pays du groupe, l'ensemble des offres. Nous avons 500 caractéristiques d'accessibilités qui se traduisent en fonctionnalités, boucle électromagnétique, reconnaissance vocale, etc. Cela a été donné par des salariés et clients handicapés à travers des "focus groups". Il a fallu développer des périphériques. L'offre est bien, mais il manque plein de trucs pour nous, dédiés et spécifiques, dans une

logique de conception pour tous. On travaille en polyhandicap, en pensant aussi aux personnes âgées avec déficience, et à des personnes classiques, qui souhaitent avoir des produits simples à utiliser et ergonomiques. Nous passons cela en revue selon une approche horizontale. En verticale, nous construisons des produits dédiés pour le handicap. On adapte les réseaux de distribution. Nous avons un numéro vert et un catalogue deux fois par an.

Dès le départ, nous nous sommes mis dans la problématique et succès de la réussite sociétale dans l'approche de la problématique des personnes handicapées en matière de communication. Mon esprit est missionnaire. Nous sommes là pour nous aider et travailler ensemble pour le meilleur de la société. Parce que les personnes vont dire des choses auxquelles on n'aurait pas pensé, par l'invention de nouvelles pratiques et usages. C'est fondamental, je n'ai cessé de faire progresser cela dans tous les processus de France télécom. Distribution, communication, partout.

Troisième triptyque, la fondation Orange. En terme mécénat et partenariat. Nous avons d'un côté 20 millions de clients handicapés, au niveau France télécom, sur l'ensemble des pays, une société qui voyage partout sans barrières, en face, nous avons un réseau sans coutures. Une logique. Et surtout l'intégration de l'accessibilité dans l'ensemble de nos offres.

Donc, évidemment, on fait un job sympa à France télécom, on facilite la communication à tout le monde. Dans notre travail, c'est plus facile, on rappelle à l'humain systématiquement. Tout ce qui est process management, encadrement direct, nous rappelons les valeurs. Nous ne parlons jamais du produit, mais d'hommes et femmes qui disent ce dont ils ont besoin. Après on remonte sur les solutions et les produits. Nous faisons des services de communication, qui sont des services de vie pour les personnes handicapées et nous avons la logique d'interopérabilité. On peut partir de téléphone fixe vers mobile vers Internet. Vous connaissez le principe. On offre la convergence.

Le catalogue. Sans faire de démarche commerciale, c'était le premier catalogue à partir du client. Avant on disait j'ai créé un produit génial, le marché va l'acheter. Non ! On fait des tables rondes et puis on remonte et on construit et adapte. Il y a 45 offres adaptées ou dédiées, principales par rapport aux aides des personnes handicapées. Il y en a plus que cela. Il y a aussi le voyage sans barrières, des choses comme l'assistant vocal, personnes non voyante pour vocaliser les contenus, le menu, l'ensemble des SMS au niveau des mobiles. Nous avons systématiquement, orange maps, pour un guidage. Nous avons une personne non voyante dira qu'elle est très à l'aise sur Dragon, mais c'est très métallique, cela va vite et ce n'est pas évident pour nous. Pour les personnes qui sont devenues malvoyantes ou âgées, il y a des logiciels sur voie humaine. Nous avons enregistré 800 mots. Nous mélangeons pour créer des phrases. Nous avons des logiciels « humains » qui parlent lentement et extrêmement compréhensibles.

Le dispositif de France télécom. Vous savez qu'il nous a valu quatre trophées. C'est intéressant. Nous avons rencontré la demande du marché. Nous avons eu le trophée Apage (?). Cela veut dire que ce dispositif est ouvert à tout le monde en Europe. On ne le garde pas pour nous. Nous voulons absolument, dans le club, faire tâche d'huile. Drainer avec nous l'ensemble des grandes entreprises, et celles de petite taille, dans la démarche où tout le monde a à gagner. Nous avons 200 boutiques labélisées ou dédiées. Bonne hauteur de bureau. Accessibilité des portes. Boucle magnétique. Nous avons formé des vendeurs experts, des webmasters, Nous avons aussi un site web dédié et un numéro vert. Rapidement nous avons lancé un protocole européen sur une vente à distance accessible.

Si je suis sourd, je peux communiquer en LSF, Langage Parlé Complété, labial, en texte. Je dois pouvoir être en capacité de donner l'accueil à mon client, quel que soit le mode, c'est la directive de décembre 2009, qui donne obligation aux "telcos" de donner accès au service et produits aux personnes handicapées. C'est vraiment l'esprit de donner l'image en temps réel. On va peut-être montrer un petit film de deux minutes sur le sujet.

Comme le film prend deux minutes, je voudrais dire pour conclure, merci vraiment à nos clients handicapés. Nous humanisons notre boîte. Merci.

Paul Joly.- Merci Monsieur René Germain, directeur de l'accessibilité du groupe France télécom.

Anne Voileau.- J'appelle Alain Renaudin.

Alain Renaudin.- Merci beaucoup de m'accueillir ici. Je vais faire très court pour aborder quelques points. Voilà, je suis président de DDB Corporate. Groupe de communication important au niveau mondial et en France. Moi, personnellement, je travaille à Paris, j'habite la campagne, j'ai quatre enfants, aucun ne souffre de handicap. Je m'intéresse à ces questions, parce que j'ai l'impression que l'on doit s'y intéresser. Je suis ravi d'être ici. Je suis persuadé que rencontrer la différence nous rend différent et nous avons beaucoup, à apprendre les uns des autres. Je ne suis pas expert de ces questions, pas directement concerné par ces questions. Pourquoi je raconte ma vie ? Parce que la première étape lorsqu'on communique, c'est de savoir qui ils sont. Je n'ai pas de cours à donner, sur les recettes magiques de communication sur ce vaste problème de l'accessibilité ou du handicap. D'ailleurs, sur ce problème comme sur d'autres, il n'y a pas de recette magique pour communiquer. Cela dépend de la nature de l'émetteur du message, de la cible, de la tonalité du message. Je voudrais aborder quelques points avec vous. Avant de commencer, j'ai un film, un spot, de 30 secondes. Je voudrais vous le montrer. Je ne vais pas raconter beaucoup de choses dessus. Il est un peu particulier. C'est un film produit pour l'association des paralysés de France, au milieu d'autres films. Puisque nous avons travaillé à plusieurs occasions pour eux. Je vous raconterai après, les différents points à aborder. Mais pour changer de regard sur le handicap, il peut être utile de le regarder d'une autre manière. Je voudrais positiver les choses.

Je montre le film et on en reparle. Si on peut le revoir une fois, peut-être. Voilà. C'est un peu particulier. C'est bon, vous respirez ? Évidemment, dans une agence, on essaie d'être créatif et quelquefois c'est intéressant de se décaler pour aborder des questions.

L'idée de ce film, et il y en a une série, c'est de montrer que tout le monde a envie de vivre, a des passions, peut avoir des joies et changer de regard sur le handicap, c'est montrer ces situations de vie que tout le monde veut vivre.

Je voudrais aborder 5 points : Époque, défi, progrès, bénéfice et échange.

Je vais aller sur un rythme soutenu, j'avais écrit des choses, mais de façon rapide.

D'abord, revenir une seconde sur l'époque dans laquelle nous vivons. On vit une époque en mutation, qui cherche de nouveaux modèles, qui prend un peu des allures de quête du Graal, quand on parle nouveau capitalisme. Néanmoins, il y a quand même ces aspirations fortes dans nos sociétés contemporaines, sur l'idée de mieux vivre ensemble et autrement. C'est important, parce que cela a été évoqué par Nicolas Merille, de l'association des paralysés de France. Les problèmes d'accessibilité dépassent les questions techniques ou d'équipement. Il est important de se reconnecter avec l'époque dans laquelle nous vivons. Nous prenons conscience que ces deux grandes crises du début du XXI^e siècle, écologique et économique ont une vertu, elles font reprendre conscience de l'humanité, du destin lié et des communautés d'homme et femme qui redécouvrent, alors que c'est évident, qu'elles ont besoin de co-entreprendre leur avenir. Nous sommes tous interconnectés. Nous disions à un moment que le monde était un village. Nous sommes tous interdépendants. C'est vrai de tous les phénomènes. Aujourd'hui, je pense que c'est important de se reconnecter à l'époque dans laquelle nous vivons et de sublimer, redonner l'importance que cela mérite. On ne parle pas que de

questions logistiques, mais d'acceptation de la différence, de vivre ensemble, de partage, et pas uniquement d'équipements ou d'infrastructures. Cela me semble important.

Ne serait-ce qu'en termes de communication, que de remettre ça en perspective pour redonner une forme de dimension plus institutionnelle à cette problématique de l'accessibilité, pour dire que si vous vous passionnez, pour le développement durable, si vous voulez défendre les ours polaires, le commerce équitable, intéressez-vous à l'accessibilité ! On ne parle pas d'un autre sujet, mais de celui-là. L'idée ce n'est pas une problématique connexe, déconnectée, mais que cela s'inscrive dans la tendance générale consistant à essayer d'inventer de nouveaux modèles. C'est une tendance anxiogène. Nous avons des habitudes, le schéma de penser a des inerties. Mais dans la quête, le handicap et l'accessibilité ne sont pas déconnectées.

C'est aussi un moyen de lancer des défis, de temps en temps aux décideurs publics et privés qui nous gouvernent pour dire, que tous les discours et programmes en matière de développement durable sont souvent très axés sur la protection de l'environnement. Cela a été évoqué. Tant mieux, c'est formidable. Mais dans le développement durable, il y a des aspects sociaux. Mettez-vous et mettons-nous en conformité avec nos aspirations. Ce que vous faites pour la protection de l'environnement, c'est formidable. En matière sociale, challenger les décideurs, entreprises et nous tous sur ces questions sociales à l'intérieur du développement durable, pour les remettre au niveau stratégique et en perspective au niveau qu'elles méritent.

Cela permet aussi de faire, cette idée de défi, cela nous confronte à nos propres contradictions. On a tendance à exiger des autres ce que l'on applique relativement peu. On peut être, chacun d'entre nous, acteurs et sentinelles de ces problèmes d'accessibilité. J'entendais parler d'un grand audit, des infrastructures, des équipements existants. On peut imaginer lancer un appel à un inventaire géant. Nous sommes en 2010, il y a des réseaux sociaux, Internet, nous sommes 65 millions en France et autant de témoins, journalistes, appareils photo, etc. dans une communication interpellante, on pourrait demander de photographier la non accessibilité de sa mairie, école, entreprise. On pourrait partager des données. Se serait un moyen de nous interpellier nous-mêmes sur nos propres contradictions. En matière de handicap, quand je parlais de regard sur l'autre, mais aussi de regard de l'autre, on est tous d'une certaine manière handicapés quand on accepte mal la différence. Une difficulté à communiquer avec l'autre. Mais de manière concrète, quand on vit dans un monde avec impératif économique, on verra ce que l'on peut faire pour notre âme plus tard, mais pour revenir à quelque chose de terre à terre, les problèmes d'accessibilité sont présentés comme des contraintes que personne n'a envie de faire. Il serait intéressant de renverser la communication sur le sujet et plutôt que de présenter le handicap comme quelque chose qui coûte, le présenter comme quelque chose qui rapporte. Je suis pragmatique et opérationnel. Je voudrais dire deux choses. D'abord une logique de progrès. Pour dire que l'on peut passer de seuil en seuil pour essayer d'améliorer les choses. Il n'y a pas de panacée, ni de situation, qui à un moment donné, parce qu'elle atteint un seuil législatif, est idéale. Inscrivons-nous dans des logiques de progrès. Pour déculpabiliser des acteurs économiques, qui ne sont pas à des niveaux acceptables sur l'insertion du handicap. Faire moins mal, c'est déjà progresser et essayer d'éviter un discours de culpabilisation. Sur le handicap.

De façon concise, c'est important de parler de bénéfices, de dire tout ce que cette accessibilité ou cette insertion du handicap permet de faire, apporte aux acteurs économiques et sociaux. Si, finalement, on pouvait gagner des contrats, recréer de la fierté d'appartenance ou de l'ambiance grâce à une meilleure accessibilité ou une meilleure insertion du handicap dans son institution publique ou privée, c'est aussi un moyen de présenter les choses de façon positive, plutôt que sous un angle moralisateur. Dire que le handicap peut apporter plus qu'il ne peut coûter, c'est aussi en matière de communication un moyen de changer la donne et de rationaliser le bénéfice et l'intérêt que cela peut apporter. Je veux parler d'échange. On voit beaucoup de bonnes pratiques ici. C'est l'intérêt de ces colloques. Je rappelle qu'il y a... on est

dans un monde numérique, avec des réseaux sociaux, communautés sur différents sites Internet. Beaucoup de bonnes volontés existent sans savoir comment faire. On peut réfléchir sur partager les bonnes pratiques, au-delà des réunions physiques. Le numérique ne peut pas supprimer la rencontre, mes réponses à des questions que des gens se posent, pour mettre en pratique de l'accessibilité ou de l'insertion du handicap sans savoir comment faire. Les exemples de Grenoble, de Fribourg ou que sais-je encore sont utiles à partager via des réseaux en ligne, pour s'inspirer de bonnes pratiques diverses ou variées. Des réseaux communautaires et de partage d'information sur le web qui pourraient aussi l'opportunité à des villes établissement, entreprise, peu importe, d'en parrainer d'autres, pour voir comment une DRH d'une société pourrait contacter un autre qui a mis en place telle ou telle solution et qui serait prête à aider pour avancer sur le sujet. Un mot sur les mots, accessibilité ou handicap, cela renvoie soit pour l'accessibilité à des problèmes d'infrastructure, équipement. Le handicap sans doute à l'idée de pathologie. Sans doute qu'au-delà de ces mots, le mot de la diversité ou de l'acceptation de la différence sont des mots assez intéressants à étudier. En tout cas, qui s'inscrivent dans la tendance actuelle ou de plus en plus on prend conscience de vivre en collectivité, d'autres "moi" avec d'autres aspirations sur un monde plus collégial et positif. Ceci est peut-être idéaliste ou utopique. Je crois fondamentalement à la vertu des idéaux, la force des convictions. Dans le monde complexe et difficile. On a un devoir d'optimisme qui passe par du partage de bonnes pratiques ou d'expériences.

Paul Joly.- Merci. Monsieur Jean-François... directeur de l'observatoire des discriminations.

Un intervenant.- Dans le cadre de l'observatoire des discriminations, nous avons travaillé sur les discriminations dans le domaine de l'emploi dont ont été victimes les personnes en situation de handicap. Je ne reviens pas sur les constats. Je vais partir d'un exemple. L'accès à l'emploi, et aux emplois de commerciaux, est un secteur dans lequel on a le plus de difficultés à intégrer les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. Prenons l'exemple, il est typique. On estime qu'on a 15 fois moins de chance que par rapport à une personne qui n'indique pas qu'elle est en situation de handicap. Si vous prenez cet exemple, il n'y a pas que la crainte supposée par l'employeur d'une non-performance, mais un point fondamental : Les employeurs ont la conviction que le handicap n'est pas montrable aux clients.

C'est la question. De la même façon, dans les fonctions commerciales, l'apparence a un rôle important : Pas de seniors, etc. je ne jette pas la pierre à France Télécom, dans les agences de votre réseau, quand dans toute activité commerciale, il n'y a pas de surreprésentation de personnes en situation de handicap. Elles sont dans d'autres services.

Pour aller rapidement sur ce point, on continue, puisque cela n'est pas montrable, élargissons la perspective et venons-en aux questions de communication. Ce que peuvent faire les entreprises, ce qu'elles font et peuvent montrer dans le domaine du handicap. Nous avons travaillé dans le cadre de l'agence entreprise et handicap sur le sujet. Nous avons commencé. Quand nous travaillons sur les discriminations, nous constatons que le fait de pouvoir faire de la publicité, des choses diffusées, des messages et permet de faire évoluer les stéréotypes. Or, ce que nous observons c'est qu'il y a de la... des visuels, de la communication d'entreprise destinée à sensibiliser, informer sur le handicap, mais c'est interne aux entreprises. On va diffuser des affiches, avoir des choses. Il y a la communication externe, mais c'est quelque visuel, dans le rapport développement durable ou responsabilité social. Là, évidemment, on a l'habitude de le faire. C'est systématique, on prend un fauteuil, et voilà ! C'est une dimension de la diversité. Il n'y a pas une entreprise qui ne communique pas sur cette dimension avec les visuels ad hoc. On communique à destination du client. On l'a vu avec France télécom. C'est ciblé, quand c'est une cible commerciale. : Dans quel cas utiliser de façon indifférenciée une

personne en situation de handicap dans les spots publicitaires classiques destiné à tous ? Un de vos concurrents a utilisé une personne handicapée mentale pour un spot grand public. Il est intéressant de vous entendre là-dessus. Vous en direz un mot.

François René Germain.- Je vais répondre. Je ne me retrouve pas.

Un intervenant.- Si vos réseaux commerciaux sont diversifiés, je vous félicite. On peut essayer de communiquer pour l'ensemble et tout le monde avec, en montrant un handicap. Ici, mental. Sur le handicap physique ou mental, prenons des univers de la publicité et de la télévision, nous avons beaucoup de difficultés à progresser. Le CSA, dans le cadre de la diversité, les efforts faits par l'Union des annonceurs, etc., c'est pour la diversité sur le visuel, les écrans et une diversité qui ne porte pas sur le handicap et les apparences physiques. C'est la minorité visible ou la place des femmes. Sur le reste, on est plus embarrassés. Ici, même s'il y a plus qu'un frémissement, c'est difficile. Il y a quelques campagnes, mais elles sont militantes. Vous voyez, cela va être telle campagne EDF, Adia, mais on parle de militante, pour l'AGEFIPH, les paralysés de France. On a des slogans à faire passer. Ce n'est pas comme intégrer le handicap comme d'autres formes d'apparences physiques avec d'autres profils de mannequins, quand on est chez L'Oréal. On le fait sur les couleurs de peau, mais pas sur cela. Je n'ai pas le temps de développer, mais il faut analyser les raisons.

J'ai vu l'exemple d'une campagne refusée par la RATP. Vous montrez des corps, le raisonnement étant que vous choquez le public, en raison de la difformité ou de l'asymétrie. La vision est choquante, vous ne pouvez pas. Les publicitaires, sont toujours très inquiets. Autant en interne, sans donner le nom de l'entreprise qui communique très bien sur le handicap en interne, mais qui à l'extérieur ne veut rien montrer parce que étude de marketing à l'appui, se serait une catastrophe pour le client, il faut continuer à faire rêver sur une jeune fille blonde. Il y a une inertie. Deux univers qui communiquent peu. L'univers des Ressources Humaines, et l'univers des gens de marketing est souvent, malheureusement, vous le savez mieux que moi, l'observation, c'est que c'est séparé, encore trop. Sur le handicap psychique, là, je crois que le ministère ou les agences indiquent qu'il y a peu d'entreprises qui ont avancé sur le terrain. Il y a des spots à l'étranger. On peut montrer des spots sur les affiches, c'est plus dur. Les pictogrammes ne sont pas convaincants. La raison, c'est que les entreprises étant elles-mêmes en difficulté pour identifier et reconnaître ces réalités chez elles, elles ont les plus grandes difficultés à communiquer sur le terrain. Vous imaginez quand on est une entreprise, on a du mal pour vendre le fait qu'on a tel ou tel individu. On a une autre problématique, celle du sida, cancer ou d'autres types non visibles, qui sont soit mal reconnus en interne, facteur de discrimination et mal perçu à l'extérieur. Le constat, c'est qu'il y a peu de communication, c'est le début et pourtant il faut le faire. Pour finir, je veux dire qu'il faut le faire, trouver le moyen... et c'est votre métier, avec les annonceurs d'intégrer davantage toutes ces formes de handicaps dans la communication, pas militante, ciblée mais grand public.

Est-ce qu'on peut arriver à une performance ? Oui, c'est possible. Quand on a diversifié la communication, et la publicité en particulier, en prenant des profils un peu différents, cela a fonctionné. Les campagnes Adia sont connues pour cela. Pour Dove, aussi. Pour L'Oréal, il y a des profils de seniors, ou de couleurs de peau différentes. On sait que c'est possible. Vous pouvez faire bouger les lignes. Vous parliez de conservatisme, des gens, ne le font pas. Mais je ne suis pas du tout en train de critiquer, au contraire. D'autant plus que les lignes ne peuvent pas bouger brutalement. Il ne faut pas être naïf. Mais il y a des évolutions possibles. Elles peuvent être rentables. Et il faut communiquer sur le fait qu'une personne en situation de handicap, intégrée dans une entreprise, c'est un facteur de performance. C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà commencé à faire. À partir d'études menées à l'étranger, pas assez en France. Il y a beaucoup de représentations erronées sur la performance des personnes en situation de

handicap. Si vous regardez plus en détail, il y a des gains de performance, dans le travail, les équipes. Il y a un dernier, qui est l'objet de cette table ronde, le gain d'image pour la firme. Ce n'est pas un gros mot de dire ça. L'entreprise peut tirer un bénéfice intéressant, d'avoir une image de firme, exemplaire sur le terrain.

Paul Joly.- Vous rejoignez ce que voulait dire Monsieur Germain de France télécom et d'Orange.

François René Germain.- Comme vous nous avez cités copieusement, mais chacun dans son rôle et heureusement que nous avons des sentinelles, vigilantes, qui nous aident. Une chose. Quand nous regardons une personne handicapée, on ne pense pas à son handicap, mais à sa compétence, sa motivation. La plupart des personnes handicapées chez nous surcompensent leur handicap. Sont extrêmement performantes. Je n'ai de cesse de mettre des personnes handicapées en face des compétences les plus adaptées à leur déficience. Ce que l'on voit. Quand vous parlez de ne pas montrer, c'est presque l'inverse. Les entreprises ont intérêt à se manifester comme une entreprise socialement responsable. Elles ont intérêt à communiquer de façon humaine. Quand vous parlez de cible, c'est un marché. La seule façon de travailler avec les personnes handicapées, c'est de travailler avec le client. Si on ne communique pas assez en montrant les personnes handicapées, c'est parce que nos communicants raisonnent micromarché et n'ont pas compris, malheureusement, l'ouverture des marchés permise par ces personnes. Ce que je vous dis s'appuie sur 3 000 personnes handicapées que nous avons à France télécom. Très clairement, pour nous c'est un combat d'arrière garde. Pardon de le dire aussi cru m'en. On a changé de paradigme. Nous sommes dans l'innovation et dans des performances permises grâce à nos salariés handicapés. On ne voit plus de compétences que de reste.

Anne Voileau.- Nous avons peu de temps. Je demande à Paolo... de prendre la parole.

Paolo Scarnecchia.- Bonjour, je suis très heureux d'être parmi vous. On me demande de prendre peu de temps. J'accepte volontiers cette suggestion parce que vous êtes fatigués. En plus, le français n'est pas ma langue. C'est tellement difficile de concentrer en quelques mots ce qui s'est passé dans ce festival, que j'espère avec l'aide des images pouvoir vous raconter cette expérience.

Le festival s'appelle Vis Musicae. Il se passe en Calabre, dans le sud de l'Italie. La huitième édition s'est déroulée du 23 au 26 juillet. L'été passé. C'est à la montagne. C'est un parc national. Cette édition a été consacrée aux arts de la parole, du mot. Pourquoi il y a eu la contribution parmi les autres institutions du CNR ? Parce que cette racine internationale a été imaginée comme un dialogue entre cultures et langues.

Je me suis déjà trompé (*rires*). Là, c'est l'endroit où se déroulent les spectacles, la nuit.

Ensuite vous avez un petit bateau emmené à la montagne, avec des pains de tous les pays de la Méditerranée. C'est le programme de l'édition qui comprend des séminaires, laboratoires, l'après-midi rencontres et jeux. Entre l'après-midi et la nuit, le moment de dégustation, conçu comme une performance, et puis le concert. La nouveauté de cette huitième édition : Nous avons accueilli la langue des signes italienne. Nous avons eu un niveau d'artiste ou un niveau de public de sourd. Parmi des entendants, artistes ou public.

Tous ensembles, mélangés, spécialistes.

Il y avait des sourds qui connaissaient la langue des signes, d'autres qui ne connaissaient pas la langue des signes. Des entendants qui connaissaient et d'autres non. Nous avons eu besoin, disons, d'une « task force » d'interprètes. Ici, il y a accessibilité à la communication. En bas, avec un groupe de gens, y compris la personne qui faisait... réalisait le service de sous-titrage.

Nous avons travaillé plusieurs mois, avec beaucoup de réunions. Avec les artistes aussi. Un groupe de travail de cet institut de science et technologie de la cognition. Pour arriver à réaliser les rencontres et la communication parmi tout le monde qui participait à l'événement. Ici, vous voyez un interprète en langue des signes italienne. En bas, le Président de la communauté des sourds de Calabre. Qui parlait aux gens. Ici, l'inauguration était dédiée à un chercheur de l'université de Calabre, qui a fait beaucoup de recherches sur la poésie en langue des signes. Déjà, la première nuit, on voit ici, un groupe d'interprètes à côté d'un chanteur, qui ont commencé à signer et danser en même temps. Il y avait toujours des interprètes en langue des signes, sur scène, et dans la pratique, qui se dirigeait aux artistes. Il fallait communiquer dans tous les sens et directions.

Nous avons eu trois laboratoires. Le premier consacré aux gens qui connaissaient très bien la langue des signes. Les signeurs avancés. Comment réaliser l'expression artistique en langue des signes.

De l'autre côté, il y avait parallèlement un séminaire d'initiation à la langue des signes, qui s'adressait surtout aux entendants. En silence complet pour apprendre l'ABC de la Langue des signes. Il a été suivi d'un public important.

Imaginez-vous que c'est un endroit dans la montagne un peu isolé où tout cela s'est passé.

Il y avait un troisième séminaire, fait pour un artiste qui fait la *human beat box*, c'est faire avec la bouche, les cordes vocales, reproduire tous les instruments, surtout les percussions et les séquences rythmiques même si les choses étaient prévues, on avait prévu de faire dérouler les trois séminaires parallèlement, les gens ont décidé de faire réunir les deux séminaires avec le troisième et d'être tous ensemble dans l'amphithéâtre où la nuit se déroule le spectacle. Tout le monde voulait comprendre comment la technique qui accompagne le beat du rap pouvait être un pont de communication avec les sourds pour les aider à percevoir les séquences rythmiques. Vous avez en bas les artistes sourds en action, qui ont commencé à produire le beat box, imiter des percussions. Ils ont perçu à travers les vibrations des sons graves. Donc, disons, que dans l'amphithéâtre, ont convergé les trois séminaires.

L'après-midi, il y avait des rencontres avec des interprètes en langue des signes. Il y a eu des poètes chanteurs, improvisant leur vers et poésie. Des joutes poétiques improvisées en grec, portugais, basque, maltais et italien. Imaginez la complexité de traduire pas seulement en langue italienne, mais aussi en langue des signes. Tout cela et mettre en communication tout le monde, public, artiste, sourd et entendant. Là, un moment de jeu avec une grande participation des sourds. Là, lingua mater, c'est le moment artistique qui s'est passé en silence. Les gens devaient apprendre à signer les mots de la nourriture, pain, vin, eau. C'était un moment de communication et de communion fort. Un artiste sourd a fait ce totem avec quatre mains, au centre de la place de dégustation.

Le pain a imaginé avec les mains, Ici, tous les concerts, il y a beaucoup, une majorité d'artistes sourds. Là, vous avez un poète qui chante et qui bouge. Ce sont des improvisateurs italiens, avec sous-titrage et traduction en langue des signes. Aussi avec les poètes du Portugal et beaucoup de monde a avancé. Une performance des artistes sourds. Tous étaient accompagnés du *human beat box*. Après trois jours ensemble, les artistes sourds ont demandé à être accompagnés par le performer.

La poésie a été synchronisée avec la voix de cet artiste, qui allait ensemble avec les mouvements de leurs mains, bras et corps.

Dernière nuit. Plusieurs rappers, dont un sourd. Il est entré en scène et a rappé en langue des signes. Il a dit des choses émouvantes que je ne peux pas transmettre. Cela a été une rencontre émouvante entre les arts de la parole et les signes, avec des performances en langue des signes et des chansons et l'accompagnement sonore du *human beat box*. et les différentes langues, dont la langue des signes. Là, poème d'un poète et une transcription graphique d'une poésie en langue des signes créée par Rosalia (?), poète connue en Italie. Le poète entendant a fait une

transcription graphique de la poésie en langue des signes, sans écriture. C'est un résultat de cette rencontre.

Évidemment, cela a été une expérience très émouvante, très dense. J'ai même du mal à vous raconter ça, parce qu'on est encore en train d'assimiler toutes les dimensions fortes que nous avons vécues. Mais je crois qu'à partir de ce moment, la langue des signes sera toujours dans ce festival. C'est l'image de tout ce qui s'est passé, un résumé. À un moment donné, on ne comprenait plus qui était sourd et entendant. Les sourds s'aidaient avec des petits ballons pour mieux capter les sonorités. Leur participation a été tellement importante et active, qu'ils étaient toujours les premiers, en première ligne parmi toutes les activités du matin au soir. C'était un moment vraiment très fort de communication. C'était une expérience très intéressante, qui nous permettra de réfléchir beaucoup, sur l'accessibilité. Bon, pour l'instant, je vous remercie.

Paul Joly.- Merci beaucoup, Monsieur.
Monsieur Hervé Allart en quelques minutes.

Hervé Allart.- Merci.

La communication, c'est un sujet vaste. Je vais essayer de faire très court, parce que les dépassements des uns et des autres font qu'il y a un chronomètre à respecter. Je vais montrer une image symbolique. Voilà. Cela peut résumer pas mal de choses. C'est une carte de vœux qui m'a été adressée, par une personne que je ne connais pas, Monsieur Fontana, président du FIPHFP. En transmettant ces vœux, ce n'est pas gagné, mais on va y arriver. Il est optimiste. Ce n'est pas gagné, parce que l'autonomie des personnes, c'est effectivement un enjeu relativement important. Le cadre bâti, ce n'est pas nécessairement ça. Mais il y a d'autres enjeux. Tout à l'heure, j'interpellais la personne du Japon sur l'accessibilité, ce n'est pas gagné pour un sourd en panne sur l'autoroute. On peut être à mobilité réduite, en situation particulière, mais sourd en panne sur l'autoroute, on reste sur l'autoroute. Ou dans un ascenseur. Nous sommes là, parce que nous sommes tous concernés.

La problématique de communication, au travers du handicap, nous sommes concernés, que nous soyons valides ou non. Nous sommes concernés. La majorité ne l'est pas. Elle est à peine impliquée. Si on fait une différence entre impliqué et concerné, ce n'est pas évident de faire des différences sur ces subtilités-là. Pensez aux œufs au bacon. Le cochon est concerné, la poule est impliquée. C'est intéressant. On retrouve dans la rue, les marquages au sol, la présence du handicap et la différence. Plus on retrouve, plus c'est banalisé et plus c'est accepté, moins elle sera stigmatisée et moins on fera de différence. Au travers de tout cela, l'enseignement que l'on doit avoir, ce n'est pas de vouloir faire changer les autres, on n'y arrivera pas, mais les mettre en situation de confort et d'accepter le handicap. Il faut le banaliser. C'est une de nos conceptions. Je pense que c'est important de la partager.

Je préside Tadeo, je suis fondateur. À l'initiative de grandes entreprises, dont deux sont ici. Areva et BNP. C'est aussi un mode de communication. Comme le vocabulaire. Didier Fontana, disait qu'à force de ne plus appeler un chat un chat on ne va plus s'y retrouver. Il disait on va bientôt nous appeler les "non-marchants". Se sont des aspects de communication. Il faut revenir à de vraies valeurs et ne pas contourner les personnes en situation de handicap. On est handicapé, c'est un fait on ne peut pas y changer grand-chose. Il faut être clair sur le sujet. À force de tourner autour du pot, on n'arrive pas aux bonnes solutions. Je suis chef d'entreprise, président de Tadeo. Là, on n'est pas au cœur de Tadeo. Je dois permettre à des collaborateurs sourds qui exercent, de pouvoir travailler. Pour une personne sourde dans un environnement d'entreprise, c'est difficile. L'employeur, moi chef d'entreprise, si je ne peux pas communiquer avec le collaborateur, quelque part, ce n'est pas un grand moment. Je préfère avoir une personne aveugle, puisque je peux parler avec elle, l'appeler. Je peux avoir

une personne avec une mobilité réduite. C'est plus facile de communiquer. Cela ne l'est pas pour les personnes sourdes. C'est un enjeu important. C'est pourquoi je voulais savoir ce qui se faisait au Japon.

Nous avons imaginé une solution il y a trois ans. Une centaine d'entreprises l'utilise. Les sourds peuvent appeler, recevoir des coups de téléphone, participer aux réunions. Il ne dépend pas des autres pour exercer la totalité de son métier. Notre directeur financier est sourd. J'ai six collaborateurs sourds qui sont autonome. Vendredi, j'aurais appelé un collaborateur et vous auriez pu communiquer avec lui.

Les employeurs cherchent à gommer la différence. Une fois montré que la différence est gommée, alors on recrute. C'est une image que l'on veut communiquer. Cela permet aux personnes aux commandes de l'économie et du recrutement, que l'on puisse recruter sans que se soit une contrainte. La technologie doit être simple. Vous avez vu la démonstration d'Orange sur l'accueil des clients. Il y a d'autres initiatives, SFR, Bouygues, la ville de Saint-Maur, Nice. C'est très bien. Il y a encore beaucoup de travail. Mais on l'a vu, ce n'est pas toujours fluide. Il faut que cela le soit. C'est le cas avec beaucoup de technologies disponibles. Je conclus avec un mot : Je reprendrai l'exposé de Monsieur. Être commercial et mettre des personnes handicapées dans des actions commerciales, ce n'est pas nécessairement effectivement une démarche naturelle. Certains le font. Je pense à la Société Générale qui met une personne sourde en front-office, elle va recevoir des personnes entendant au guichet d'une banque parce que technologie le permet. Nous avons un collaborateur commercial qui est sourd. On peut le faire. Ils sont plus performants. Quand il téléphone au client, il est plus réceptif qu'avec une personne entendant.

Pour conclure, aller vite, comme on le fait aujourd'hui, cela va à l'encontre des besoins des personnes ne percevant pas la parole. Plus on parle vite, moins elles sont en situation de comprendre. C'est ma conclusion aujourd'hui.

Paul Joly.- Il parle vite, mais il s'exprime bien. On a compris le message. Un dernier petit témoignage de Madame Dallmann.

Anke Dallmann.- J'ai promis de rester très brève. Comme je ne suis pas une femme politique qui ne tient pas ses promesses, je vais le faire. Je voudrais juste dire quelques mots. On a beaucoup entendu parler de ces problèmes et je pourrais vraiment souligner beaucoup de choses dites sur l'accessibilité et le handicap. Mais pour donner vie à tous ces constats, je voudrais vous présenter deux anecdotes de ma vie quotidienne.

Pendant la campagne aux élections communales, j'ai vraiment dû me battre toutes les semaines, j'étais la seule femme en chaise roulante. Souvent il y avait des personnes qui m'ont abordée et dit "Vous posez votre candidature pour les élections communales malgré le handicap ? Vous avez assez de souffrance !!!" J'ai dit non, je ne souffre pas, je vais bien. Je dois vivre avec un certain défi. Je ne vais pas commenter toutes ces histoires, mais j'espère que vous comprenez ce que je veux dire par ces anecdote-là.

Une deuxième anecdote. Je dois expliquer brièvement ma situation personnelle. Je suis une prématurée, je suis venue au monde 8 semaines avant le terme avec manque d'oxygène. J'ai un trouble moteur. Je ne suis pas obligée d'être tout le temps en fauteuil roulant, je peux marcher. J'ai eu un article dans un journal, suite à mon élection et quelqu'un m'a dit qu'il m'avait vue sans la chaise roulante avec des amis. Je ne comprends pas. Pourquoi la chaise roulante ? Est-ce juste un moyen de vous faire élire ? C'est typique. Il faut communiquer et je pense que beaucoup parmi vous le font déjà.

Je voudrais vraiment vous inciter à faire comprendre aux gens que nous avons tous un handicap sous une forme ou une autre. Que nous avons tous besoin de soutien. Soit de lunettes ou une valise à roulettes. Tout peut devenir handicap.

Un handicap n'est pas une souffrance, donc cette image négative n'a pas lieu d'être. Il faudrait supprimer cette image négative.

Paul Joly.- Avant la dernière table ronde, nous avons demandé en la remercions par avance, à Madame Prost-Coletta de faire une petite synthèse de ces JEA 2010.

Marie Prost-Coletta.- Monsieur Joly, merci. Je suis désolée. À la demande de Monsieur Dreyfus, je devais faire une clôture. Puis une synthèse. Et puis, mon train est à 13 h 44. La quadrature devient compliquée. Donc je vais faire une synthèse en forme de clôture. Néanmoins, vous continuerez vos travaux après. Et vous voyagerez, ce que je ne ferai pas avec vous mais grâce à la SNCF.

Accès universel a voulu un temps d'échanges et de partage. Sensibiliser l'opinion publique, les pouvoirs publics, les responsables aux enjeux. 400 personnes sont passées dans la salle en deux jours et de table ronde en table ronde, nous avons vu les personnes qui représentaient les différents publics. Transformer l'image et en faire l'affaire de tous. J'y reviendrai. Sur cet aspect, j'ai été le plus sensibilisée. Faire de l'accessibilité un axe de progrès à court terme pour la cité, entreprises et citoyens. C'est un très bel objectif. Pour mener à bien le projet, la ville de Grenoble a proposé d'accueillir le colloque. Grenoble, la ville reconnue par tous pour son travail sur l'accessibilité depuis, nous a été rappelé plusieurs fois, Hubert ????. J'ai entendu avec un grand plaisir que je ne saurais cacher, le travail porté par la cité pour être accessible. J'y joins les félicitations à toutes celles données et délivrées autour de ces deux journées.

J'ai entendu des choses passionnantes pour quelqu'un qui s'occupe d'accessibilité dans les domaines voirie, transports et bâtiments. Les SDA, schéma directeur d'accessibilité, sont tous actés sur la région. C'est un travail extraordinaire. Le colloque, comme on nous le rappelait ce matin, a abrité la signature de la convention avec l'Agefiph. Cinq villes étaient parties et seul Grenoble est arrivée au niveau de la convention. Point supplémentaire pour la ville. Et puis Monsieur Destot et Gemmani ont expliqué à quel point la concertation était importante. Comment ils savaient la mener. Savoir mener la concertation c'est u souligner.

La politique concernée, c'est gagner en efficacité.

La vice-présidente du Conseil général a expliqué qu'il fallait travailler tous ensemble. Elle le fait avec 5 de ses collègues et c'est par ce travail qu'il y a possibilité d'une politique cohérente. La métropole a attiré l'attention sur le maire, sur des problèmes de voirie qui amènent des troubles musculo-squelettiques sur le personnel. J'ai un élément sur le travail en commun des différents décideurs.

Des hommes politiques ont montré leur engagement, qui vaut lorsqu'il y a réellement coordination des réflexions, des analyses, mais surtout des actions dans un temps qui permet un gain en matière d'accessibilité.

Je pense que vous avez tous entendu, comme moi, qu'il a été demandé aux associations d'être présentes et fortement présentes. Bernard Soulage nous a dit que les associations étaient un levier dans la mesure où il y avait trop de priorités et que c'était la force de ce levier qui lui permettait de continuer la politique sur lequel il travaillait. Quant au député Chossy, il a insisté sur le fait qu'il ne peut pas y avoir d'avancées sociales sans vie associative forte. Le secteur des personnes handicapées a su développer cette vie associative qui vous donne aujourd'hui les retours que nous pouvons constater.

Quelques autres points. Tous ici, à la table, ont été d'accord avec ce que Monsieur Dreyfus souhaitait mettre en avant, un autre regard sur la personne handicapée. Je ne reprends pas la phrase de Cocteau, citée deux fois. Mais il est vrai que le mot visage, envisage, dévisage, collait bien dans notre tête.

Autre grand accord sur le besoin de prise de paroles, être entendu et oser parler. On l'a entendu de la part des élus et des personnes handicapées. J'ai été touchée avec Claude

Finkelstein. Le point sur lequel tout le monde a été d'accord, évoqué ce matin, c'est la question de l'information. Volet indispensable, souligné par tous, quel que soit le type de handicap. Pour la famille, a-t-on entendu hier, pour les professionnels, même les médecins. Quant aux architectes, qu'ils soient français ou étrangers, la table ronde d'hier et quelques-unes des autres interventions ont largement souligné une grande attente à leur endroit. Un point porté à travers les tables rondes, c'est la conception universelle. Beaucoup des intervenants étrangers en ont parlé. Un peu moins les intervenants français. On a certainement encore beaucoup de chemin à faire sur le secteur. Conception universelle ou haute qualité d'usage. Ils font faire le débat, mais il faut retenir que l'accessibilité est gagnée si elle ne se voit pas. Peut-être le député hier.

En tant que fonctionnaire d'Etat, j'ai entendu la parole du maire de Grenoble quand il a dit merci pour la loi. D'habitude, on entend plutôt que la loi casse, brise, empêche et là, il a dit, merci. Il n'a pas employé le terme « booster » mais je retiens qu'elle nous a obligés à prendre conscience. La loi, on l'a entendu après les règlements, nous donne le cadre et permet d'avoir des réponses homogènes sur un territoire comme la France qui présente des spécificités.

La loi, concertation nécessaire. L'État veille à la concertation, mais la prise de décision doit se faire ensuite. Elle relève du politique et nous avons bien senti que ces dernières semaines, c'était parfois assez douloureux. Je ne m'étends pas plus sur la question.

Je n'avais pas prévu de le dire, parce que cela n'a pas été dit, mais je dois réagir en tant que fonctionnaire. Développement durable, oui, on a vu les grandes évolutions. Mais lorsqu'on dit cela, la politique de l'Etat, obligatoirement, inscrit systématiquement dans la politique de développement durable, toutes les actions qui déclinent, la politique de développement durable un volet accessibilité. C'est noyé dans tous les différents volets, mais c'est toujours présent.

Le colloque aura permis aux différents participants d'ouvrir le regard sur nos différences. Il y a eu quelques moments très forts. Hier, moi, je n'oublierai jamais le sourire d'Eléonore. Elle a apporté une vague de chaleur et de cordialité avec le sourire qui était le passeport. Et puis Christelle Forges qui a osé faire partager ses souffrances et espoirs. C'était poignant : D'autant qu'elle n'a pu le porter elle-même. Le docteur Colbeau-Justin, sur la capacité existant et arrêter de stigmatiser les manque. Cela a été repris et expliqué par tous. Il l'a dit au nom d'un mot que je n'ai entendu qu'une fois pendant les deux jours : plaisir. La vie, cela doit être le plaisir. L'exclusion commence par le vocabulaire que nous utilisons et traduit une mentalité collective, on a beaucoup de travail à faire sur le secteur. Une approche transverse partagée, accompagner sur le chemin de la vie. Les mots sont tellement jolis et chantants que je me retrouve dans ce que nous a présenté l'intervenant italien précédent. Rassurer, faire baisser l'inquiétude. Quel que soit le type de handicap, c'est pour éviter l'exclusion, parce qu'on nous a beaucoup parlé des troubles du comportement et les limiter, grâce à la qualité d'écoute, de compréhension, apporte cette liberté qui mène à l'autonomie,

L'accessibilité s'est déclinée dans chacun des secteurs de la société. Après mon départ, vous continuerez à voyager grâce au thème suivant. Nous avons beaucoup voyagé au Europe. Nous sommes même allés au Japon. Il faut souligner l'enthousiasme de chacun des intervenants qui a expliqué, sa tâche, sa volonté, ce qu'il faisait. Par la loi du 11 février 2005, le législateur a donné une ambition à la nation. Rendre la cité accessible à tous en 2015.

La crainte de ne pas y arriver a été rappelée par de nombreuses personnes. Marine Sémichon, qui est là dans la salle, nous a fait par de l'expérience anglaise qui avait son objectif en 2005, quand nous commençons et posons notre objectif pour 2015. Elle a dit que tout n'était pas gagné en Angleterre, et Paul Joly a dit que 10 ans n'était pas le temps d'une société pour passer d'un état à l'autre. C'est vrai, mais il faut garder la volonté d'accessibilité, pour que chaque acteur respecte les usagers et aille vers le plus.

Merci aux élus de Grenoble, merci à l'école de commerce, même si certains ont déploré que la salle n'était peut-être pas aussi performante qu'il le faudrait. Merci à Roland Dreyfus qui a pris sur lui pour aller sur ces deux jours. Et à l'équipe invisible qui est derrière, Madame A... qui a beaucoup travaillé et nous a ému. Merci à Paul Joly et Anne Voileau, deux infatigables animateurs.

Merci à vous qui avez suivi de façon sage toutes les table ronde, plus intéressantes les unes que les autres. Merci à chaque intervenant qui nous a ouvert l'esprit. Et comme l'invité extraordinaire de ce matin, travaillons à la vie dans la société.

Paul Joly.- Merci Madame Prost-Coletta, déléguée ministérielle à l'accessibilité.

Peter Neumann.- Merci pour l'invitation. J'ai pour tâche d'introduire la dernière table ronde par une petite intervention. Je vais parler succès et gagner de l'argent.

(Pause technique)

Les chiffres que je vous ai apportés là, ce sont quelques statistiques de l'étude. Quelques résultats intéressants, notamment un indicateur important, l'intensité de voyage. Combien de pourcentage de la population font un voyage plus long une fois par an. Une Allemagne, 75 %, dont deux tiers de tous les Allemands font une fois par an un voyage plus long. C'est à peu près constant, sur les 10 dernières années pas uniquement pour en 2002, 75, trois. C'est stable. Les nouveaux chiffres n'ont pas changé malgré la crise économique.

Les personnes à mobilité réduite donnent une image différente. Il y a une grande différence. 20 % de moins, 55 % voyagent une fois par an, mais on peut constater que ces dernières années, il y a eu une augmentation. Entre-temps, nous sommes à 58 %. 4 % de plus. Mais et c'est très important, quand des personnes à handicap voyagent, c'est pendant la même durée que les autres. Les motivations de voyage sont également les mêmes. Malgré tout, il y a certaines différences. Par exemple, les destinations de voyage. Alors que la population moyenne aime bien aller à l'étranger, les personnes à mobilité réduite ne vont à l'étranger qu'à 57 %. Beaucoup restent à la maison. C'est lié à l'âge, la maladie et aux finances. C'est dépendant de l'information. L'intéressant, comment ça se passe, combien d'Allemands viennent en France tous les ans ? Pour la population moyenne, on a demandé l'expérience pendant les dernières années. Est-ce que vous êtes intéressé par un voyage dans l'avenir. Et la France après l'Espagne, l'Italie, la Turquie se trouve en 5^e place.

En ce qui concerne l'intérêt, l'intérêt a baissé. Comment ça se passe pour les personnes à mobilité réduite ? La France est en huitième place et pour l'intérêt en septième place. Si je m'imagine travailler dans votre région en tant que professionnel du tourisme, je vois un vrai potentiel.

Je viens d'en parler, l'intensité du voyage est plus basse pour les personnes à mobilité ou activité réduite. Nous en avons beaucoup parlé, nous avons mené une enquête. Nous avons trouvé que 37 % de toutes les personnes handicapées ont déjà renoncé à un voyage parce qu'il n'y avait pas assez d'accessibilité. Il n'y a pas assez d'informations par rapport aux offres accessibles.

Le chiffre intéressant, c'est que presque 50 %, la moitié de toutes les personnes voyagent plus s'il y a plus d'accessibilité. 50 %, c'est un chiffre énorme.

Parmi elles, 62 % seraient prêtes à dépenser plus du moment que la qualité est bonne. Par rapport à toute l'accessibilité. Le dernier chiffre, est intéressant pour vous, parce que 17 % de tous les Allemands vont à l'étranger, parce que là, il y a de meilleures offres accessibles, avec plus d'informations. L'Allemagne perd beaucoup en potentiel, je pense que les pays voisins s'en réjouissent. Nous avons fait une extrapolation. On a demandé l'intérêt. On a extrapolé ça

avec les économistes et on a constaté que les personnes handicapées, ont un chiffre d'affaires de 2,5 M€ pour leur voyages à l'intérieur de l'Allemagne.

La question de savoir ce qui se passerait si on avait plus d'accessibilité, quel serait l'impact économique, et là, on a fait différents calculs, modéliser, nous sommes arrivés au résultat suivant. Si nous avions une vraie accessibilité en Allemagne nous aurions 5 milliards de plus dans le tourisme, sur l'emploi en plus. Ce n'est pas une niche, c'est vraiment... nous avons eu une approche prudente et conservatrice. Nous n'avons pas tenu compte du tourisme journalier. En France comme en Allemagne, cela a une importance. Sur le tourisme de congrès, sur le potentiel énorme, il y a une possibilité pour Grenoble, parce que cette ville fait partie des plus accessibles de France. Pourquoi elle ne peut pas devenir un lieu d'événements ou manifestations accessibles. Ce sera une caractéristique. Un autre potentiel auprès de la famille ou des connaissances. À Berlin, beaucoup de gens passent la nuit chez des amis, c'est moins cher, même si on participe à la vie culturelle. 50 % des personnes handicapées dépendent des personnes qui les accompagnent, d'où un effet multiplicateur. C'est important de dépendre des clients étrangers. Comment les attirer grâce à l'accessibilité. Si ceux qui apprécient le confort et l'agrément, parce que l'accessibilité, c'est aussi un confort. Tout cela ne peut pas être recensé par les chiffres concrets. Quel sont les exigences sur l'accessibilité ? Beaucoup a été dit sur les exigences personnelles et le vécu personnel. Mais nous nous sommes dit que si nous regardons le tourisme, nous parlons d'une chaîne de services et pas seulement d'un maillon seul. On ne parle que de l'hôtel, mais d'une chaîne. Cela commence par la préparation, l'information, la réservation. Grenoble, Fribourg ont donné l'exemple. C'est important de mettre les informations.

Il y a le voyage. Comment arriver à destination ? Trouver le lieu où je veux me rendre ? Trouver les informations disponibles, l'hébergement, si je ne peux pas manger de la viande, des produits laitiers, où puis-je trouver un restaurant adéquat ? Dans les loisirs et sports, service assistance, culture, shopping, comment repartir en sécurité et confort et veiller au souvenir et à la reconnaissance. C'est la chaîne de service. Il s'agit, de renforcer la chaîne. Dans le tourisme, il est très important que ces maillons s'entrelacent comme il faut.

À part ces données "dures", il y a aussi des données "soft", dont il faut tenir compte. Il y a la qualité de service, notamment vu l'implication démographique, il s'agit aussi de veiller aux besoins des personnes âgées. Et dans l'ensemble, il faut tenir compte de la diversité humaine, c'est-à-dire il faut vraiment proposer un service respectueux, aimable. Cela veut dire que les prestations de service doivent s'orienter sur le concept du design pour tous. C'est ce que l'on entendu dire.

Il faut parler de suivi adapté à tous. J'en arrive à la conclusion. Qu'est-ce que cela veut dire pour les prestataires, les personnes qui s'y intéressent tous les jours ? S'ils veulent du succès, il faut mettre en œuvre le design pour tous dans la pratique. Il ne faut pas parler âge ou handicap, mais mode de vie ou autre de sujets. Il faut sensibiliser et activer tous les prestataires de service. Il faut les impliquer dans le développement des produits.

L'accessibilité doit devenir une mission transversale pour tous les clients. Puisqu'on parle d'un design pour tous. Il faut accorder les mesures et choisir une approche stratégique. Cela a été dit plusieurs fois dans les exposés. Il faut impliquer tout le monde. Par exemple, un plan pour une destination accessible dans le tourisme. On parle tourisme donc économie. Un tourisme accessible ne doit pas être compris comme une prestation sociale, mais c'est un facteur économie.

Merci pour votre intérêt. Merci beaucoup.

Paul Joly.- Une information. La transcription va s'arrêter malheureusement pour ces deux dernières informations. Je crois que l'on peut applaudir les transpositeurs. Je vais vous dire pourquoi. La transcription se fait actuellement depuis Paris d'une part. Et cela fait 4 heures 30

qu'ils font la transcription sans changement de personnes. Excusez parfois l'orthographe, mais c'est vraiment très difficile. On remercie encore au nom de accès universel la société Tadeo qui nous a gentiment accordé et offert cette transcription. Merci pour eux.

Madame, Monsieur,

Si vous avez apprécié la qualité de notre colloque organisé à Grenoble les 22 et 23 janvier 2010, vous avez compris qu'il a nécessité des efforts considérables de nombreux bénévoles pendant 13 mois.

Souhaitons que les participants à ce colloque adhèrent à de nouvelles manifestations d'une envergure plus importante à savoir un colloque universel regroupant le monde entier à l'automne 2011 dans une grande ville française.

Il s'avère que certaines institutions n'ont pas été assez généreuses lors de cette manifestation. Nous vous serions reconnaissants si vous pouviez effectuer un don au profit de notre association afin d'effectuer des efforts importants en faveur des personnes handicapées.

L'individu doit se libérer et rechercher l'accessibilité universelle par l'élimination des barrières sociales et ainsi ne plus être limité dans ses activités de tous les jours.

CHOISISSEZ LE MONTANT DE VOTRE DON

DON	Don après prélèvement fiscal
° 30 €	10,20€
° 60€	20,40€
° 100€	34€
° -----€ autre montant	

Ainsi vos dons sont déduits de votre imposition fiscale, ce don doit être effectué au cours de l'année 2010, et un certificat vous sera adressé immédiatement.

Avec nos remerciements et nos salutations encourageantes

Roland Dreyfus
Président d'Accès Universel